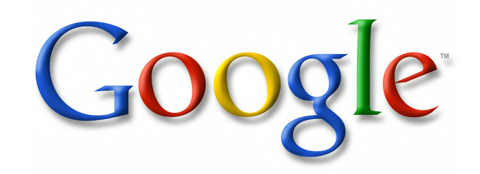
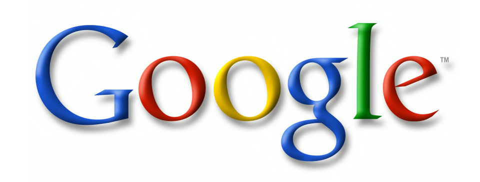
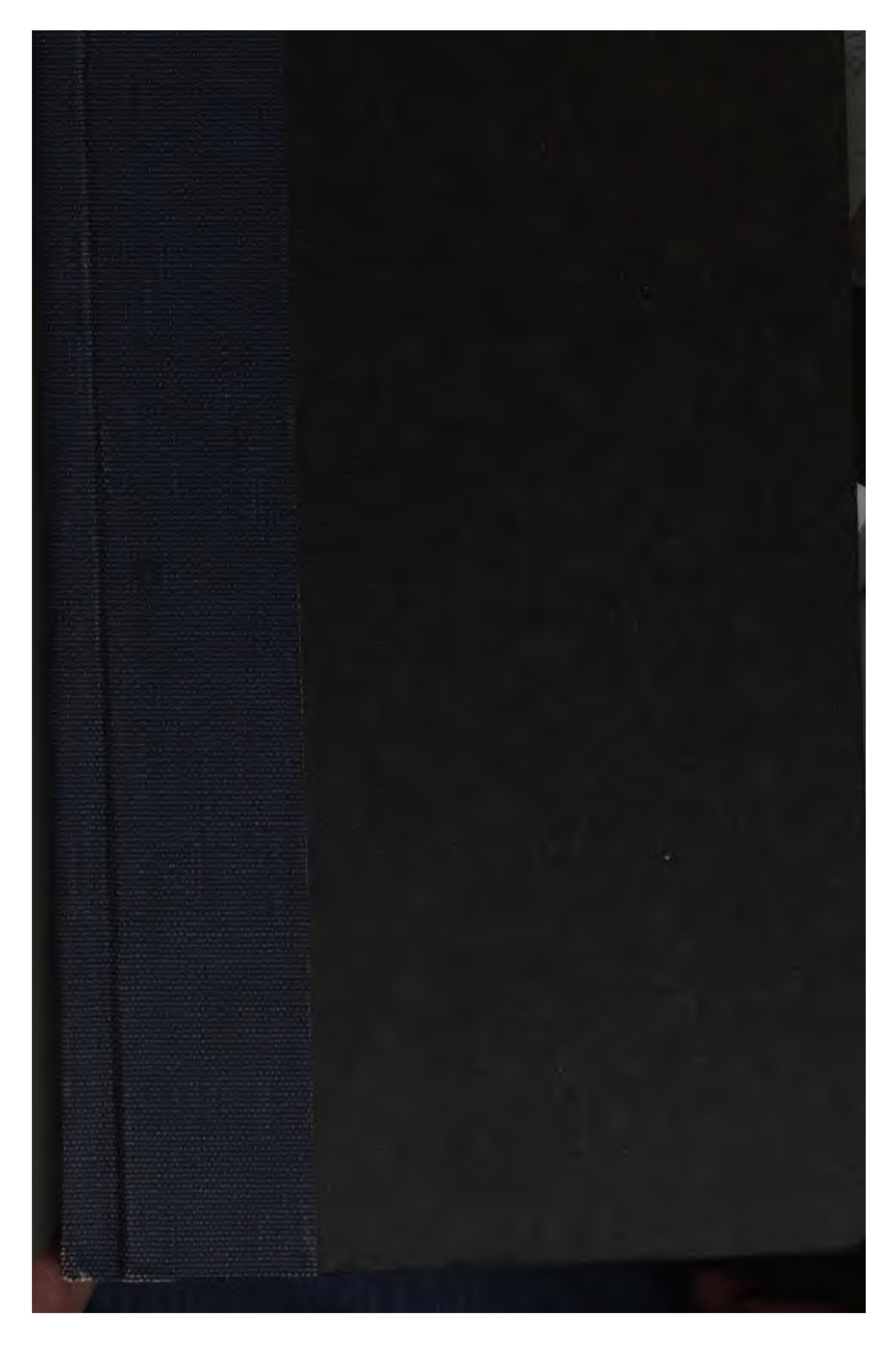







The Hoover Library
on
War, Revolution, and Peace
STANFORD LIBRARIES

ERRATA DE L'EXPOSÉ GÉOGRAPHIQUE

Page 110 (18° ligne), *au lieu de :* « 3°35' »; *lisez* « 31°35' ».

Page 124 (21° ligne), *au lieu de :* « lac Albert-Édouard »; *lisez* « lac Tsana ».

Page 124 (28° ligne), *au lieu de :* « et le Bahr-el-Arab; *lisez* « grossie du Bahr-el-Arab ».

Page 124, au bas de la page, a été omise la note suivante : « La question des sources du Nil est considérée, il est vrai, comme en grande partie résolue, depuis surtout les dernières explorations de Stanley (1875, 1888-89). Mais, les grands lacs qui alimentent le Nil Blanc (lacs Victoria, Albert, Albert-Édouard) recevant eux-mêmes un certain nombre d'affluents, on en est encore à se demander lequel mérite, par son importance, d'être regardé comme la branche maîtresse du fleuve. ».

Page 153 (note), *au lieu de :* « avaient été fondées »; *lisez* « avait été fondée ».

Page 181 (21° ligne), *au lieu de :* « 80.000 kil. carrés »; *lisez* « 8 kilom. carrés ».

Page 182 (2° ligne), *au lieu de :* « 160.000 habitants »; *lisez* « 16.000 habitants ».

Page 185 (22° ligne), *au lieu de :* « 90° »; *lisez* « 19° ».

Page 194 (2° ligne), *au lieu de :* 10 kilomètres carrés »; *lisez* « 10 hectomètres carrés ».

Page 202 (2° §), *au lieu de :* « 60.000 âmes »; *lisez* « 34.000 ».



carrés ».

Page 182 (2e ligne), *au lieu de :* « 160.000 habitants »; *lisez* « 16.000 habitants ».

Page 185 (22e ligne), *au lieu de :* « 90e »; *lisez* « 19e ».

Page 194 (2e ligne). *au lieu de :* 10 kilomètres carrés »; *lisez* « 10 hectomètres carrés ».

Page 202 (2e §). *au lieu de :* « 60.000 âmes »; *lisez* « 34.000 ».

L'ÉGYPTE

OU LE

PAYS DES COPTES

DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE
EN ORIENT

PAR

EDOUARD TESTOIN
(MEMBRE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE)



TOURS
ALFRED [illegible]ATTIER, ÉDITEUR
PARIS — [illegible] LIBRAIRIE, RUE BONAPARTE, [illegible] — PARIS

[illegible]

L'ÉGYPTE

OU

LE PAYS DES COPTES

DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE EN ORIENT

DU MÊME AUTEUR

LE CAMBODGE

PASSÉ, PRÉSENT, AVENIR

Cet ouvrage, dont l'édition est épuisée, est classé dans les bibliothèques des Ministères de l'Instruction publique, du Commerce, de la Marine et des Colonies.



ABBAS-PACHA II

L'ÉGYPTE

OU LE

PAYS DES COPTES

DIFFUSION DE LA LANGUE FRANÇAISE
EN ORIENT

PAR

ÉDOUARD TESTOIN
MEMBRE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE



TOURS
ALFRED CATTIER, ÉDITEUR
PARIS. — CARRÉ, LIBRAIRE, RUE BONAPARTE, 57. — PARIS

MDCCCXCIV



L'ÉGYPTE

OU

LE PAYS DES COPTES

PREMIÈRE PARTIE

L'EMPIRE ÉGYPTIEN

CHAPITRE PREMIER

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 A 1881

Considérations de l'auteur. — Fin du régime des Mameluks. — Pages d'histoire bien connues

S'il fut un pays qui stimula la curiosité des Anciens et fit répandre des flots d'encre à nos écrivains modernes, ce fut cette contrée africaine, au ciel immaculé, aux brillants rivages, aux perspectives infinies. C'est l'Égypte enfin, le pays des Coptes, berceau d'une civilisation préhistorique pleine de mystérieuse grandeur, que laissent pressentir à nos yeux les ruines, les monuments de conception gigantesque, qui l'environnent.

Terre des Pharaons, empire des Sésostris, mines inépuisables, où l'archéologue, l'historien, l'orientaliste, le poète, peuvent sans trêve donner carrière à leurs inspirations les plus imagées et les plus vastes, que d'épreuves les siècles n'ont-ils pas rattachées à ton nom !

Telle une belle fille d'Orient, que ses charmes astreignent au joug du harem, les dons de l'Égypte causèrent souvent ses malheurs. Hélas! elle est encore retombée dans de cruelles vicissitudes, depuis que la protection et l'appui d'une amie, dont elle put jadis apprécier l'assistance, se sont retirés d'elle. Cette amie, qui se nomme « la France » avait cherché autrefois à la régénérer en introduisant dans ses mœurs ses propres usages, en lui apportant ses lumières et ses conseils, en essayant par une assimilation féconde d'assurer la prospérité et l'indépendance de son peuple.

Les sentiments de cette amie, objectera-t-on, ne furent-ils pas dictés par ses intérêts mêmes; et sa prétendue sympathie, à l'égard de l'Égypte, sut-elle toujours la soutenir quand les circonstances lui en donnaient le droit. La France, à une heure néfaste relativement récente, ne l'abandonna-t-elle pas aux rigueurs du destin ?

A ces judicieuses remarques, on pourrait répliquer: Certes, le désintéressement est un mythe, surtout chez les nations; celles d'Occident, comme celles d'Orient, demeurent soumises à la loi commune, mais la France, néanmoins, a pour garantie de sa sincérité l'esprit chevaleresque qui la caractérise et que ses rivales mêmes sont contraintes de saluer. Or, si notre nation commit envers l'Égypte une inconséquence funeste, elle a été la première à en ressentir le contre-coup et elle déplore aujourd'hui les suites de son inertie.

*
* *

Mais il serait superflu d'insister davantage sur un événement regrettable, depuis longtemps condamné. Nul d'ailleurs, ici-bas, n'est exempt d'erreur ou de faiblesse, pas plus l'homme d'État que l'homme privé; empressons-nous seulement d'ajouter qu'il est fort difficile d'excuser certaines fautes. Qu'on nous permette donc ces réflexions dernières:

Lorsqu'au lendemain de la perte d'une bataille le vaincu suppute avec tristesse les territoires que lui a ravis le vainqueur, immédiatement il songe à reconquérir demain ce qu'il a perdu hier. Quand un chef de famille s'aperçoit tardivement qu'un acte inconscient a compromis le patrimoine des siens, ne doit-il pas s'efforcer de réparer sa méprise ?

De même, lorsqu'un gouvernement, auquel une grande nation a confié ses destinées, se rend compte que sa bonne foi a été surprise dans une action diplomatique, il usera de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour atténuer cet échec.

Dans la très complexe question égyptienne, on ne saurait mettre en doute les intentions actuelles du Cabinet français.

La sollicitude de ses vues à l'égard de la nation qu'il représente, jointe à la responsabilité qui lui incombe, doit laisser espérer qu'il ne négligera aucun système propre à faire renaître notre influence en Égypte.

A la vérité, les avantages qui se rattachent à notre ascendant dans la vallée du Nil sont tels que le Gouvernement ne peut les oublier et doit déplorer, plus encore que tout Français, la perte de cette prépondérance, prépondérance qu'il serait possible de reconquérir aujourd'hui, moralement au moins, par la diffusion de la langue française dans la contrée transméditerranéenne, qu'illustrèrent Alexandre et César. Nous nous proposons, du reste, de traiter plus

loin cette question, appelée à former la base de notre travail.

Quand on pense, en effet, qu'il y a quatre-vingt-quinze ans à peine, flottaient sur les minarets du Caire les couleurs tricolores, qu'un général de la République y avait glorieusement arborées ; que la France fut un instant maîtresse de ce point de jonction entre l'Orient et l'Occident, qui, tout en assurant sa suprématie sur la route des Indes, en fermait l'accès à la cupidité britannique, on ne peut se défendre d'un sentiment de profond regret.

* * *

A l'heure où Bonaparte méditait l'expédition d'Égypte, ce pays, asservi au joug des Mameluks, offrait l'aspect d'un régime féodal.

La suzeraineté de l'Empire turc, qui subsistait depuis le XVe siècle, était déjà devenue ce qu'elle est aujourd'hui, plutôt nominale qu'effective. Bien que les droits du sultan y fussent représentés par un pacha, l'autorité de ce pacha s'était vue supplantée par l'élément mameluk. Les Mameluks, on le sait, formaient une milice recrutée en dehors du pays : esclaves circassiens, affranchis pour la plupart, préparés dès l'enfance aux exercices militaires. Ces jeunes hommes, braves autant qu'infatués de leur force et de leur beauté native, constituaient une cavalerie d'élite capable de lutter, non sans avantage, avec les troupes d'Europe les mieux aguerries.

La création des Mameluks remontait au XIIIe siècle, aux temps où les hordes tartares portaient le pillage et le feu des bords de la Caspienne aux confins de la mer Rouge. Les Tartares s'étaient adjoints dans leur œuvre de carnage de jeunes

esclaves pleins de fougue et d'audace; puis, vers 1330, Salah-El-Din, ayant soumis les Arabes d'Égypte à sa domination, acheta en Géorgie et en Circassie 10 à 12,000 de ces jeunes Asiatiques, s'en forma une légion de brillants guerriers qui usurpèrent plus tard la suprématie de ses successeurs. Ils avaient pour chefs, en 1798, vingt-quatre beys, dont deux, Ibrahim et Mourad, personnifiaient en Égypte les pouvoirs souverains.

Tout dévoués à leurs maîtres, qui les gorgeaient d'or et les comblaient de privilèges, les Mameluks n'avaient point tardé à exercer sur le peuple une tyrannie soldatesque, traitant en serfs les Coptes et les Fellahs, réduits alors à la dernière servitude.

Les Coptes, assimilés aux Fellahs, composaient la basse classe de la population. Les premiers, descendants presque directs de la race indigène, étaient certainement les mieux doués du pays, en dépit de la condition où ils étaient relégués[1].

Les Fellahs ou Ilotes, d'origine arabe, comportaient, ainsi qu'aujourd'hui, la classe des paysans.

Le reste des habitants comprenait : les Arabes et les Turcs, soit propriétaires, soit titulaires de fonctions publiques, soit livrés au commerce, à l'industrie, etc., formant la grande masse d'une population hautaine, superstitieuse et fanatique ; puis, les Bédouins (Arabes du désert), sorte de nomades, logés sous des tentes ou dans des cavernes ; ceux-là s'adonnaient surtout au brigandage, ils étaient la terreur des voyageurs et des Fellahs, qu'ils dépouillaient sans merci.

---

[1] « L'histoire et la tradition, dit Volney, attestent que Les Coptes descendent du peuple dépouillé par les Arabes, c'est-à-dire de ce mélange d'Égyptiens, de Perses et surtout de Grecs qui, sous les Ptolémées et les Constantins, ont si longtemps possédé l'Égypte ». (*Voyage en Égypte et en Syrie.*)

Forte d'environ 12,000 hommes, la cavalerie des Mameluks se divisait par compagnies de plusieurs centaines de soldats dépendant chacune de leurs beys respectifs, lesquels les entretenaient avec le plus grand soin et choisissaient souvent leurs successeurs dans ces compagnies d'élite. De tels choix, il était résulté que bon nombre d'émirs n'étaient que d'anciens Mameluks, appelés à gouverner à leur tour, par la grâce des beys, leurs prédécesseurs.

A ce régime autoritaire se joignait, pour le peuple égyptien, une existence sans cesse troublée par des dissensions permanentes. On conçoit, à dire vrai, que les chefs du pouvoir avaient fréquemment entre eux maille à partir. Ibrahim et Mourad furent longtemps en discorde ; le peuple subissait fatalement les conséquences de leurs querelles. Antérieurement au règne de ces deux beys, la situation avait été plus critique encore.

Un certain Ali-Bey (1753 à 1773) avait essayé de s'affranchir de la suzeraineté du sultan ; de là, des guerres continuelles au dehors, dont les résultats causèrent la ruine de l'ambitieux vassal et donnèrent lieu, pour les Égyptiens, à des impôts écrasants. De 1770 à 1771, l'alimentation des armées détermina une famine qui décima la population.

Au décès d'Ali-Bey, Mohammad-Bey prit sa place, il fut le prédécesseur immédiat d'Ibrahim et de Mourad. On le représente comme « n'ayant montré, pendant deux ans de règne, que les fureurs d'un brigand et les noirceurs d'un traitre[1] ».

Affectant auprès de la Porte une soumission passive, Mohammad obtint du sultan l'autorisation de marcher contre le cheik Daher, qui occupait Acre et qui avait été l'allié d'Ali-Bey contre la Turquie. Nous ne saurions suivre

1 V. Volney, *Voyage en Égypte et en Syrie*, t. Ier, page 138.

Mohammad-Bey à travers les péripéties de cette campagne, pendant laquelle il se livra aux plus odieuses atrocités sans apporter à l'Égypte autre chose que l'épuisement.

Ces quelques citations historiques suffiront pour faire apprécier la situation des Égyptiens au moment de l'expédition française, situation qui pouvait se résumer en ces deux termes : « Despotisme et esclavage. »

Si on remonte, d'ailleurs, le cours des siècles jusqu'aux Pharaons mêmes, on éprouve malgré soi une impression pénible ; chaque ère, chaque période, chaque page, pour ainsi dire, de l'histoire égyptienne révèle des phases constantes de calamités.

Depuis ces rois indigènes, sous lesquels la civilisation atteignit l'apogée de sa splendeur et qui se faisaient édifier, à la sueur du peuple, des tombeaux de géants, on voit successivement l'Égypte soumise par les Perses, les Macédoniens, les Ptolémées, puis assujettie à la domination romaine (30 ans avant Jésus-Christ) ; au Moyen Age, les Arabes s'y fixèrent et, dès l'année 1512, Sélim Ier, dit le Féroce, rattacha le pays à l'Empire turc qui, sauf durant l'occupation française (1798 à 1801), y exerça son influence jusqu'à nos jours.

Étrange histoire que celle de cette contrée non moins étrange, à la fois sablonneuse et aride, remarquablement fertile et majestueuse, l'un des premiers pays du monde où les lettres, les sciences et les arts antiques atteignirent les plus hauts sommets ! Puis, tout à coup, comme un aigle harassé par un vol trop puissant, il retombe pour des siècles dans l'ignorance et l'oubli.

* * *

Nul mieux que Bonaparte ne sut juger l'Égypte ! Nul

mieux que cet esprit étonnant, ne sut apprécier les intérêts que la France était appelée à recueillir par la possession de la terre égyptienne:

Les ressources de la vallée du Nil, l'une des plus riches régions du continent africain, dont des travaux ingénieux pourraient doubler la fécondité; cette position stratégique, qui offrirait dans les eaux méditerranéennes une autorité sans rivale à ceux qui sauraient s'en rendre maitres, frappaient l'imagination du conquérant. De ce point, à la vérité, nous menacions la Grande-Bretagne dans son empire d'Asie; son commerce était mis à notre discrétion, nous acquérions sur les autres États la plus enviée des prérogatives.

La cité du Caire, entrepôt des produits de la Syrie, de l'Arabie et de l'Afrique, pouvait, entre nos mains, devenir l'un des grands centres commerciaux du monde entier.

Telles étaient les réflexions de Bonaparte lorsqu'il méditait l'expédition d'Égypte.

Au point de vue scientifique, il regardait ce pays couvert de ruines, de monuments, d'inscriptions séculaires, comme une mine d'études où nos savants donneraient carrière à leur érudition et nous apporteraient, dans différents ordres d'idées, leur somme de profits et de gloire.

Pensées vastes, nous devons impartialement le reconnaître, dignes de l'intelligence du grand homme.

Aussi, lorsque le jeune vainqueur de l'Italie initia le Directoire à son projet et aux conclusions qu'il prétendait en tirer, trouva-t-il moins d'incrédules que d'admirateurs. Plus heureux que Leibnitz, qui deux cents ans avant soumettait, en vain, à Louis XIV un plan identique, Bonaparte eut l'adresse de faire partager sa confiance et d'obtenir le droit d'exécuter son dessein.

On sait quels furent les résultats de l'expédition : l'habileté du chef d'armée, convergeant avec la diplomatie

toute orientale qu'il déploya, fit merveille auprès d'une nation timorée, imbue de superstitieuses croyances.

Le prétexte de la conquête avait été aussi admissible qu'adroitement présenté. Depuis plusieurs années, nos nationaux étaient en butte aux procédés vexatoires des beys égyptiens, qui ne cessaient d'entraver, par des exactions persistantes, la liberté de nos agents et causaient ainsi au commerce français de sérieux préjudices. La tyrannie des Mameluks, non contente de s'exercer sur les sujets astreints à son joug, cherchait enfin à s'étendre jusqu'aux Européens résidant dans leur fief.

A cette époque, des agissements semblables comportaient plus de causes qu'il n'en fallait pour motiver en Égypte l'intervention de nos armes. Toutefois, il était nécessaire de nous concilier les sympathies du peuple que nous souhaitions coloniser, considération à laquelle Bonaparte attachait une importance capitale.

Par suite, après avoir donné aux Égyptiens une idée de sa puissance d'homme de guerre, il sut se faire agréer d'eux comme un libérateur.

Qui n'a vu dans notre histoire cette proclamation, à la fois énergique et bienveillante, adressée aux indigènes par le jeune conquérant après la prise d'Alexandrie? Qui n'a aimé à relire ces lignes, à la forme orientale et biblique, bien faites pour impressionner favorablement ceux auxquels elles étaient destinées.

« PEUPLES DE L'ÉGYPTE,

« Depuis trop longtemps les beys qui vous gouvernent insultent à la nation française et couvrent ses négociants d'avanies; l'heure du châtiment est arrivée. Depuis trop

longtemps, ce ramassis d'esclaves, achetés dans le Caucase et dans la Géorgie, tyrannisent la plus belle partie du monde ; mais Dieu, de qui dépend tout, a ordonné que leur empire finisse.

Peuples de l'Égypte, on vous dira que je viens pour détruire votre religion ; ne le croyez pas. Répondez que je viens pour restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mameluks, Dieu, son prophète et le Coran. Dites-leur que tous les hommes sont égaux devant Dieu : la sagesse, les talents et les vertus mettent seuls de la différence entre eux. Or, quelle sagesse, quels talents, quelles vertus distinguent les Mameluks pour qu'ils aient exclusivement tout ce qui rend la vie aimable et douce ? Y a-t-il une belle terre, elle appartient aux Mameluks. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison, cela appartient aux Mameluks. Si l'Égypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur a fait. Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple. Tous les Égyptiens doivent être appelés à gérer toutes les places : que les plus sages, les plus instruits, les plus vertueux gouvernent, et le peuple sera heureux.

Il y avait jadis chez vous de grandes villes, de grands canaux, un grand commerce : qui a tout détruit, si ce n'est l'avarice, les injustices et la tyrannie des Mameluks ?...

Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! Ils auront le temps de nous connaitre et ils se rangeront avec nous. Mais, malheur, trois fois malheur, à ceux qui s'armeront pour les Mameluks et combattront contre nous ! Il n'y aura pas d'espérance pour eux : ils périront [1]. »

---

[1] *Histoire populaire de la France*, t. IV, p. 203 (publication Ch. Lahure, librairie Hachette).

* * *

Il serait puéril d'énumérer les prouesses de nos armes aux pieds des Pyramides, sujet trop connu pour qu'il y ait lieu de le relater encore. Nous nous limiterons à signaler à grands traits les œuvres françaises accomplies en Égypte à cette époque si récente de notre histoire, afin de mieux faire apprécier ce qu'on peut obtenir avec de l'énergie et une diplomatie bien conduite.

A peine l'armée fut-elle en possession du Caire, que Bonaparte, fidèle à la politique qu'il s'était tracée, commença, on se le rappelle, par rallier à ses vues les cheiks (chefs des tribus arabes). Grâce à son imagination féconde, il leur tint un langage empreint de solennelle sympathie, flattant leurs croyances et leurs espoirs. Il leur insinua que, chargé par Dieu de les délivrer d'une sujétion inique, les cheiks devaient voir dans sa personne le mandataire du Prophète, venu pour mettre fin à leurs maux et les guider dans la voie de l'indépendance et de la paix, d'éclairer leur esprit, de leur venir en aide, tant par la force de ses armes que par la sagesse de ses avis.

Le succès du conquérant fut complet. Les cheiks, convaincus, accueillirent ses ouvertures avec confiance, crurent à sa mission divine qu'ils proclamèrent hautement. Dès lors, le but était atteint. L'enthousiasme du peuple pour le sultan Kébir [1], qui favorisait les pratiques religieuses, traitait les cheiks avec vénération, présidait aux fêtes natio-

[1] Titre donné à Bonaparte par les Égyptiens.

nales, devint extrême; l'Égypte entière allait être pacifiée, le nom français y être prépondérant.

Le général de notre République venait de créer l'Institut du Caire. Sous la présidence de Monge, les savants européens, que Bonaparte avait adjoints à son armée, élaborèrent immédiatement leurs travaux qui comportaient : l'établissement de la carte du pays sur des données aussi précises que possible, des observations astronomiques, des études physiques et naturelles, etc. Les archéologues explorèrent les ruines, qu'on découvrait de toutes parts, s'efforçant d'arracher leurs secrets aux hiéroglyphes sans nombre gravés sur ces fragments vingt fois séculaires. De telles recherches, que Champollion devait couronner dans l'avenir, étaient appelées à produire un monument tout à l'honneur de la science française.

Les études relatives à la colonisation se poursuivaient avec une activité non moins grande, non moins complète. Nos ingénieurs dressaient des plans pour la création de nouveaux canaux et la restauration des anciens; l'installation de machines hydrauliques fut projetée sur les bords du Nil à l'effet de disposer des eaux du fleuve, lors de la saison sèche, d'en alimenter la citadelle, d'en obtenir la clarification et la fraîcheur.

De la part des agronomes, les terrains furent l'objet d'examens attentifs; on rechercha dans chaque région les sols les mieux appropriés aux différentes cultures, et notamment à la création de vignobles susceptibles à bon droit de quintupler la fortune du pays.

Plusieurs chapitres seraient insuffisants pour relater les travaux de toute nature auxquels, sur la terre d'Égypte, se livrèrent, en quelques mois, les savants de France, dont la plupart, comme les Bertholet, les Monge, les Caffarelli, léguèrent leur nom à la postérité.

Nous étions bien maîtres du Delta, à ces heures

mémorables, et notre influence y régnait sans partage.

Le désastre de notre flotte à Aboukir ne fit que raviver le courage des pacificateurs. Desaix se préparait à soumettre la haute Égypte, tandis que Bonaparte poursuivait ses conquêtes jusqu'à Saint-Jean-d'Acre, puis s'embarquait secrètement pour la France, laissant à Kléber l'autorité suprême.

Fort impressionné du départ de son chef, Kléber se laissa tout d'abord surprendre, on s'en souvient, par les menées anglo-turques; mais il sut réparer ses fautes d'une manière éclatante, reprit vite les places dont il avait consenti au vizir la rétrocession et se couvrit de gloire dans les plaines d'Héliopolis. Le pays conquis, devint sous Kléber plus florissant encore que sous Bonaparte lui-même, mais, hélas! le second fondateur de notre colonie égyptienne allait prématurément succomber sous le poignard d'un assassin. Cette mort équivalait presque à un désastre pour la France. Sans elle, à la vérité, étant donnée la valeur de Kléber, qui sait si les événements ne nous eussent point permis de conserver une prépondérance relative chez les anciens adorateurs d'Isis.

Durant l'administration de Kléber, les finances avaient été réorganisées ainsi que les impôts et les douanes, le tout rétabli sur des bases rationnelles non susceptibles d'accabler le peuple.

Les Coptes, appelés aux emplois de comptables du Trésor, donnèrent une idée exacte de leurs capacités et des services qu'on pouvait attendre de leur concours [1]. Beaucoup d'entre eux, à l'exemple de nombreux Syriens, avaient sol-

---

[1] Sous l'administration de Kléber, le total financier des revenus de l'Égypte atteignit 25 millions. *Histoire du Consulat*, par Thiers, p. 168 (édition Lheureux et Cie).

licité utilement l'honneur de s'enrôler sous les drapeaux de la France. Ils fournirent, dans nos demi-brigades, des sous-officiers aptes à y propager les dialectes du pays.

L'un des anciens gouverneurs de l'Égypte, Mourad-Bey, s'était franchement rallié à la colonisation, grâce à l'entremise du deuxième fondateur, qui lui avait accordé « la province de Saïd, sous la suzeraineté de la France », pourvu qu'il s'obligeât « à payer un tribut représentant une partie des impôts de cette province [1] ». Mourad-Bey, qui demeura fidèle à ses engagements, était dès lors un auxiliaire précieux.

Les travaux entrepris par Bonaparte avaient été repris, et son œuvre continuée avec une ardeur nouvelle sous le successeur qu'il s'était choisi.

Par malheur, le général Menou, appelé à remplacer Kléber, ne possédait point ses aptitudes ; malgré sa bravoure, son zèle et l'instruction dont il était pourvu, Menou resta au-dessous de son mandat. L'armée se riait d'ailleurs quelque peu de lui, en raison de son mariage avec une femme turque et de sa conversion à l'islamisme, conséquence d'un tel hymen. Aussi ne jouissait-il que d'un prestige assez médiocre dans l'esprit de son entourage. La confiance que ce général inspirait reposait principalement sur l'enthousiasme qu'il n'avait cessé de manifester pour la récente conquête.

Très laborieux administrateur, à la vérité, mais très médiocre stratégiste, sans initiative ni clairvoyance, Menou nous laissa ravir par les Anglais, unis aux Turcs, le plus brillant fleuron de notre diadème colonial.

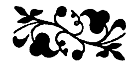
Après une occupation de trois années (juillet 1798, septembre 1801), pendant lesquelles la France avait accompli en

[1] *Histoire du Consulat, op. cit*, p. 160.

Égypte tant de grandes choses, s'y était acquis puissance et renommée, elle se voyait contrainte d'abandonner ce champ de richesses que ses fils avaient si admirablement régénéré.

Et cet échec, nous le devions surtout à l'Angleterre, à l'Angleterre dont nous avions contre-balancé la puissance dans l'empire des mers ; à l'Angleterre, qui fut toujours, en matière de colonisation, la plus perfide adversaire de notre Patrie.

Les Anglais triomphaient donc et, l'année suivante, lors de la paix d'Amiens, ils étaient, certes, les mieux satisfaits des autres peuples coalisés contre les Titans de France. L'Égypte évacuée, se dissipait pour l'Angleterre le sinistre nuage qui, durant trois ans, avait cerné son horizon méditerranéen.





CHAPITRE II

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 A 1881

Règne de Méhémet-Ali. — La question d'Orient

A peine le pavillon tricolore eut-il cessé d'ondoyer au sommet des minarets égyptiens ; à peine l'armée française eut-elle quitté la contrée où elle s'était rendue glorieuse et populaire, que, semblables à une bande de corbeaux que la présence de l'homme a momentanément dispersés, les Arabes, les Mameluks, les Albanais et les Turcs revinrent tour à tour s'en contester la suprématie.

Cette situation, foyer de troubles et d'anarchie, subsistait depuis plusieurs années, quand apparut soudain, tel qu'un restaurateur du vieil empire d'Égypte, un homme dont les exploits devaient soulever plus tard la fameuse question d'Orient.

Méhémet-Ali, enfin, ce prince illettré, dont le nom seul rappelle les hauts faits, venait de se faire jour sur la terre égyptienne, qu'il prétendait, à son tour, régénérer et affranchir de l'influence des sultans.

Issu de famille obscure, Méhémet-Ali naquit à Kavala (Macédoine), en 1769. Son enfance fut assez mouvementée. Privé fort jeune de ses parents, il avait été recueilli par un

oncle ; puis, à la mort de ce dernier, le Gouverneur du pays, frappé de ses aptitudes, adopta l'orphelin.

Ce fut à cette époque, dit-on, qu'il connut un négociant marseillais, fixé à Kavala, avec lequel il aimait à s'entretenir de la France, de ses mœurs, de ses usages, qui ne laissaient de fasciner l'esprit du futur prince. On le retrouve, vers 1787, officier dans la milice irrégulière au service de la Porte ; il se livre pendant ses loisirs au trafic des tabacs et y déploie beaucoup d'habileté.

Ayant pris part, en 1799, au combat d'Aboukir, où les contingents dont il faisait partie furent décimés par Bonaparte, Méhémet-Ali était saisi d'admiration pour le général français, qui donnait tant de preuves en Orient de son génie et de sa force. Le milicien, doué lui-même d'intelligence et d'audace, tout en déplorant les revers auxquels il se trouvait mêlé, rendait un secret hommage à l'initiative ainsi qu'à la vaillance du conquérant.

A l'heure où nous perdions l'Égypte, Méhémet-Ali atteignait sa trente-deuxième année, il était devenu commandant des troupes albanaises. La supériorité de son grade, jointe à ses facultés natives, lui permit de jouer, à ce moment, un rôle immense dans les affaires égyptiennes.

Plein de ruse, habile à mettre en relief ses capacités, violent quand il le jugeait nécessaire, il se fit conférer par ses propres soldats le pachalik d'Égypte, dignité que la Porte crut devoir ratifier.

Dès lors, les plus vastes projets germèrent dans l'esprit de Méhémèt-Ali. L'image des grands hommes qui avaient avant lui soumis la contrée, où il retrouvait les traces de leur génie, ne quittait plus sa pensée.

« Musulman et fataliste », il se persuada que, né la même année que Bonaparte, Allah lui réservait une destinée identique.

Sans la moindre science gouvernementale, que son défaut d'instruction lui rendait d'autant moins accessible, le nouveau-pacha, grâce uniquement aux ressources de ses facultés naturelles, pressentit, seul, la marche qu'il devait suivre pour aboutir dans ses desseins et faire du rêve d'un ambitieux soldat une réalité surprenante.

Certes, les phases de sa carrière semblèrent justifier la maxime du Coran : « C'était écrit. » Quand on songe, en effet, que, dénué de toutes notions politiques, Méhémet-Ali créa un empire assez puissant pour tenir en échec celui de Constantinople, on est peu éloigné d'admettre le vieil adage oriental.

Les premiers actes du pacha aspirèrent à consolider sa situation, tant par un gouvernement autoritaire et immuable dans ses décrets que par une administration susceptible de faire rendre au pays tout ce qu'il pouvait fournir de ressources. Il ordonna l'achèvement de divers travaux d'irrigation élaborés sous Kléber et rendit ainsi productifs d'immenses terrains incultes depuis des siècles ; sut se créer des débouchés commerciaux en favorisant l'accès de ses États naissants au négoce international. Parmi les voies hydrauliques, que le pacha s'appliqua à multiplier et à restaurer, on lui doit la réfection du canal d'Alexandrie au Nil, qui existe aujourd'hui.

L'adresse du vice-roi consista surtout à monopoliser à son profit les avantages de toute nature dus à son initiative : il se rendit, en un mot, « le seul propriétaire du territoire de l'Égypte, le seul fabricant de son royaume, le seul fournisseur de ses sujets [1] ». On conçoit qu'après de tels résultats, qui lui permettaient de disposer de ce qu'on est con-

---

[1] *Histoire contemporaine de la France*, t. Ier, p. 355 (publication Ch. Lahure, librairie Hachette).

venu d'appeler « le nerf de la guerre », le Macédonien ne borna pas là ses projets.

L'élément mameluk, qu'il avait combattu déjà pour saisir le pouvoir, ne cessait de lui être hostile et l'obligeait à de fréquentes représailles. Une incursion britannique, survenue en 1807, dont il avait d'ailleurs rapidement triomphé, l'avait contraint de restreindre sa vigilance à l'égard de l'oligarchie. Mais, aussitôt que Méhémet-Ali eut chassé l'Anglais de ses États, il médita l'extermination des milices circassiennes et de leurs beys. Quatre ans plus tard, le 1er mars 1811, il exécutait ce dessein. Plusieurs beys, suivis d'un millier de leurs gardes, attirés par ruse au pied de la citadelle du Caire, y furent fusillés en masse; les quelques-uns qui échappèrent au massacre se dispersèrent dans la Syrie, la Nubie ou dans le Dongolah. Le pacha ordonna, en outre, que tout Mameluk qu'on découvrirait encore sur le territoire de l'Égypte serait mis à mort sans pitié.

Cette mesure barbare, en dépit de l'horreur qu'elle ait pu inspirer, était cependant nécessaire. Elle délivrait les Égyptiens d'un fléau permanent et assurait à Méhémet-Ali sa liberté d'action.

L'organisation militaire, qui laissait fort à désirer jusque-là, reçut alors une impulsion vigoureuse. Aux troupes indisciplinées des prédécesseurs du pacha, se substituèrent bientôt des régiments calqués sur les armées d'Europe. Le recrutement, il faut l'avouer, ne se produisit pas sans efforts ni sans violences; toutefois, le succès ayant couronné l'entreprise, Méhémet-Ali se préoccupait peu des moyens mis en œuvre.

La France ou, plutôt, des Français ne furent point étrangers à la réalisation de cet armement. Le Macédonien professait, nous l'avons dit, à l'égard de notre pays, de nos institutions, de nos hommes, une sympathie admirative.

Le triomphe de nos armes, notre attitude même aux jours de revers, notre esprit fier et indépendant, l'avaient subjugué. Par suite, nos nationaux étaient-ils l'objet près de lui d'une sollicitude pleine de déférence. L'étonnante intuition de cet homme lui faisait pressentir que la France devait être son alliée, qu'elle serait toujours heureuse de voir ses projets grandir.

Sans parler, quant à présent, des Sève, des Lambert, des de Cerisy, autant de Français qui furent, à l'époque, les véritables créateurs des armées égyptiennes et sur le concours desquels nous reviendrons bientôt, Méhémet-Ali s'était fait de notre consul un confident et un ami, il lui racontait les phases laborieuses de son existence, lui soumettait ses impressions, se plaisait à exposer la manière dont il jugeait les hommes et les choses. Sollicitant du représentant de cette nation, qu'il aimait, la bienveillance et les conseils, il écoutait plein d'enthousiasme ses récits sur la civilisation d'Occident.

C'est avec ce même fonctionnaire que, dans sa vieillesse, le vice-roi tenait la conversation suivante, capable de donner quelque idée de son caractère et de leur intimité.

« Une des plus grandes difficultés que j'eus à vaincre pour arriver où je suis parvenu, disait le pacha, a été le vice de mon éducation; j'avais cinquante ans, et je gouvernais l'Égypte depuis dix ans, quand j'ai appris à lire.

— Quel motif a décidé Votre Altesse à se livrer à un travail aussi pénible ? Mahomet a bien pu fonder une religion et poser les bases de l'un des plus grands empires du monde sans savoir lire.

— Il est vrai, mais la nécessité de savoir lire se faisait de plus en plus sentir à moi. Jusque-là je mettais en magasin dans ma tête tout ce que je voyais et entendais; quelquefois l'impression des objets s'affaiblissait, mais dans les moments de danger, ou quand je me mettais en colère,

tout me revenait clair et lucide à l'esprit. Je m'aperçus cependant que ma mémoire baissait; alors je résolus d'y suppléer par la lecture. Tout homme que je voyais, je lui disais de prendre un livre et de lire avec moi. A force de faire cela, j'ai appris à lire, et assez promptement. Depuis ce temps, j'ai lu beaucoup de livres, dernièrement un gros livre de géographie qu'on m'a envoyé de Constantinople. J'ai lu surtout des livres de science militaire et des livres politiques; je lis aussi vos journaux. J'ai lu encore des livres d'histoire, et je me suis convaincu que personne, avec d'aussi faibles moyens, n'a fait d'aussi grandes choses que moi. Il me reste encore bien à faire. J'ai déjà fait avancer mon pays beaucoup plus que ne l'est la Turquie ou la Grèce, ou surtout la Perse.

Mais j'ai commencé bien tard, je ne sais si j'aurai le temps d'achever. Je veux, du moins, laisser les choses à mon fils en aussi bon état que je le pourrai [1]. »

*
* *

Outre les conquêtes de Nubie et de Syrie que visait le gouverneur égyptien, il nourrissait surtout l'espoir d'affranchir à jamais son peuple des droits, plus ou moins fictifs, de Constantinople.

Son armement devenait de jour en jour mieux organisé. Sous l'intelligente direction de M. Sève, ex-aide de camp du maréchal Ney — qui, après les événements de 1815, était venu, ainsi que plusieurs autres officiers de l'Empire, offrir ses services à l'Égypte, — les troupes surent acquérir l'agi-

[1] *Histoire contemporaine*, *op. cit.*, t. Ier, p. 355-56.

lité et l'esprit de discipline des soldats d'Europe. On pouvait d'ores et déjà entreprendre avec elles d'importantes campagnes, sans redouter les désarrois, dont étaient souvent coutumières, à l'époque, les milices africaines.

L'ingénieur Lambert, auquel le pacha avait confié le soin de lui créer une école polytechnique, s'était tiré avec honneur de sa mission, l'organisation d'armes d'élite en était advenue; des fonderies de canons, des arsenaux, des ateliers divers, prestement établis, en avaient été le complément.

La marine, de même que l'armée de terre, fut constituée à l'exemple des systèmes modernes. Le roi Charles X voulut bien, dans ce but, accorder à Méhémet-Ali l'expérience d'un ingénieur maritime, M. de Cerisy. Ce praticien distingué s'était rendu à Alexandrie où, bien que dépourvu des éléments nécessaires en pareil cas, il parvint néanmoins à donner satisfaction aux désirs du vice-roi. Quelques officiers de la marine française furent aussi autorisés à instruire les contingents de la flotte en grande partie recrutés dans la classe des paysans [1].

Comme on le voit, l'action discrète de la France ne cessait, en dépit des événements, d'exercer ses bienfaits sur les destinées égyptiennes. C'était donc encore sous notre souffle que renaissait à la puissance l'antique royaume de Sésostris.

Cependant, la Turquie commençait à s'émouvoir de l'attitude du vassal qui, à diverses reprises, lui avait laissé pressentir déjà ses velléités d'indépendance. Malheureusement

---

[1] V. *La Question d'Égypte*. Remarquable étude d'un auteur anonyme, parue dans les numéros de la *Revue des Deux Mondes* des 1er et 15 novembre 1891. Nous avons puisé dans cet ouvrage bon nombre de renseignements, confirmés du reste par notre *Histoire contemporaine* et les documents officiels les plus récents.

pour le Sultan Mahmoud, les soucis que lui suscitait en cet instant l'insurrection grecque, ne lui permettaient guère de mettre un frein aux visées du pacha. Se sentant d'ailleurs faiblir devant l'héroïsme des Hellènes que soutenait l'Europe, Mahmoud fit appel au concours de l'Égypte, ainsi que l'y autorisait sa suzeraineté. Méhémet-Ali consentit à venir en aide au Sultan, mais sous la réserve d'obtenir de celui-ci, en échange du service demandé, certaines cessions territoriales, notamment celle de l'île de Candie, qui comportait aux yeux du pacha d'inappréciables avantages. Ces conditions, en principe acceptées, l'armée égyptienne, sous la conduite d'Ibrahim-Pacha, fils aîné de Méhémet-Ali, prêta assistance à la Porte, sans toutefois assurer son triomphe.

Cette campagne avait permis à l'audacieux vassal d'étudier la valeur de ses troupes, qui s'y étaient, du reste, conduites avec courage, et de reconnaître la supériorité qu'elles possédaient sur celles de son suzerain. Quelque temps après, au mépris de l'autorité ottomane, Méhémet-Ali, alléguant des motifs en substance fort discutables, dirigeait son armée vers Saint-Jean-d'Acre, assiégeait cette place réputée imprenable jusqu'alors, et, soutenu par sa flotte, s'en rendait maître au bout de quelques mois.

En résumé, le Macédonien évoquait les théories anciennes qui désignaient la Palestine et la Syrie comme parties intégrantes du royaume égyptien, et marchait résolument à la conquête de ces provinces.

A Constantinople, l'émotion était à son comble. Mahmoud, dont l'anxiété égalait la fureur, prononça bientôt la déchéance du vassal révolté, qui fut déclaré dès lors rebelle au suzerain. Mais à quoi avançait cette mesure et qu'importait-elle à Méhémet-Ali ? Ne se considérait-il pas désormais comme un prince indépendant, que sa force autorisait à traiter avec la Turquie de puissance à puissance ? Poursuivant ses exploits, malgré les troupes du



sultan, toujours vaincues, du reste, le pacha ne tarda point à soumettre la Syrie, et la bataille de Koniéh (décembre 1832), où les Turcs furent mis en complète déroute, ouvrit le chemin de Byzance à l'émule des conquérants antiques.

Qu'allait devenir la Turquie? Le vieil empire allait-il s'effondrer tout à coup devant l'insatiabilité d'un sujet rebelle. La force allait-elle primer, une fois encore, des droits que les siècles avaient sanctionnés?

Dans de telles alternatives, le sultan prit une résolution suprême, il appela à son secours la Russie, toute disposée d'ailleurs à intervenir dans un conflit d'où elle pensait retirer des avantages notoires. Cette intervention, que les cours d'Occident jugèrent utile de modérer, suspendit néanmoins les hostilités turco-égyptiennes. La paix momentanée de Kutaièh (1833) se conclut entre les parties belligérantes. Elle fut suivie du traité d'Unkiar-Skelessi, qui concéda au tsar des droits souverains sur le Bosphore, dans le cas où quelque guerre s'allumerait contre l'empire moscovite.

Ce traité ne pouvait être admis par les cabinets européens. L'appui que le tsar venait de prêter à la Porte ayant éveillé l'attention des puissances, la question d'Orient était dès lors sur le tapis et devait étrangement animer, six ans plus tard, la politique occidentale.

Ce fut le sultan Mahmoud qui troubla le premier la paix de Kutaièh. Arrivé au déclin de sa carrière, il méditait des pensées de vengeance contre le vassal, assez audacieux pour avoir un instant ébranlé son trône, et auquel il avait été contraint, non seulement de restituer les dignités, mais encore d'abandonner les conquêtes qu'il s'était taillées dans son empire. Il n'avait cessé par suite de préparer ses troupes à une éclatante revanche, – il l'espérait du moins —, afin de rentrer en possession des territoires que Méhé-

met-Ali lui avait ravis et de châtier surtout l'orgueilleux rebelle. « Peu m'importe l'État, s'écriait Mahmoud, dans des accès de fureur, pourvu que j'aie la tête du Macédonien ! » Cette satisfaction, hélas ! n'était pas réservée au sultan.

En effet, après avoir recommencé la lutte, le sort persista à lui être contraire ; sa nouvelle armée se vit derechef dispersée à la bataille de Nézib, où Ibrâhim-Pacha livra aux Ottomans un combat décisif (24 juin 1839). L'infortuné sultan ignora ce dernier malheur, car, avant qu'il en fût informé, la mort l'avait tout à coup surpris à Constantinople.

Abdul-Meddjid, fils de Mahmoud, fut appelé à lui succéder ; mais, trop jeune pour relever une situation aussi compromise et déjà trahi par le capitan-pacha qui avait livré la flotte turque à l'ennemi, il ne put que solliciter la paix. Méhémet-Ali allait vraisemblablement y consentir, quand la diplomatie européenne s'interposa soudain.

***

A la date du 27 juillet 1839, une note fut adressée au Divan par les plénipotentiaires d'Angleterre, de France, de Prusse, de Russie et d'Autriche. Ladite note arrêtait sur l'heure les pourparlers turco-égyptiens ; elle était conçue en ces termes :

« Les soussignés ont reçu des instructions en vertu desquelles ils ont l'honneur d'informer la Sublime Porte que l'accord sur la question d'Orient est assuré entre les cinq grandes puissances, et de l'engager à suspendre toute détermination définitive sans leur concours [1]. »

---

[1] *Histoire contemporaine de la France, op. cit.*, t. Ier, p. 357.

L'intervention collective des cinq cours devenait, on le reconnaîtra, d'une urgence manifeste, tant pour maintenir l'équilibre des intérêts de chacune d'elles dans le bassin de la Méditerranée, que pour mettre fin aux guerres toujours renaissantes entre l'Égypte et la Turquie dont les conséquences pouvaient déterminer une conflagration générale. Le problème demandait cependant à être résolu avec autant de tact que d'équité, et ce n'était pas là chose très facile, étant données les vues respectives des cabinets d'Occident.

La France et l'Angleterre, qui avaient pris l'initiative de la médiation, professaient des idées fort différentes. La première estimait qu'il fallait laisser à Méhémet-Ali la possession de ses conquêtes nubiennes et syriennes sous la réserve qu'il resterait désormais en paix avec la Porte. Nos intentions s'expliquaient par les sympathies qui nous unissaient au pacha, le concours que nous lui avions accordé jusqu'alors et l'intérêt que comportait son alliance par rapport à notre colonie algérienne de création récente. Ajoutez à ces considérations, l'influence réelle que nous exercions, grâce à lui, sur cette terre d'Égypte dont le souvenir restait vivace dans nos cœurs. La nature de nos sentiments n'échappait point à l'Angleterre, toujours défiante et jalouse du prestige du nom français ; aussi se montrait-elle absolument hostile à nos propositions et concluait-elle à limiter à l'Égypte seule les États du vice-roi.

Quant au Cabinet de Saint-Pétersbourg, contraint par politique à entrer dans le concert européen, il regrettait de n'avoir pu trancher lui-même, sans le concours des autres puissances, les affaires d'Orient, action qui aurait assuré sa suprématie sur le Bosphore et grandi en Turquie son autorité.

La Prusse et l'Autriche souhaitaient surtout une solution rapide. Elles s'associaient au point essentiel et unique sur lequel les cinq cours demeuraient d'accord : le

maintien de l'Empire ottoman, plus ou moins entamé.

Nous ne saurions entreprendre l'historique des négociations auxquelles, à cette époque, donna lieu la question d'Orient; nous signalerons simplement les entrevues de M. Guizot, notre ambassadeur à Londres, avec lord Palmerston, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni. Ces entrevues aussi courtoises que sympathiques, en apparence, ne firent que mieux ressortir la divergence d'idées des deux nations. Aussi, eûmes-nous une preuve des dispositions réelles des puissances, lorsque se signa à Londres, le 15 juillet 1840, un pacte d'alliance, duquel le Cabinet français était éliminé, traité qui dépouillait Méhémet-Ali d'une partie de ses conquêtes, le reléguait dans son pachalik égyptien et garantissait au sultan la protection des quatre pays co-intervenus.

Ledit traité concluait que, si le vice-roi refusait d'y souscrire dans un délai déterminé, les moyens coercitifs seraient mis en œuvre contre lui, que l'Égypte même serait susceptible d'être enlevée à son gouvernement.

Les conventions ainsi arrêtées par les cabinets alliés, à l'instigation de l'Angleterre, ne l'oublions pas, comportaient pour la France le plus offensant affront.

***

Méhémet-Ali n'aurait su admettre, on devait s'y attendre, les conditions tout au moins draconiennes que lui dictaient les puissances. Comptant, du reste, sur notre appui, il avait opposé un déni formel à la notification du traité. Par suite, l'action européenne suivit-elle de près la menace.

Une révolte, incitée par des émissaires des nations unies, venait déjà d'éclater dans le Liban contre l'autorité du pacha et le contraignit aussitôt d'user de représailles. Puis, dès le mois de septembre, une escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Napier, apparaissait dans les eaux syriennes et enlevait Beyrouth. Enfin, sept semaines après, avec l'aide des flottes turques et autrichiennes, Napier bombardait Saint-Jean-d'Acre, où s'étaient réfugiées les troupes d'Ibrahim.

Vainement Méhémet-Ali tournait-il ses regards vers le chemin de France, vainement explorait-il l'horizon des mers, aucun pavillon tricolore ne pointait au zénith.

A cette heure, que se passait-il cependant dans la contrée amie qui lui avait si souvent tendu la main au-delà de l'immensité? Ah! si le pacha eût pu voir, en ce moment, l'aspect de nos places de guerre et de nos ports, cette vue eût fait luire dans son âme des rayons d'espérance.

En effet, au lendemain du traité de Londres, la France entière avait bondi sous l'outrage. Un important armement s'était vite constitué et notre attitude belliqueuse commençait à donner à réfléchir aux quatre nations qui nous avaient évincés. Toutefois, si l'offense était manifeste, la perplexité du Gouvernement était grande, car, en réalité, quelles allaient être les conséquences d'une action française? N'allait-elle point provoquer de terribles complications? Qu'adviendrait-il du concours que nous offririons ainsi au vice-roi par une hostilité ouverte à l'égard des agissements des alliés ?

La situation arrivait à l'état aigu. M. Thiers, chef du Ministère, était partisan d'une expédition; le pays s'associait à ses desseins; Louis-Philippe hésitait. Pendant ces tergiversations, l'armée égyptienne, très réduite par la lutte qu'elle soutenait, à la fois, contre l'insurrection de Syrie et



les puissances coalisées, perdait du terrain, sans songer néanmoins à capituler. Cette résistance fit craindre aux puissances de voir la France sortir tout à coup de son inertie pour voler au secours de l'intrépide pacha, vraisemblablement instruit de nos préparatifs. Des ouvertures nous furent faites alors dans le but d'atténuer l'injure dont nous avions été l'objet. M. Guizot, qui avait succédé à M. Thiers au ministère des Affaires étrangères, s'empressa d'accueillir ces ouvertures. Elles nous permettaient, sans trop froisser l'honneur national, de reprendre notre place dans le concert européen. Il semblait sage de les accepter.

Enfin, le traité du 14 juillet 1841, soumis à l'approbation française, avec autant, cette fois, de diligence que d'égard, résolut momentanément la question d'Orient et rendit la tranquillité à l'Europe. On avait revêtu ce nouveau traité d'une forme internationale. Il octroyait à Méhémet-Ali la conservation de ses possessions à titre héréditaire, sous la suzeraineté de la Porte et sous la réserve de vivre en paix avec elle. Dans ces conditions, les cinq puissances se portaient garantes des privilèges du pacha. La Turquie reprenait son entière prépondérance sur les Dardanelles et le Bosphore, comme gage de l'entente européenne.

Les conventions de 1841, qui mettaient un terme aux inquiétudes des nations, étaient moins qu'avantageuses au Gouvernement français ; son influence en Égypte devenait, par suite, illusoire. Mais les circonstances nous avaient contraints d'y souscrire, il fallut savoir s'y soumettre. Cet état de choses devait durer treize ans (1841-1854).

Méhémet-Ali, non sans regretter le rêve d'indépendance absolue qu'il avait longtemps caressé, put se résigner à une existence paisible ; il continua à faire prospérer sa chère Égypte, puis mourut doucement au cours de l'année 1849, plein de vénération pour la France qu'il n'avait cessé d'aimer.



Le vice-roi succomba à une maladie cérébrale, conséquence de son grand âge et des fatigues intellectuelles de sa vie. Il avait régné quarante-trois ans. Pendant cette période il s'était plu, non seulement à enrichir ses États de vastes territoires, à fonder des cités telles que Khartoum, la célèbre ville nubienne; de plus, le souverain, par ses talents d'administrateur, avait su donner aux sciences, aux arts, à l'industrie, comme au commerce du pays, un essor sans précédent.





CHAPITRE III

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 à 1881 (*suite*)

Abbas-Pacha. — Saïd-Pacha. — Ismaïl-Pacha. — Tewfik Ier
Ferments insurrectionnels.

Méhémet-Ali fonda une dynastie, mais les descendants de cette dynastie, s'ils héritèrent d'une couronne, n'héritèrent point des facultés étonnantes du fondateur.

Conformément aux firmans de la Turquie, sur lesquels avait été calqué le régime héréditaire de l'Égypte, les droits directs au trône devenaient l'apanage du plus âgé des princes de la famille régnante.

Ibrahim-Pacha, qui, par suite de la maladie de son père, reçut l'investiture des pouvoirs vice-royaux, en juillet 1848, était mort au mois de novembre suivant. Abbas-Pacha, petit-fils de Méhémet-Ali, fut appelé à succéder à son oncle Ibrahim, les autres fils du fondateur se trouvant être plus jeunes que leur neveu. On sait qu'Abbas Ier eut pour père Toussoum-Pacha (second fils de Méhémet-Ali), décédé en 1826.

Le nouveau vice-roi, esprit sans consistance cultivé dans les mosquées où il n'avait acquis que des sentiments fanatiques et despotes, s'était toujours montré hostile aux Euro-



péens, qu'affectionnait son aïeul. Il inaugura son gouvernement par l'éloignement des favoris du grand homme, favoris qu'il eût souhaité bannir, si les consuls n'eussent mis bon ordre à ses desseins.

Les cinq années de règne d'Abbas-Pacha ne marquèrent qu'une période de vexations pour nos nationaux et de cruautés à l'égard du peuple. Ce prince, d'un caractère à la fois vindicatif et pusillanime, fanatique et dissolu, passait le temps qu'il aurait dû consacrer aux intérêts du royaume à satisfaire ses haines personnelles, à se livrer tour à tour aux pratiques religieuses, comme aux plaisirs les plus abjects.

On conçoit dans quel marasme furent plongés le commerce et l'agriculture sous un tel gouvernement ; aussi n'essayerons-nous pas d'en décrire les vicissitudes.

Le vice-roi demeurait presque constamment confiné dans des résidences écartées, remplies de gardes et d'esclaves, et où les actes sanguinaires alternaient avec des débauches sans nom. Là, Abbas-Pacha vivait éloigné des affaires, insoucieux du sort de son peuple.

La Turquie, en présence de l'incurie du prince, vit une occasion de ressaisir quelque influence dans la province que Méhémet-Ali avait pour ainsi dire soustraite à ses pouvoirs. Dès lors, ne manqua-t-elle pas d'imposer à l'inepte gouverneur une augmentation de tribut, en échange de certains privilèges aussi iniques que préjudiciables au pays.

Enfin, pendant une nuit d'orgie, Abbas-Pacha périt d'une façon mystérieuse, assassiné, dit-on, par l'un de ses soldats.

*
* *

Après le régime qu'elle venait de subir, l'Égypte put croire,



un instant, que sa prospérité allait renaître, à l'avènement de Mohammed-Saïd, quatrième fils de son régénérateur. Mohammed-Saïd-Pacha était doué, en effet, de qualités brillantes, et pourvu d'une éducation européenne, il manisfestait le désir de réparer les fautes d'Abbas et de poursuivre l'œuvre que son père avait conçue.

Le nouveau règne commença par l'allégement des charges qui pesaient sûr le peuple, le rappel aux faveurs de nos nationaux, la restriction de l'autorité despotique des cheiks dans l'exercice des fonctions à eux dévolues.

Mais, hélas! Saïd-Pacha, en dépit des sentiments qui l'animaient, ne possédait point l'énergie suffisante pour mener à bien ses intentions. Faible et timide, facile à abuser, il s'abandonna bientôt, sous l'empire d'intrigants, qui avaient capté sa confiance, à des prodigalités dont les conséquences endettèrent le Trésor et déterminèrent dans les finances un affreux désarroi. Son successeur, ainsi qu'on le verra, mit le comble à cette gestion ruineuse, sans laquelle peut-être Saïd-Pacha eût pu doter l'Égypte de réels bienfaits.

On ne saurait manquer, toutefois, de rendre hommage aux quelques traits d'initiative qui lui reviennent, de même qu'à la sollicitude qu'il témoigna à ses sujets. Ce prince apporta, à la vérité, diverses améliorations dans le système gouvernemental et créa notamment un Conseil d'État. Puis, après s'être efforcé d'abolir l'esclavage, il sut s'intéresser aux classes laborieuses. En 1857, Saïd-Pacha entreprit avec succès une expédition dans le Soudan, où une guerre désastreuse devait se rallumer plus tard. Mais la gloire qui illumina ce règne fut, sans contredit, le percement de l'isthme de Suez, autorisé par le vice-roi et dû au génie français.

Les événements survenus en 1854 avaient, pour ainsi dire, annulé les conventions internationales de 1841. Sous le fils de Méhémet-Ali, nous avions repris en Égypte tout notre crédit, ce qui nous valut l'honneur de l'entreprise

grandiose, appelée à ouvrir l'Orient au commerce et à la civilisation des contrées occidentales, dessein que Méhémet-Ali lui-même avait médité, mais que certains préjugés l'avaient porté ensuite à condamner ; le célèbre pacha s'en était tenu au barrage du Nil, qui, bien qu'inachevé à sa mort, comportait déjà une œuvre aussi importante que progressive.

A l'occasion du percement de l'isthme de Suez, il est utile de rappeler l'opposition que nous fit l'Angleterre dans l'exécution de notre projet, dont elle fut néanmoins l'une des premières à recueillir les avantages. Mais toujours ombrageuse, toujours jalouse de notre influence, la Grande-Bretagne chercha vainement à circonvenir Saïd-Pacha, et surtout le sultan dans le sens opposé aux sollicitations françaises. L'Angleterre échoua, elle eut lieu de s'en féliciter.

Mohammed-Saïd étant mort le 18 janvier 1863, Ismaïl-Pacha, fils d'Ibrahim, devint, par droit d'hérédité, titulaire de la vice-royauté d'Égypte.

* * *

Le gouvernement d'Ismaïl-Pacha allait mettre le comble, nous l'avons dit, à une crise financière qu'un peu de volonté et de sagesse eussent facilement enrayée. En effet, le nouveau monarque possédait, à son arrivée au trône, les éléments *ad hoc*. Il tenait de son père d'immenses richesses, la nature l'avait doté d'intelligence et d'initiative, qu'une éducation accomplie avait largement développées. Il pouvait donc, certes, s'il l'eût voulu, rendre à l'Égypte prospérité et grandeur. Mais il semblait être écrit qu'aucun des-



cendant du Macédonien fameux ne saurait continuer ses œuvres.

A peine au pouvoir, Ismaïl fut ébloui par l'étincellement de sa fortune et s'entoura du luxe le plus effréné.

Aussi ambitieux que prodigue, il crut devoir payer au sultan certains tributs supplémentaires, afin d'en obtenir des faveurs et des dignités. Entre autres privilèges, la Porte, par un firman paru le 21 mai 1866, accordait la survivance des droits du vice-roi à la couronne aux princes directement issus de sa maison. Ce décret éliminait du trône, au mépris du régime en vigueur, l'oncle d'Ismaïl, qui devait lui succéder.

Une semblable faveur ne satisfit qu'à demi le pacha; il souhaita plus encore, et toujours, grâce à des redevances nouvelles, au mois de juin 1867, le sultan lui conférait, par un second rescrit, le titre de khédive. La dignité khédiviale devenait héréditaire dans sa dynastie; elle concédait, sous le rapport religieux, aux gouverneurs de l'Égypte des prérogatives presque souveraines.

Le faste du palais égala et surpassa en splendeurs l'appareil des cours les mieux assises, et l'ingéniosité que le monarque déploya dans son luxe, laissa souvent penser que, doué d'un esprit moins frivole, il eût pu s'attirer des admirateurs. En 1869, il présidait royalement à l'inauguration du canal de Suez, circonstance qui accrut davantage son prestige.

Les premières années de ce règne avaient été, à la vérité, pleines de promesses. Des écoles françaises, instituées à Alexandrie, puis au Caire, donnèrent à l'enseignement une impulsion heureuse. Les mœurs d'Europe firent autorité. Les sciences et les arts avaient eu aussi leurs encouragements.

Ayant terminé ses études dans notre France, le prince eut recours à nos célébrités que représentèrent bientôt, au sein de son royaume, des artistes et des comédiens d'élite.

Réceptions, théâtres, fêtes, rivalisèrent tour à tour de richesse, d'éclat, de magnificence.

Inutile d'ajouter que des monceaux d'or s'étaient engloutis dans ces innovations, qui auraient sans doute produit de salutaires résultats, si elles eussent été conçues avec ordre et discernement. Tout au contraire, l'état des finances du pays, que de telles prodigalités n'avaient fait qu'obérer encore, était des plus précaires, et le souverain, usant de ses propres ressources, subvenait non sans peine aux dépenses de son faste. Il mit alors tout en œuvre pour doubler sa fortune: créa des usines, des entrepôts commerciaux, se livra successivement à l'industrie, aux exploitations agricoles, etc.; mais, peu versé dans de pareilles entreprises, il ne parvint qu'à s'endetter et à aggraver la situation. Vers le mois de novembre 1875, Ismaïl cédait à l'Angleterre, au prix de plusieurs millions de livres sterling, les 176,000 actions qu'il possédait sur le canal de Suez, et rendait ainsi le Gouvernement britannique principal actionnaire de l'œuvre.

* * *

Cependant, quelques années plus tard la ruine du Trésor était consommée, les ressources manquaient de toutes parts; le khédive, loin d'envisager enfin l'immensité du désastre, recourut à des emprunts dont les taux usuraires lui facilitèrent la réalisation et qui ne tardèrent point à susciter au prince d'inextricables embarras.

A ce moment, la France, pour laquelle il s'était toujours montré sympathique, essaya, de concert avec l'Angleterre, d'intervenir officieusement dans ce désarroi financier. Les deux États agissaient, d'ailleurs, dans un intérêt presque



international, vu les dettes, aussi grosses que nombreuses, contractées par le vice-roi. En conséquence, des délégués anglais et français furent nommés à l'effet de régulariser par certaines combinaisons une comptabilité, à tous égards déplorable. Il fut convenu que la gestion des revenus de l'Égypte serait désormais soumise au contrôle de ces délégués. Pour sauvegarder enfin, autant que possible, les droits des créanciers, tous les biens personnels du khédive, domaines, usines, etc., durent être grevés d'hypothèques.

De semblables mesures n'auraient su longtemps satisfaire Ismaïl; aussi, protesta-t-il contre les moyens employés et, bien qu'acquiesçant à l'intervention de l'Angleterre et de la France, à la sollicitude desquelles il rendait hommage, le vice-roi, par des tergiversations sans nombre, paralysa l'action des deux puissances.

Il fallait cependant sauver à tout prix la situation.

En présence des difficultés que soulevait le pacha, on fut contraint d'appliquer, dans la circonstance, le vieil axiome populaire : « Aux grands maux les grands remèdes. » C'est ce qu'on fit.

Fortes de l'agrément des autres nations, la France et l'Angleterre s'interposèrent, alors, « à titre officiel », dans les affaires égyptiennes. Des contrôleurs de chacune des deux puissances reçurent mandat d'astreindre l'administration du khédive à leur surveillance, de même qu'à leurs conseils, sinon, eu égard aux intérêts en jeu, le vice-roi se verrait mis en demeure d'abdiquer sa souveraineté.

Ismaïl, assez ému d'une semblable alternative, parut d'abord se résigner au concours qu'on lui imposait; mais, peu de temps après, il recourut à tous les moyens pour faire prévaloir sa volonté, et plaça son fils Tewfik-Pacha, prince héritier de la couronne, à la tête de son ministère. Puis, continuant à combattre en secret le rôle des deux Gouvernements européens, son attitude devint si

hostile à leurs mandataires, que sa déchéance fut décidée.

Cette mesure entraînait pour le khédive l'humiliation et l'exil ; nous ne saurions apprécier ici le droit ou la sagesse qu'elle pouvait comporter. Toutefois, Ismaïl refusa de s'y soumettre et en référa au sultan, son suzerain. Tentative suprême, qui, loin de lui réussir, ne fit que rendre sa chute plus vexatoire. La Porte, habituée depuis le règne de Méhé-met-Ali à traiter l'Égypte moins en vassale qu'en ennemie, et dans l'espoir que le départ d'Ismaïl-Pacha lui vaudrait sur le pays un nouvel ascendant, répondit à l'appel du vice-roi par la notification spontanée de sa disgrâce. Le Divan nommait d'ailleurs à sa place son fils Tewfik-Pacha (juin 1879).

Il fallut même, paraît-il, toute l'habileté de M. Fournier, ambassadeur de France à Constantinople, pour empêcher la Porte de réduire le mandat du second khédive au rôle de simple administrateur [1].

* * *

L'avènement de Tewfik Ier au trône, permit aux agents français et britanniques de rétablir, sans entraves, en collaboration avec le ministère, l'équilibre financier, et de restituer à l'Égypte, tout au moins à cet égard, une tranquillité relative.

Pour atteindre ce but, il avait été jugé nécessaire de pourvoir à la création d'une caisse privilégiée de la dette publique, qu'alimentèrent des ressources spéciales ; une

[1] V. *La Question d'Égypte*, op. cit. (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1891, page 37).

gérance collective, confiée à des mandataires délégués par les États d'Europe, en constituait la sauvegarde.

D'autre part, on réalisa certaines réformes, on excita le Gouvernement à des systèmes économiques, notamment en ce qui concernait le budget de l'armée. Bon nombre d'officiers s'étaient vus, par suite, astreints à la demi-solde. Cette décision, élaborée avant le départ d'Ismaïl-Pacha, avait déjà, à l'époque, suscité de sourds mécontentements dans l'élément militaire; quelques désordres même, à peine réprimés par l'ex-vice-roi, tendaient à se reproduire et à s'accentuer davantage depuis l'avènement de son fils.

L'agitation, comme une marée montante, gagnait peu à peu la population entière. On sentait qu'un ferment de révolte se manifestait dans cette contrée si docile jusqu'alors à l'autorité souveraine. Dans l'armée, l'indiscipline commençait à régner étrangement; l'attitude des officiers revêtait un caractère indépendant et hautain vis-à-vis du Gouvernement. Le peuple semblait se rallier à l'insubordination des colonels qui exerçaient sur lui une influence fâcheuse.

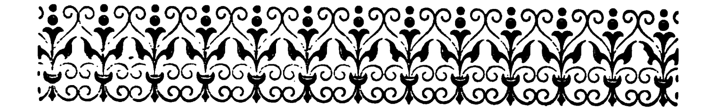
Tewfik I[er] comprit que la situation allait devenir critique si on négligeait d'y porter remède, il crut sage d'agir avec bienveillance envers l'état-major de l'armée, véritable instigateur du mouvement. C'était là, par malheur, le pire des moyens qu'il pût employer, car, outre qu'il laissait pressentir aux perturbateurs les craintes qu'ils inspiraient, ce procédé leur révélait encore l'impuissance du khédive.

L'augmentation des soldes, la création d'un comité, appelé à reviser l'organisation des troupes et dans lequel l'élément militaire se trouvait être surtout représenté par le colonel Araby-Bey, acheva d'ébranler l'autorité gouvernementale. Araby-Bey était un intrigant doublé d'un in-

fâme ambitieux, dont les menées devaient déterminer l'anarchie et livrer l'Égypte à d'effroyables calamités.

Cependant les puissances, qui venaient de raffermir le trésor égyptien, ne voyaient pas, sans souci, ces nuages s'accumuler de nouveau à l'horizon du pays. Les représentants s'étaient empressés d'en informer leurs gouvernements respectifs, lesquels, après avoir prescrit aux fonctionnaires de soutenir de leur mieux les droits du khédive, échangèrent aussitôt leurs appréciations.





CHAPITRE IV

ÉVÉNEMENTS DE 1881-1882

Négociations franco-anglaises. — Politique du Royaume-Uni. — Insurrection égyptienne. — Alexandrie livrée à la terreur. — Le Congrès de Constantinople. — Faute de la France. — Siège d'Alexandrie.

La France et l'Angleterre semblaient toutes désignées pour prêter, à nouveau, au Gouvernement khédivial en péril le concours simultané de leur médiation. Tacitement autorisés par les autres puissances, les Cabinets français et britanniques, loin de décliner l'obligation, honorable, du reste, que les circonstances et leurs intérêts propres leur faisaient presque un devoir d'accepter, s'étaient empressés d'y souscrire. Les négociations intervenues à cet effet entre Londres et Paris, parurent dès l'abord suivre une marche régulière d'entente et de vues identiques. Néanmoins, certaines lenteurs, certaines indécisions, survenues au cours de ces pourparlers préliminaires, avaient donné le temps aux affaires égyptiennes de beaucoup s'aggraver. D'ores et déjà il importait aux deux États d'agir sans retard, de prendre enfin une détermination sur l'attitude collective que comportaient les événements.

Le ministère de Gambetta et celui de lord Lyons sem-

blèrent s'être compris à cet égard ; Gambetta surtout s'efforça, comme s'il eût pressenti le renversement prochain du ministère qu'il venait de former (novembre 1881), d'amener au plus vite à des conclusions définitives l'alliance franco-anglaise.

Sur les propositions du célèbre homme d'État, les consuls généraux des deux pays furent chargés d'informer officiellement le vice-roi qu'il pouvait désormais compter sur l'appui de leurs gouvernements pour maintenir ses droits et faire face à l'orage qui menaçait son trône. Cette décision équivalait dès lors à un engagement formel entre les deux puissances européennes. Les instructions qu'elles avaient ainsi transmises à leurs représentants en Égypte, constituaient un pacte d'honneur que leur dignité même aurait dû garantir. Il en fut cependant autrement.

L'Angleterre, plus prévoyante que la France (pour ne pas nous servir de termes moins courtois), tout en ratifiant les propositions de notre ministère, relatives aux promesses faites à Tewfik-Pacha, avait cru devoir se réserver le choix des moyens à employer pour sauvegarder l'autorité du khédive. A cette restriction, qu'avec son esprit d'indépendante droiture, il avait jugée sans importance, le Cabinet français ne sut rien objecter. Toutefois, si ce procédé eût été interprété d'une façon moins légère, il eût pu mettre quelque peu nos gouvernants en garde contre les intentions du Royaume-Uni ; malgré tout ce qui a été dit afin d'excuser, dans la circonstance, l'attitude de ses ministres, personne n'ignore que le réel motif qui les guida, dès le début des négociations, fut celui d'intervenir seuls dans les affaires égyptiennes. La réserve du Cabinet de Saint-James sur le choix des moyens à employer n'était qu'un prétexte susceptible de lui permettre, à un moment donné, d'agir en liberté d'action pleine et entière.

Le renversement du ministère Gambetta servit bientôt

les vues de la Grande-Bretagne ; cette chute allait remettre en question l'entente franco-anglaise soi-disant résolue.

Aux avances de notre nouveau ministère, le Gouvernement de la reine parut soudain tergiverser sur l'opportunité d'une entremise exclusive, en Égypte, de l'Angleterre et de la France. « Il y aurait lieu plutôt, insinuait-on à notre ambassadeur, de poursuivre avec le concours des autres puissances l'intervention projetée. » A la suite de ces pourparlers, qui comportaient un ordre d'idées fort différent, nous dûmes, par un esprit de délicatesse facile à concevoir, nous unir au Foreign Office pour soumettre aux autres nations européennes la nouvelle combinaison que proposait l'Angleterre. Celle-ci faisait ressortir, d'ailleurs, que, si une intervention militaire était reconnue indispensable, il appartenait à la Turquie d'y pourvoir sous l'approbation des puissances.

Loin de simplifier la situation et d'en rendre le dénouement rapide, de telles données ne pouvaient qu'enrayer étrangement les choses et provoquer d'incessants retards. C'était le jeu du Gouvernement britannique.

*
* *

Cependant l'insurrection égyptienne devenait de jour en jour plus menaçante.

Les rebelles, intimidés d'abord par les probabilités d'une action franco-anglaise, devant l'inertie des deux pays se crurent maîtres du pouvoir, et, leur morgue grandissant, ils commencèrent à dicter leurs lois autour d'un trône sans soutien et à reprendre l'offensive.

L'autorité khédiviale n'existait plus.

Araby-Bey, devenu ministre de la Guerre, représenta

bientôt la puissance souveraine. Il avait à ses côtés les colonels Ali-Fhémy et Abd-el-Al, formant ensemble une sorte de trinité dont Araby était l'âme et le porte-parole. De concert, ils avaient déjà en février, puis en septembre 1881, cerné le palais du khédive ; sous les dehors d'une soumission servile, ils démontrèrent clairement au vice-roi qu'il était dès lors à leur merci et mis en demeure d'adhérer, sans réserve, à leurs exigences.

La première manifestation armée était survenue après l'emprisonnement des trois colonels, mesure ordonnée par le Conseil des ministres et motivée par les actes séditieux des officiers. A peine incarcérés, ceux-ci avaient été délivrés grâce à la troupe, à la tête de laquelle ils s'étaient aussitôt portés vers la résidence du prince. Tewfik-Pacha, contraint de céder à la force, confirma la mise en liberté des colonels, qui, réintégrés dans leur commandement, poursuivirent leur propagande insurrectionnelle.

Au mois de septembre, de même qu'au mois de février, Araby, Ali-Fhémy et Abd-el-Al, pour obliger le vice-roi à prononcer la dissolution du Cabinet égyptien, qu'ils entendaient reconstituer sur des bases nouvelles, et faire souscrire le monarque à diverses mesures militaires, comportant notamment l'augmentation des effectifs, concentrèrent les troupes aux abords du palais d'Abdin, avec menace d'y maintenir ces régiments jusqu'à ce que Tewfik eût donné satisfaction à leurs chefs.

Que pouvait faire le prince ? Son armée tout entière s'était ralliée aux dictateurs, l'appui promis par les puissances d'outre-mer, soi-disant protectrices, ne semblait nullement se manifester. Obéir, devenait sa dernière ressource, pour conserver un trône passé à la discrétion d'Araby.

Désormais, l'Égypte se trouvait au pouvoir d'une poignée d'ambitieux, lesquels, secondés par le traître Mahmoud-Samy, qu'ils étaient parvenus à investir de la présidence

du ministère, n'aspiraient à rien moins qu'à transformer le pays en un foyer d'anarchie, d'où ils comptaient retirer dignités et fortune en dominant la situation.

La bande de factieux, mêlée à l'élément militaire, se composait de cheiks, de fanatiques, d'individus de tout ordre, que les discours d'Araby, pleins de mystique exaltation et de promesses, avaient imbus d'idées aussi inadmissibles par leur incohérence que par leur diversité.

Le titre de « Parti national », indûment attribué aux conspirateurs, ou plutôt qu'ils usurpaient sans vergogne, leur donna un instant quelque prestige près du peuple. Ils mirent à profit cette illusion passagère, pour affirmer leur influence et prendre vis-à-vis des nationaux étrangers une attitude agressive.

Le ministère, que présidait Mahmoud-Samy, se disposait, du reste, à prononcer la déchéance du khédive dans le but de substituer à sa personne un chef d'État choisi parmi les membres du Cabinet. *A priori*, deux concurrents paraissaient désignés comme candidats au poste suprême : Mahmoud-Samy et Araby-Pacha.

En présence de pareilles éventualités, la France et l'Angleterre, tant pour sauvegarder les intérêts de leurs nationaux, que pour mettre un frein à des événements susceptibles de rendre inextricable une situation constamment aggravée par leur propre inertie, résolurent enfin de faire acte d'autorité.

Une escadre anglo-française apparut bientôt devant Alexandrie, démonstration platonique, s'il en fût, car elle n'avait été décidée que sous la réserve expresse de s'en tenir à l'expectative.

Toutefois, l'aspect des cuirassés produisit, de prime abord, quelque impression sur les séditieux, d'autant que les consuls des deux nations européennes sommèrent, au nom de leurs gouvernements, le ministère égyptien de se

dissoudre et d'exiler, sans retard, les meneurs du parti rebelle.

Mais, à l'émotion que cet ultimatum fit naître dans le cœur des factieux, succéda rapidement une résistance inattendue. En effet, Araby et ses complices, après s'être concertés, puis renseignés, avec adresse, sur le rôle que l'escadre se proposait de jouer, à cet instant, dans les eaux égyptiennes, ne tinrent aucun compte des notifications consulaires et, s'étant déclarés non astreints aux ordonnances des États d'Europe, poursuivirent l'œuvre d'insurrection.

Par les soins des meneurs, et en dépit des efforts tentés par le khédive pour ressaisir quelque influence, des avis, qui affirmèrent l'autorité du ministère, furent lancés dans toute l'Égypte et invitèrent le peuple à s'y rallier. Alors commencèrent les préliminaires de l'ère d'affolement qui allait terrifier le pays, pour aboutir à la ruine d'Alexandrie.

Les Européens et les catholiques furent aussitôt mis à l'index, comme ennemis jurés du prétendu parti national. Des massacres étaient à redouter. Ils ne tardèrent point à se produire dans des proportions inouïes. Le régime de la Terreur saurait seul donner une idée des atrocités qui ensanglantèrent, en l'espace de quelques semaines, la vieille terre des Pharaons. L'anarchie était à son comble ; Araby-Pacha, instigateur et ordonnateur de tant de ruines, était dès lors tout-puissant.

***

La cité d'Alexandrie devint le théâtre des premiers excès qui y furent épouvantables. Maints indigènes de bas étage, excités au pillage et au meurtre par les émissaires d'Araby,

qui leur avaient représenté tous les Européens comme autant d'oppresseurs, tous les chrétiens comme autant de traîtres, achevèrent de circonvenir ces classes, sans aveu, en leur insinuant que le plus cher désir d'Araby-Pacha était que les tyrans fussent mis à mort.

Le 11 juin 1882, semblable à une meute avide de carnage, la populace fit irruption dans les rues de la ville, envahissant les habitations européennes, les magasins, jusqu'aux consulats, égorgeant, massacrant, se ruant avec une fureur délirante sur tout ce qu'elle rencontrait sur son passage. Nul ne trouvait grâce devant les forcenés : vieillards, femmes, enfants, fonctionnaires, étrangers, tombaient sous leurs coups. Le meurtre, le viol, la spoliation se succédèrent tour à tour durant ces heures néfastes.

Les Européens, affolés, cherchaient à se réfugier soit près des consuls, soit à la préfecture, soit à travers la campagne ; mais, de toutes parts, ils se voyaient traqués ; de toutes parts, surgissaient les assassins. Partout la violence et la mort se présentaient à eux, horribles, implacables !...

Et ces cruautés laissaient la police inerte, désarmée qu'elle était par les ordres d'Araby, chef du parti triomphant.

Et ces actes s'exerçaient sur nos nationaux, quand des navires français et britanniques se trouvaient ancrés à quelques brasses de la côte égyptienne, demeurant impassibles devant ces scènes monstrueuses.

Que dirions-nous encore, si ce n'est que les horreurs de la journée du 11 juin ne furent que le prologue du drame dans lequel l'antique Alexandrie devait s'abîmer de fond en comble, sous l'action d'une fatalité sans exemple. Commerce, industrie, richesses, allaient tout à coup disparaître de la métropole par le fait d'un misérable, que l'ambition d'une puissance européenne avait étrangement secondé.

*
* *

Tandis que leurs nationaux étaient à la merci d'une population surexcitée et d'une bande d'égorgeurs, on se demandera, anxieux, quelle pouvait être l'attitude des Gouvernements d'Occident ? Toujours la même, nous répondra l'Histoire, c'est-à-dire piétinant sur place, échangeant nombre de négociations, se décidant enfin à déléguer des plénipotentiaires à Constantinople, en vue de délibérer encore sur les mesures à prendre (*sic*). A la vérité, il commençait à être temps d'agir.

Quoi qu'il en fût, une commune entreprise ne sut être arrêtée. La Turquie, au reste, ne cessait de protester à cet égard. Le Divan, malgré les instances des plénipotentiaires, s'était même refusé à participer aux opérations du Congrès et revendiquait hautement ses droits d'intervention exclusive dans les affaires d'Égypte. Ce mandat, que briguait la Porte, et qui, d'ailleurs, lui appartenait assez légalement, avait déjà, on s'en souvient, fait l'objet d'une remarque de la part de l'Angleterre à l'heure où M. de Freycinet avait remplacé Gambetta dans le Cabinet français. Mais la diplomatie britannique signalait alors les prérogatives du sultan, moins pour y recourir que pour temporiser. Après nombre d'échanges d'idées, le Congrès finit par s'arrêter à ce moyen qui donnait satisfaction à la Turquie.

Rappelons, qu'avant l'ouverture de la Conférence de Constantinople, le sultan, sur la demande du khédive, envoya au Caire le maréchal Dervish, afin d'y représenter l'autorité ottomane et d'essayer d'y faire prévaloir sa médiation. Cette démarche n'ayant eu aucun résultat, la Porte n'en persista pas moins dans le désir d'exercer ses droits de suzeraineté. La Conférence venait donc de l'y autoriser, sous certaines réserves, il est vrai, bien que les ressources dont disposait la Turquie fussent loin de lui permettre une aussi lourde tâche. Ce décret des plénipotentiaires resta d'ailleurs sans effet.

*
* *

Pendant qu'on se livrait ainsi sur les bords du Bosphore à des dissertations plus ou moins heureuses, et qu'on concluait à l'intervention ottomane, Araby-Pacha et ses complices, à la suite des atrocités commises le 11 juin, crurent opportun de protester contre les actes barbares dont ils avaient été les instigateurs et qu'ils prétendirent être l'œuvre même des nationaux d'Europe, malencontreusement mêlés, disaient-ils, à une dispute survenue entre Maltais et indigènes. A tant d'impudence, ils joignirent bientôt des allures belliqueuses. Les équipages de l'escadre mouillée en face d'Alexandrie virent les bastions de la place se garnir de pièces d'artillerie, peu redoutables à vrai dire, mais qui cependant ne laissèrent point que de donner à penser aux états-majors des deux flottes.

Peu de jours auparavant, le Cabinet de Londres, que berçait sans cesse l'espoir d'une action personnelle, avait jugé utile de pressentir notre ministère sur ses intentions, au cas où les événements obligeraient impérieusement les cuirassés à prendre enfin l'offensive.

Le Foreign Office ajoutait que, le cas échéant, le Gouvernement de la reine était résolu à agir avec énergie, qu'au reste l'amiral Seymour, chef de son escadre en Égypte, avait reçu à ce sujet des ordres formels. Loin de se rallier, tout au moins en principe, aux ouvertures de l'Angleterre, comme les circonstances lui en faisaient presque un devoir, le Cabinet de Paris, par un excès de déférence pour le Congrès rassemblé à Constantinople, refusa d'acquiescer momentanément à de telles mesures. Cette fin de non-recevoir surpassait les espérances anglaises. La Grande-

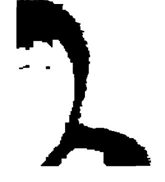
Bretagne se voyait, par suite, dégagée de toute convention avec la France, officiellement informée de ses desseins.

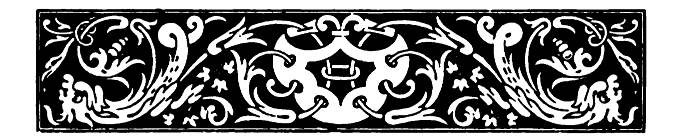
La faute, tant de fois reprochée à notre Parlement, venait d'être consommée; nous avions laissé échapper le dernier moyen qui pouvait nous conserver notre prépondérance dans les affaires d'Égypte, qui eût peut-être évité aux Égyptiens de nouveaux malheurs, tout en sauvegardant les intérêts français.

Notre réponse à l'*ultimatum* des Anglais servait trop bien leurs vues pour qu'ils négligeassent longtemps de la mettre à profit. Le simulacre de défense, qui venait d'apparaître sur les remparts d'Alexandrie, constitua un prétexte pour l'amiral Seymour d'intimer au gouverneur l'injonction de changer aussitôt d'attitude, sans quoi il assiégerait la place. Il lui fut répondu, au nom du khédive, que rien ne motivait pareille mise en demeure, car la défense des forts n'avait point été augmentée, le Gouvernement n'ayant aucune raison de se montrer hostile à l'escadre.

L'amiral Seymour ne put admettre ces allégations, et, dès le matin du 11 juillet, il donna le signal du bombardement pendant que nos vaisseaux abandonnaient la partie pour regagner les côtes de France.







CHAPITRE V

ÉVÉNEMENTS DE 1881-1882 (*suite*). — DOMINATION ANGLAISE

Conséquences du bombardement d'Alexandrie. — Nouveau carnage et ruine de la cité. — L'Angleterre s'empare de l'Égypte. — Son étrange attitude à l'égard des traîtres. — Politique de la Grande-Bretagne en Égypte. — Épilogue de l'insurrection du Soudan. — Effets du protectorat anglais. — Chérif-Pacha.

Quelques heures après le départ de notre flotte, les fortifications d'Alexandrie n'étaient plus qu'un monceau de décombres. A travers les ruines fumantes, gisaient les cadavres des artilleurs égyptiens, dont la résistance eût été digne d'un sort meilleur. Devant les projectiles des canons britanniques, Araby et son entourage avaient pris la fuite, laissant sur les remparts les hommes qu'ils commandaient qui, eux, tout au moins, malgré la lâcheté de leurs chefs, se conduisirent en soldats.

L'État-major, qui avait si vaillamment tourné le dos aux obus de l'amiral Seymour, rentra dans la place vers le milieu de la nuit afin de se concerter et d'aviser au parti à prendre. La décision de ces braves fut ce qu'on pouvait espérer d'une horde de misérables. Le 12, à l'aube, ils faisaient hisser le drapeau blanc et profitaient du répit que leur donnaient les assiégeants pour renouveler les infamies du 11 juin.

Cette fois, le brigandage fut sans limites. Le pétrole, répandu à flots, transforma en brasiers les quartiers européens, tandis que les égorgeurs, à la discrétion d'Araby, rééditaient les scènes du mois précédent dans des proportions plus horribles encore. Il faut lire les lignes vibrantes et indignées qu'écrivit Gabriel Charmes, au lendemain de ces turpitudes, pour se faire une juste idée des violences auxquelles elles donnèrent lieu [1].

Bon nombre de nos nationaux, par bonheur, s'étaient réfugiés sur notre escadre avant son départ et échappèrent ainsi à une mort affreuse ; mais combien d'Européens, moins heureux, tombèrent victimes des assassins! Que de meurtres, d'ignominies, de vandalisme, eussent été évités sans l'inertie de l'amiral anglais, qui ne sut procéder à un débarquement qu'après que les troupes égyptiennes se furent repliées vers Kafr-el-Dawar, c'est-à-dire après la ruine complète de la cité !

* * *

Qu'ajouterons-nous à cet exposé rapide d'événements néfastes ? L'Angleterre en a retiré des avantages inestimables, puisqu'elle a atteint le but qu'elle s'était proposé, mais ce n'aura pas été, du moins, sans assumer vis-à-vis de l'Histoire une grave responsabilité morale.

On sait qu'une armée anglaise, sous le commandement du général Wolseley, tarda peu à envahir l'Égypte, où elle put vaincre, sans grands efforts, des troupes indisciplinées et dirigées par des chefs incapables. On sait qu'il

[1] V. *L'Insurrection militaire en Égypte*, par G. Charmes (1883).

fut facile aux soldats de sir A. Wolseley d'avoir raison, sur les bords du canal de Suez, notamment à Tel-el-Kébir, des guerriers égyptiens. En dépit des journaux d'outre-Manche et de leurs assertions pessimistes, personne ne resta dupe des périls imaginaires auxquels furent exposés durant l'expédition, les combattants de Sa Gracieuse Majesté.

Le khédive n'avait pas hésité, après la prise d'Alexandrie, à reconnaître la Grande-Bretagne comme la nation protectrice, appelée à lui rendre une autorité tout au moins nominale. Dans l'alternative où se trouvait le vice-roi, il n'eût, du reste, su mieux faire. L'Angleterre triomphait.

La bataille de Tel-el-Kébir termina les hostilités ; retranchées dans ce lieu, derrière des fortifications imposantes, les troupes égyptiennes eussent pu y tenir en échec, un certain temps, les assaillants, mais leurs chefs, dépourvus de toute initiative, s'y laissèrent surprendre par l'ennemi. Les Anglais enlevèrent rapidement la position et virent se disperser autour d'eux, dans un désarroi complet, les derniers régiments susceptibles d'entraver leur marche sur le Caire (septembre 1882).

Deux jours après, le général Garney-Wolseley était maître de la capitale et de l'Égypte entière ; y compris Araby-Pacha, les insurgés, aussi bien que les notables, se soumettaient au commandant de l'armée britannique. L'Angleterre devenait l'arbitre des destinées du pays où elle s'implanta depuis lors. Devant cette ingérence, les puissances occidentales représentées par le Congrès de Constantinople, de même que la Turquie, dont le rôle avait été tout à fait éliminé, n'opposèrent aucune protestation sérieuse.

Qnant à la France, elle était restée en expectative depuis le retour de son escadre. Entre temps, notre Parle-

ment avait été saisi d'une proposition, du Cabinet de Londres, tendant à protéger les accès du canal de Suez qu'on craignait de voir intercepter par l'élément insurrectionnel. Cette proposition, on le sait, ne fut point accueillie ; elle eut pour conséquence la chute du ministère qui l'avait soutenue. Nos Chambres s'étant refusé à admettre que des navires français fissent la police sur le canal, tandis que l'Angleterre poursuivrait seule la pacification de l'Égypte. Nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier la justesse de ce sentiment.

*
* *

Si on en croyait certains écrivains, il serait permis de se livrer à d'étranges réflexions sur les événements dont l'Égypte fut le théâtre en 1882. Certes, quand on se remémore l'attitude des vainqueurs de l'insurrection vis-à-vis des misérables qui la firent naître, et déterminèrent les scènes d'horreur que nous avons essayé de décrire, on demeure stupéfié de la protection prêtée par une puissance d'Europe à de tels coupables. L'explication la moins défavorable à la dignité du Gouvernement britannique, qu'on puisse en donner, consiste à attribuer l'intérêt qu'il témoigna, lors de son procès, à Araby ainsi qu'à ses complices, aux satisfactions mal déguisées, suggérées par la réussite de ses projets.

Lorsque Tewfik eut été réintégré dans ses pouvoirs, sous les auspices de l'Angleterre, le premier soin de l'autorité khédiviale fut de provoquer l'arrestation des chefs de la sédition, auteurs principaux des crimes si odieusement perpétrés. Une enquête s'imposait ; elle fut conduite d'abord par les agents du khédive, auxquels se substitua, peu après,

l'élément anglais, en dépit du rôle purement officieux que prétendait vouloir tenir en Égypte le Royaume-Uni, du désintéressement qu'il affectait et de l'initiative absolue qu'il devait laisser au vice-roi.

On allégua de Londres, pour motiver ces premiers empiètements, qu'il y avait lieu de sauvegarder les coupables des sévérités excessives que la Cour martiale, appelée à statuer sur leur sort, serait portée à leur appliquer sans le concours d'une juridiction moins prévenue. Sentiments humanitaires assez peu admissibles à l'égard de bandits, passibles de tous les châtiments.

Néanmoins, la Cour se vit contrainte de ne prononcer la peine de mort contre les inculpés que sous le contrôle des pacificateurs. Par suite, Araby et ses lieutenants, pour lesquels le Gouvernement d'Outre-Manche poussa la sensiblerie jusqu'à les pourvoir de défenseurs, eurent l'incroyable surprise d'échapper à la peine capitale et de s'entendre condamner à l'exil, comme de simples perturbateurs. Ils avaient mis à sac tout un pays, ruiné l'une des plus célèbres cités du monde, après s'y être livrés à des cruautés sans nom !...

Les commentaires provoqués par ce procès scandaleux alimentèrent un certain temps la presse européenne, ils firent planer sur l'Angleterre de tels soupçons pour sa dignité que nous nous refusons à nous en faire l'écho.

* * *

Maîtresse de la situation, la Grande-Bretagne mit aussitôt tout en œuvre afin d'affermir dans le pays pacifié sa suprématie exclusive. Elle sut, avec adresse, se dégager de la collaboration que la France lui prêtait encore au

Caire, sous le rapport du contrôle financier. Pour atteindre ce but, le Royaume-Uni eut recours à l'action du khédive. Celui-ci dut solliciter de notre Gouvernement le rappel de son délégué, qui, selon les dires du vice-roi (insinués par le Cabinet de Londres), ne comportait plus d'objet, un double contrôle devenant inutile dans les circonstances présentes.

On n'eut garde à Paris de s'illusionner sur de semblables ouvertures. Elles laissaient trop deviner le jeu de l'Angleterre, pour que notre ministère, pressenti d'ailleurs dans le même sens par lord Grandville quelques semaines auparavant, s'y ralliât sans protester. Mais les discussions qui en résultèrent entre les deux Cabinets nous firent comprendre que nos voisins ne transigeraient point, au mépris même des droits acquis, et M. Duclerc, qui avait succédé à M. de Freycinet aux Affaires étrangères, crut devoir déclarer, dans une réponse digne, que la France n'insisterait pas davantage vis-à-vis d'un parti pris aussi évident.

Rien désormais ne gênait plus la Grande-Bretagne, pour la réorganisation qu'elle se proposait d'introduire en Égypte. Lord Dufferin, son ambassadeur à Constantinople, chargé de concourir à ladite réorganisation, s'acquitta de sa tâche avec toute l'habileté dont on le savait doué.

*
* *

Un point restait cependant litigieux, tant pour l'Europe que pour la Turquie, relativement à l'occupation anglaise sur le territoire égyptien : Quelle y serait la durée du séjour des pacificateurs ? Ne convenait-il point de limiter ce séjour à une époque déterminée ? Aux questions ainsi posées par les puissances, on répliqua, de Londres, qu'il était difficile

en ce moment de préciser une date à l'évacuation de l'Égypte, attendu que les événements contraignaient ceux qui s'étaient imposé des sacrifices, pour y rétablir l'ordre, à n'abandonner le pays qu'après avoir assuré sa complète stabilité.

Fort aléatoires ne laissaient d'être ces allégations, qui se renouvelèrent invariablement pendant une période de douze ans. Toutefois, lorsqu'elles furent émises au lendemain de la prise du Caire, l'orage qui grondait dans le Soudan nécessitait, il est vrai, la présence des troupes de la reine autour du trône khédivial, dépourvu, à cette heure, de tout moyen de répression.

Depuis plusieurs années, en effet, les peuplades soudaniennes s'agitaient étrangement. Le fanatisme, qui régnait au milieu d'elles, les avait, à diverses reprises, incitées à la rébellion contre l'autorité égyptienne. Sous l'influence d'une sorte d'halluciné, Mohamed-Amed, qui prit le nom de *Mahdi*, les tribus du Soudan oriental s'étaient soulevées.

Instruit par les moines musulmans ou *derviches* et devenu derviche lui-même, le Mahdi se disait envoyé du Grand Prophète pour prêcher la *guerre sainte*, en vue de réformer les doctrines de l'Islam, par la fondation d'un royaume unique où tous les croyants seraient égaux [1]. Il n'en avait pas fallu davantage pour rassembler autour de Mohamed des milliers de sectaires; cette multitude armée, marchant aveuglément à la voix du nouveau prophète, allait bientôt asservir tout le Soudan égyptien.

Le khédive avait, sans succès déjà, essayé de faire face au soulèvement mahdiste, quand éclata l'insurrection d'Alexandrie. Les Soudaniens profitèrent de l'événement

[1] V. *L'Afrique*, de LANIER, p. 655 (librairie veuve E. Belin).

pour marcher sur Khartoum, qui devait être, avant peu, malgré l'intervention anglaise, le siège de leurs opérations. La Grande-Bretagne, ayant compris qu'il lui appartenait d'agir, se substitua au vice-roi, afin de réduire, à leur tour, les rebelles du Sud ; mais, démoralisée par d'effrayants revers, elle crut devoir, en dépit des protestations de Tewfik-Pacha, abandonner le Soudan à Mohamed-Amed, et délimiter simplement à Ouady-Halfa la frontière méridionale des États égyptiens.

On connaît, du reste, l'issue malheureuse des campagnes successivement conduites par les officiers anglais, Hick, Gordon, Wolseley et plusieurs autres non moins célèbres, à travers les sables brûlants de la Nubie ; l'insuccès des soldats d'Angleterre succombant tour à tour sous l'action d'un climat meurtrier et sous le nombre des phalanges fanatiques du Mahdi qui, de 1882 à 1887, ne cessèrent de tenir en échec les armées anglo-égyptiennes[1].

L'expédition comporta pour le Royaume-Uni autant de désastres qu'il se promit de compenser par une occupation permanente de la vallée du Nil.

La captivité et la mort tragique de l'infortuné Gordon, que ses compatriotes demeurèrent impuissants à délivrer des mains du Prophète, la disparition d'Émin-Pacha que l'explorateur Stanley devait ramener quelques années après, produisirent dans le monde d'Occident une impression des plus fâcheuses.

Les résultats de ces cinq ans de guerre firent perdre à l'Égypte le Soudan, lui enlevèrent Khartoum, la fameuse

[1] Le Madhi Mohamed-Amed étant mort en 1885, son beau-frère et premier lieutenant Osman-Digma avait continué de guerroyer avec un égal succès, tandis que Abdullah-Sélim, neveu du Mahdi défunt, avait été appelé à succéder à son oncle, comme délégué de Mahomet.



capitale nubienne, qui renferme aujourd'hui encore des prisonniers chrétiens.

Si le protectorat anglais procura la stabilité au règne de Tewfik-Pacha, en lui permettant de restaurer des institutions que les menées d'Araby avaient anéanties, les occupants, par leur ingérence autoritaire, rendirent illusoire sa souveraineté. Quant au pays, la domination acheva d'en annihiler toute prospérité, toute grandeur. L'agriculture resta dans le marasme où l'avaient plongée les successeurs de Méhémet-Ali. Accablés de taxes et d'impôts, nombre de Fellahs abandonnèrent leur maigre patrimoine, que des propriétaires, moins aptes qu'eux encore à exploiter le sol, recueillirent presque gratuitement. Industrie, commerce, charges de toute nature devinrent le monopole de l'Angleterre. La perte du Soudan, l'aliénation de droits les plus légitimes, l'assujettissement à un joug despotique, la captation de ses richesses, tel fut le bilan qu'apportèrent à l'Égypte les premières années de l'occupation anglaise.

Bien que des événements, que nous signalerons d'autre part [1], soient survenus depuis lors, ce régime s'est peu modifié. Le peuple opprimé garde le silence, mais, *in petto*, n'en maudit pas moins ses oppresseurs, à la discrétion desquels sont les tribunaux indigènes, les lois, les intérêts de chacun. L'état-major des troupes est toujours représenté par l'élément britannique qui, sous prétexte de reconstituer l'armée, dont la rébellion avait occasionné le licenciement, imposa aux soldats du khédive une discipline incompatible avec leurs mœurs et leur caractère. Sans égard pour l'esprit de souplesse des jeunes Égyptiens, ils les soumirent aux rigueurs pratiquées dans les contingents du Royaume-Uni, leur donnèrent pour chefs des officiers

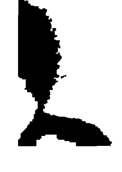
[1] Mort de Tewfik Ier et avènement d'Abbas II (janvier 1892).

d'Outre-Manche, qui bénéficièrent dès lors de soldes aussi excessives qu'onéreuses pour le Trésor. Si l'on consulte le travail de M. Edmond Planchut, sur l'occupation anglaise, ouvrage publié il y a quelques années et dont l'autorité ne saurait être contestée, on y trouve la statistique que nous reproduisons ci-après, concernant les émoluments que touchent en Égypte les officiers de Sa Gracieuse Majesté :

« Un général en chef..............	64.000	francs
Un adjudant général	27.600	—
Un assistant adjudant général....	20.000	—
Un député assistant général	12.000	—
Un surveillant général...........	30.000	—
Un assistant surveillant général ..	18.300	—
Un chef du service topographique.	18.600	—
Un assistant secrétaire...........	13.800	—
Deux colonels, chacun...........	23.000	—
Onze lieutenants-colonels........	18.300	—
Douze majors....................	13.720	—
Quatorze majors surnnméraires...	12.500	—
Un chirurgien en chef...........	25.500	—
Un chirurgien-major en second...	12.750	—
Un officier vétérinaire...........	12.750	—
Un commissaire ou intendant....	18.300	— »[1]

Ces chiffres sont assez éloquents, nous osons le supposer, pour fournir une idée du désintéressement de l'Angleterre

[1] V. *L'Égypte et l'occupation anglaise*, par Edmond Planchut (*Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1889. p. 424). Ledit ouvrage, œuvre d'un auteur aussi érudit qu'autorisé, a été pour nous une source de renseignements d'autant plus précieux qu'ils corroborent sur nombre de points nos propres informations. (*Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 déc. 1888 ; 1er, 15 janvier et 1er février 1889.)



sur le territoire d'Égypte. Il convient d'ajouter que les charges civiles atteindraient encore des proportions plus exorbitantes en ce qui concerne les mêmes nationaux, l'auteur précité évaluant, d'autre part, à *trois cent quarante-deux mille deux cent dix francs*, l'ensemble des traitements *mensuels* du fonctionnarisme anglais, soit : *quatre millions cent six mille cinq cent vingt francs*, qu'émargeraient, chaque année, au budget égyptien les représentants de la Grande-Bretagne ! On saurait être désintéressé à des conditions plus modestes !

Ces données permettent enfin de concevoir le peu d'enthousiasme qu'apportent les fils d'Albion à évacuer un territoire, où leur présence est aussi décemment rémunérée.

*
* *

Bien que la grande masse de la population indigène paraisse muette et résignée sous la férule britannique, l'Angleterre eut à lutter contre certains hommes d'État égyptiens, qui jouèrent un rôle prépondérant dans les affaires gouvernementales du pays, furent hostiles au joug de l'étranger et en combattirent les abus. Pour ne citer que deux de ces hommes qui ont leurs places marquées dans les fastes de l'Égypte contemporaine, nous nommerons les pachas Chérif et Nubar. Ministres éminemment habiles, ils opposèrent une résistance, couronnée parfois de succès, à l'ingérence étrangère.

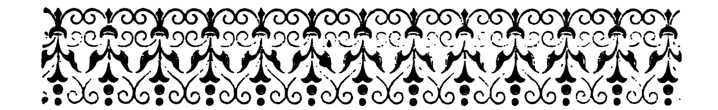
Le premier, Chérif-Pacha, ancien officier, et gendre de M. Sève, avait pris part aux hauts faits du grand vice-roi.

Ses talents l'ayant rendu tour à tour titulaire de divers portefeuilles, Chérif conservait un impérissable souvenir du chef de la dynastie régnante. Il se reportait au temps de

sa jeunesse, à ces jours de gloire où Méhémet-Ali faisait resplendir autour du trône des Ramsès une régénératrice auréole. Il comparait cette époque, à jamais mémorable, à celle qu'il voyait au déclin de sa carrière, et le ministre souffrait dans son patriotisme, dans son orgueil, dans sa dignité, au spectacle des uniformes rouges qui jaspaient, comme autant de reflets sanglants, les milices de sa patrie. Ami de la civilisation et du progrès, il admirait les institutions d'Occident, mais ne pouvait admettre que des influences d'outre-mer, imposassent à son souverain leurs lois et leurs coutumes.

Chérif-Pacha mourut en 1887, emportant dans la tombe les regrets de tout un peuple qu'il s'était efforcé de protéger et de défendre. Il n'avait pas eu la consolation suprême, par lui cependant ardemment souhaitée, celle de voir l'Égypte délivrée de ses oppresseurs.





CHAPITRE VI

DOMINATION ANGLAISE (*suite*)

Nubar-Pacha. — Le Parti national ou « l'Union de la jeunesse égyptienne ». — Son programme. — Ses aspirations. — Le fantôme des derviches et la presse anglaise. — Incursions soudaniennes. — Les vérités qu'elles comportent. — Convoitises de l'Angleterre. — Défaites successives des derviches. — Valeur des troupes égyptiennes. — Mort de Tewfik Ier. — L'Angleterre suspectée. — Réelles causes de la mort du khédive. — Funérailles du prince.

Nubar-Pacha, que nous signalons dans le précédent chapitre comme l'une des célébrités de la diplomatie égyptienne, est d'un caractère plus violent et peut-être moins désintéressé que ne le fut Chérif-Pacha, mais il possède le même esprit d'adresse et d'indépendance. Malgré les critiques assez sévères qui lui furent infligées dans les derniers temps de son administration, on ne saurait oublier les services qu'il rendit à l'Égypte au cours de sa longue carrière de diplomate [1].

Chargé de nombreuses missions près des souverains d'Europe, Nubar ne cessa de faire preuve, dans les divers

---

[1] Ceci fut écrit au commencement de l'année 1894, c'est-à-dire quelques mois avant le retour de Nubar-Pacha aux affaires.

postes qu'il occupa, d'une remarquable habileté. Il contribua notamment, en 1864, à enrayer certaines contestations survenues entre les puissances lors du percement du canal de Suez, et sut, par son tact, déterminer, sous l'arbitrage de la France, une transaction heureuse, qui permit la reprise des travaux suspendus et l'achèvement rapide de l'œuvre commencée.

Successivement ministre du Commerce, puis des Affaires étrangères, Nubar-Pacha se distingua en maintes circonstances.

Vers 1869, les capitulations, remontant à 1740, signées à cette époque entre Louis XV et le sultan Mahmoud Ier, nécessitaient, dans un intérêt général, des modifications depuis longtemps attendues. L'utilité de juridictions spéciales s'imposait ; mais ces juridictions devaient présenter des garanties réelles pour ceux qui étaient en droit d'y recourir.

Or, de tels remaniements, dans une législation aussi complexe, impliquaient autant d'étude que de jugement. Nubar prit l'initiative de ce projet, qui fut soumis aux puissances intéressées. De nombreuses négociations s'ensuivirent et plusieurs années s'écoulèrent, il est vrai, avant qu'elles aboutissent à un résultat concluant.

Le projet du ministre d'Ismaïl (vice-roi régnant) ne tendait à rien moins qu'à réorganiser en Égypte les tribunaux dans leur ensemble. Des pourparlers, auxquels donnèrent lieu les propositions de Nubar-Pacha, sortit enfin l'adoption des *tribunaux mixtes*, qui entrèrent en vigueur le 28 juin 1875. Ces juridictions, appelées à statuer sur les litiges entre Européens et indigènes, parurent donner satisfaction au *desideratum* international ; bien que le projet de Nubar n'eût point été intégralement admis, l'honneur de l'avoir élaboré ne saurait néanmoins lui être contesté.

Ayant alternativement abandonné, puis repris le porte-



feuille des Affaires étrangères, de 1874 à 1888, Nubar continua de jouer, durant cette période, un rôle des plus actifs dans les affaires de l'État. L'intrusion anglaise le trouva ferme et résolu; aussi le plénipotentiaire, sir Evelyn Baring, eut-il souvent avec lui maille à partir. Méhémet-Tewfik, grâce à son premier ministre, put conserver quelques pérogatives, dont le peuple ressentit les bienfaits. Comme nous l'avons déjà dit, les dernières années administratives de Nubar-Pacha provoquèrent divers blâmes à son égard; on lui reprocha d'avoir été hostile à la France et de s'être rallié à la politique britannique. En tous cas, lorsqu'il quitta le ministère, au mois de juin 1888, il était en complet désaccord avec les représentants du Royaume-Uni.

*
* *

Bien qu'elle paraisse peu s'émouvoir des adversaires *implacablement* prévenus contre elle, l'Angleterre aurait tort d'oublier que cette implacabilité existe dans la quintessence même de l'élément indigène qui constitue le *parti national*, dont Araby-Bey avait prétendu être le chef. Ce parti s'étant fourvoyé, tout d'abord, sous les ordres d'Araby, qu'il croyait, animé de sentiments civiques (qu'on eût pu à vrai dire, lui prêter à l'audition de ses discours), reconnut bientôt la félonie du misérable colonel, qu'il sut renier comme un traître.

« L'Union de la Jeunesse Égyptienne » (tel est le titre que s'attribue et que comporte ce fameux parti national, au nom duquel tant de monstruosités furent commises), continue d'exister. Ainsi que nous le disions, ce parti se compose, en effet, de la quintessence du peuple d'Égypte,

c'est-à-dire de sa jeunesse instruite, patriote, laborieuse, aux sentiments nobles et progressifs. Son programme comprend des réformes et des modifications à apporter, tant dans le régime gouvernemental que dans les systèmes juridiques et fiscaux du pays, institutions dont les défectuosités impliquent pour la nation une source de déboires.

S'inspirant des mœurs d'Europe, la jeunesse de l'Égypte s'est proposée d'en faire prévaloir les bienfaits au sein de sa patrie; y réussira-t-elle? On ne peut que le lui souhaiter. Elle s'efforce toutefois de travailler à cette œuvre, malgré les obstacles incessants qu'elle rencontre.

Inutile d'ajouter que la haine envers les dominateurs, qui constituent le principal écueil de leurs aspirations, règne inflexible dans l'esprit de ces hommes que l'étude a modernisés. L'antipathie qu'ils ont vouée à l'Anglais perce, chaque jour, sous la forme d'un écrasant dédain, et, si ce mépris importe peu aux occupants, l'hostilité de la « jeunesse égyptienne » pourrait bien avoir pour eux de sérieuses conséquences. Les nouveaux ligueurs publiaient déjà à Alexandrie, en 1889, sous les auspices de jurisconsultes pleins d'avenir, un *Bulletin de législation* destiné à éclairer les Cours de justice, de même qu'à soutenir les droits internationaux établis par les capitulations et trop souvent violés depuis l'intrusion anglaise.

Tewfik Ier se montra relativement favorable au parti national, qui soumit son programme à l'agrément du prince, programme comprenant, en outre des propositions susvisées, l'utilité de procurer à l'enseignement public une extension qui lui avait été refusée jusqu'alors. Bien qu'il opposât des réserves à certains projets organiques qu'il était d'ailleurs impuissant à autoriser, le vice-roi se plut néanmoins à user de son influence pour propager l'instruction dans ses États, ainsi que le vœu lui en était exprimé. L' « Union de la jeunesse » triompha donc à cet égard.



Pourquoi ne triompherait-elle pas de même, avec l'appui d'Abbas II, sur d'autres questions non moins urgentes, non moins capables de soustraire l'Égypte au joug qui la tyrannise.

Les Anglais crurent utile à leur politique, d'éliminer les indigènes de maintes charges et fonctions leur appartenant de plein droit. Ce système spoliateur saurait-il toujours subsister ? Il attira jusqu'ici, à ceux qui l'appliquèrent, l'inimitié d'un peuple exploité sans vergogne. L'heure des restitutions ne pourrait-elle être proche ?

* * *

Depuis treize ans que la vallée du Nil est au pouvoir de la Grande-Bretagne, depuis treize ans que subsiste une occupation rendue scandaleuse par sa durée indéfinie, l'Angleterre a trouvé le moyen de soutenir un argument invariable pour motiver le *statu quo* qu'elle observe encore. Cet argument, ou plutôt ce prétexte, fut l'évocation du fantôme des *derviches* [1], musulmans soudaniens aux ordres du Mahdi, qui apparurent souvent dans le Haut-Nil, à dater de la campagne du Soudan.

A vrai dire, l'armée de noirs, dirigée par Osman-Digma, sut inspirer aux journalistes d'Outre-Manche d'émouvants articles lancés, comme autant d'épouvantails, susceptibles de faire admettre momentanément la présence des soldats de la reine autour du trône khédivial. En toute chose, néanmoins, les meilleurs subterfuges n'ont qu'un temps et

[1] Depuis l'insurrection soudanienne, le nom de *derviches* servit à désigner indistinctement les troupes du Mahdi.

le spectre des derviches a perdu aujourd'hui son autorité primitive.

Sans doute, on ne saurait ignorer que, depuis la perte de Khartoum, la Haute-Égypte a été en butte aux incursions des Mahdistes tendant à poursuivre la *guerre sainte* prêchée par leur prophète. Mais quelles furent, pour eux, les conséquences de ces luttes de frontières? des échecs successifs. Nous voyons les Soudaniens, le 3 août 1889, mis en déroute à Toski, où ils avaient été, pour ainsi dire, attirés par la tactique du général Grenfeld.

L'un des principaux chefs des derviches, Wad-El-Njumi, y est tué, et sa mort met le comble à leur désarroi. Alors les troupes que commande sir Grenfeld, loin de continuer la répression que leur facilite ce succès et de se porter en avant à la poursuite des rebelles, se retirent, tout au contraire, paraissant abandonner la place.

Que déduire d'une telle attitude ? La déduction était aisée à concevoir ; n'était-ce pas encore là une tactique nouvelle de la diplomatie de l'Angleterre ; mais, cette fois, une tactique non seulement dirigée contre les Soudanais, afin d'encourager leur retour, qui permettrait à la presse londonnienne de sonner le tocsin, mais aussi contre les commentaires de certaines puissances d'Europe auxquels on pourrait répliquer toujours : « L'évacuation de l'Égypte demeure impossible tant que le Soudan ne sera pas pacifié. »

Le 15 août 1889, Mme Adam écrivait à ce sujet dans la *Nouvelle Revue:* « Cette politique militaire au jour le jour, sans résultat définitif, devient une politique de flux et de reflux, au besoin une digue que l'on fait céder à volonté, en tout cas une politique inutilement inhumanitaire, — car ce n'est pas avec la boucherie périodique de 1,500 à 2,000 hommes qu'on épuisera la fourmilière humaine qui

grouille dans les régions soudanaises. Si donc l'Angleterre ne se décide pas à une action militaire qui permette à sa protégée de reprendre Khartoum, la seule frontière géographique qu'elle puisse avoir au sud, aussi indispensable pour sa défense que pour son commerce avec l'intérieur de l'Afrique et pour la surveillance des crues du Nil, elle sera accusée d'astuce ou d'incapacité, puisque voilà six ans qu'elle commande en maîtresse. »

Il est facile de compléter aujourd'hui les appréciations de l'éminente directrice de la *Nouvelle Revue*, en affirmant que Khartoum ne sera point reprise au bénéfice de l'Égypte, tout au moins avec l'aide des Anglais; si elle l'est par ce moyen, ce sera à l'avantage de la Grande-Bretagne, qui convoite les richesses du Soudan et ambitionne secrètement l'annexion de la Nubie à son empire colonial.

Rien ne serait d'ailleurs moins surprenant que ce fût là le principal objectif de l'occupation britannique. Comme corollaire à ces conjectures, on nous signalait, il y a deux ans, la présence sur les bords de la mer Rouge, non loin de Souakim, d'une compagnie anglaise qui se serait rendue propriétaire de terrains importants et propres à la colonisation, fait qui dénoterait déjà des intentions évidentes. On assurait, d'autre part, qu'un corps de troupe des mieux constitués, grâce aux finances égyptiennes, et commandé par des officiers anglais, venait d'être formé sur la frontière soudanienne de Ouady-Halfa ; ces forces militaires, prêtes à agir au premier signal, pouvaient confirmer les mêmes probabilités.

Dix-huit mois après le combat de Toski, les derviches sont de nouveau défaits à Souakim, 27 janvier 1891, puis à El-Teb, à Tokar, dont s'emparent les troupes du khédive. Quelques semaines plus tard, Osman-Digma essuie un échec décisif à Afafet (23 février 1891). Enfin, nous appre-

nions, de *source anglaise*, le 3 janvier 1893, qu'une dercière incursion survenue vers cette époque, n'avait pas eu un sort meilleur.

Bien que sous les ordres d'officiers anglais, ce furent généralement les milices égyptiennes qui payèrent de leur valeur les succès ainsi obtenus. Ajoutons que le Mahdi actuel ne professerait pas des sentiments aussi belliqueux que son prédécesseur, en raison de certaines oppositions à lui faites par des tribus moins dociles qu'autrefois à l'autorité du prophète; à l'heure présente, ses moyens d'action seraient très réduits et rendraient ses entreprises assez peu redoutables.

Dès lors, il est permis de conclure, eu égard aux qualités réelles de l'armée du khédive, qui compte dans son sein des guerriers aussi aptes à commander que peuvent l'être les officiers de la reine Victoria, que l'Égypte n'a désormais nul besoin de l'Angleterre pour faire respecter ses droits, comme l'intégrité de son territoire.

Mais la grande-Bretagne ne saûrait admettre pareille logique, absolument incompatible avec les vues qu'on lui connaît, à moins que la force des choses, en rendant ses desseins irréalisables, l'oblige à les abandonner. Quant à aider le vice-roi à rentrer en possession de Khartoum, il serait puéril de prêter semblable velléité à l'Angleterre; elle mettra tout en œuvre, dans le but de s'approprier le Soudan, tant qu'elle dominera l'Égypte, utilisant à cet effet les finances et les troupes indigènes, et peut-être alors, parvenue à ses fins, délivrera-t-elle de son joug la terre des Pharaons après l'avoir démembrée. Ainsi pourrions-nous voir l'évacuation se produire.

* * *



Au mois de janvier 1892, un événement inattendu vint, tout à coup, réveiller l'attention de l'Europe vers les berges du Nil. Le khédive, Méhémed-Tewfik-Pacha, mourait presque subitement dans son palais d'Hellouan. Alité depuis quelques jours par suite d'une attaque d'influenza, qui parut d'abord assez bénigne, le prince ressentit bientôt les symptômes de la pneumonie double à laquelle il devait succomber.

Le mal avait fait son apparition le jeudi 31 décembre, et sembla suivre un cours normal jusqu'au mercredi 6 janvier. Mais, dans la nuit, la situation s'aggrava ; l'auguste malade ayant perdu connaissance, son entourage fit appeler d'urgence près de lui des docteurs européens qui constatèrent un cas des plus alarmants. La journée du 7 s'écoula sans amener d'amélioration dans l'état du khédive, dont les forces diminuaient, au contraire, avec rapidité ; en dépit des affirmations optimistes exprimées par Salem-Pacha, médecin indigène de Son Altesse, les praticiens étrangers, appelés tardivement à lui donner leurs soins, jugèrent que tout espoir était perdu. En effet, vers sept heures et demie, le khédive expirait, à peine âgé de quarante ans.

La soudaineté de la mort de Tewfik Ier, jointe à l'impéritie du médecin indigène attaché à sa personne, donna lieu, un instant, à maintes suppositions, reconnues d'ailleurs mal fondées. Des bruits d'empoisonnement circulèrent quelque peu à travers les journaux d'Europe, qui ne se privèrent point de viser l'Angleterre. Il faut l'avouer, ces rumeurs, moins que flatteuses pour le Royaume-Uni, conséquences d'un événement que l'âge et la santé du vice-roi ne pouvaient faire prévoir, n'étaient susceptibles d'aucune vraisemblance. La Grande-Bretagne n'avait point intérêt à ce que le trône khédivial changeât de titulaire, l'infortuné Tewfik constituait au profit des Anglais un instrument trop

docile et trop soumis à leurs exigences pour qu'ils songeassent à le supprimer.

La mort prématurée du fils d'Ismaïl résulta donc uniquement de l'inhabileté de son médecin ordinaire, qui ne sut ni pressentir la gravité du mal, ni discerner le traitement qu'il comportait. Le prince lui-même, peu d'instants avant d'expirer, regretta de s'être confié aux soins de Salem-Pacha, dont il payait de sa vie l'incapacité notoire.

Les obsèques du khédive eurent lieu dès le lendemain de son décès. Elles furent à la fois simples et imposantes. Le corps ayant été transporté au palais d'Abdin, ce fut aux abords de cette résidence que se forma le cortège.

Précédé des troupes égyptiennes, le convoi, qu'entourait une foule immense, s'achemina vers le mausolée des princes.

L'armée d'occupation était représentée par son chef, sir Forestier Walker; le général anglais s'avançait à cheval, escorté d'officiers de tous grades, en grand uniforme, que suivaient les cheiks, les agents consulaires et diplomatiques des diverses puissances, dans leurs tenues de gala, les délégations des colonies étrangères, les notables, etc. Puis, venaient les dignitaires des Églises catholiques et coptes, le pacha Mouktar-Ghazy, représentant du sultan, à la tête de son état-major. En outre des fonctionnaires de la maison khédiviale, des gardes et officiers du palais, on remarquait les préposés du harem, appelés à figurer dans le cortège, selon l'usage de l'étiquette orientale.

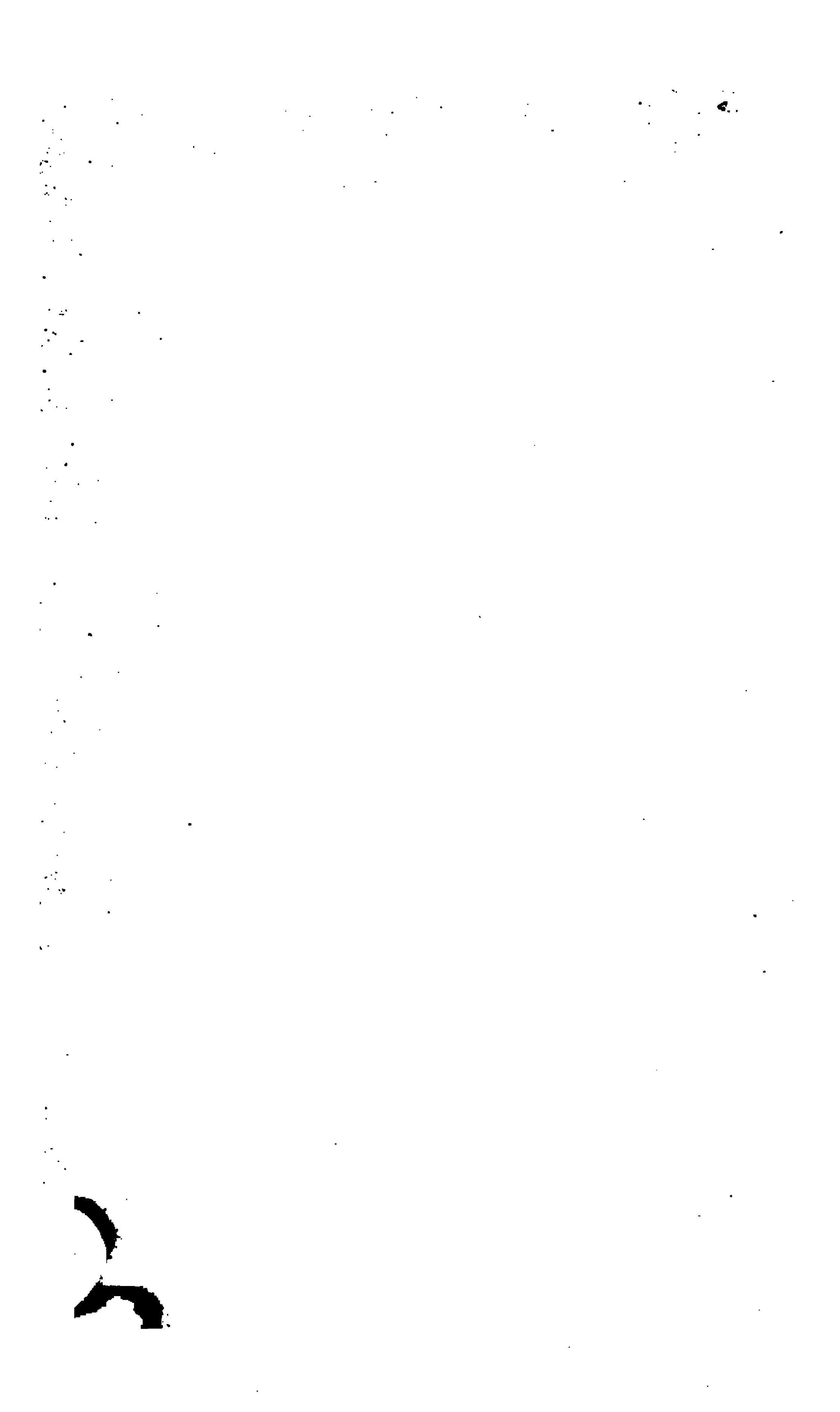
Le cercueil, que portaient les serviteurs du vice-roi, était suivi par des femmes indigènes, ayant pour mission, comme l'exigent aussi les coutumes, de donner toutes les marques d'un profond désespoir.

Ensuite, apparaissait la voiture de la princesse Emineh-

Hanem, veuve de Tewfik Ier; les voitures fort nombreuses des femmes du harem venaient également à leur tour.

Le cortège funèbre se complétait par un régiment indigène, sous les ordres d'officiers anglais. Le sirdard de l'armée égyptienne, sir Grenfeld, et son état-major précédaient ce régiment.







CHAPITRE VII

DOMINATION ANGLAISE (*suite*)

Biographie du vice-roi défunt. — La khédiva Emineh-Hanem. — Étranges procédés des représentants anglais à son égard. — La famille khédiviale. — Préoccupations du Parlement britannique au décès de Tewfik Ier. — Attitude de l'ambassadeur anglais à Vienne vis-à-vis du prince héritier. — Conséquences qui en résultèrent. — Le khédive Abbas II. — Son entrée à Alexandrie, puis au Caire. — Sage initiative du jeune vice-roi — Piquants incidents et confusion des représentants de la Grande-Bretagne. — Conclusion à en tirer. — S. A. Abbas-Hilmi, nommé grand'croix de la Légion d'honneur. — Remise des insignes au souverain par le marquis de Reverseaux. — Accueil du khédive aux délégués français. — Crise ministérielle de 1893. — Riaz-Pacha. — L'Angleterre renforce sur le Nil ses troupes d'occupation. — Incident de Ouady-Halfa. — La politique franco-égyptienne actuelle. — Mouktar-Pacha. — État d'esprit populaire. — Tableau chronologique de la dynastie méhémet-alienne.

Aucun incident ne troubla les funérailles du vice-roi; très aimé des Égyptiens, il emporta certainement dans la tombe de réels regrets. Sans parler de son caractère irrésolu et pusillanime, qu'on peut attribuer beaucoup aux tribulations qui l'assaillirent dès le début de son règne, ainsi qu'à l'ingérence étrangère qui en devint la conséquence, Méhémet-Tewfik fut doué de sentiments nobles et généreux, que ses malheurs ne surent amoindrir. Victime d'événements qu'un caractère plus énergique que ne

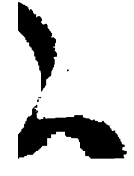
l'était le sien n'eût pas mieux conjurés peut-être, il souffrit en silence, et la résignation n'est pas toujours sans grandeur.

Né en 1852, le fils du trop prodigue Ismaïl avait été élevé à l'européenne, les mœurs d'Occident s'harmonisèrent avec la nature paisible et loyale du futur khédive ; mais il aurait pu se faire aussi qu'étant donnée sa destinée, une éducation plus orientale, plus en rapport avec la situation que lui réservait l'avenir, eût apporté dans son esprit la fermeté et l'initiative qui lui manquèrent.

Quiconque, en effet, est appelé à gouverner une nation, doit avant tout s'exercer à connaître, à juger, à pressentir les tâches susceptibles de lui incomber ; à apprendre enfin, par le contact même de cette nation, quels seront les écueils qu'il pourra avoir à surmonter, les ambitions ainsi que les entreprises dangereuses que sa souveraineté l'obligera à combattre, quand les pouvoirs suprêmes lui seront dévolus.

Par malheur, ce système d'éducation gouvernementale n'avait point été appliqué à Tewfik-Pacha. Son père, non moins imprévoyant que frivole, l'initia soudainement aux affaires dans l'unique but de se soustraire au contrôle officieux des puissances qui crurent utile, néanmoins, de provoquer, peu de temps après, sa disgrâce.

Tewfik I[er], ayant remplacé Ismaïl, au mois d'août 1879, dans des conditions fort regrettables, se trouva exposé, à peine investi de la dignité souveraine, aux manœuvres d'une bande d'aventuriers qui annihilèrent son autorité avant que le prince eût eu le temps d'en consolider l'influence. La fatalité fit le reste. Absolument abandonné des autres Gouvernements d'Europe le laissant à la merci du protectorat britannique, que pouvait-il entreprendre ? En maintes circonstances, nos représentants l'entendirent répondre aux allusions discrètes qu'on lui faisait parfois sur son inertie : « Que la France me vienne en aide, qu'elle m'envoie une



escadre bien armée pour me soutenir, et j'agirai comme on me l'insinue; vous m'incitez à l'action, fournissez-moi les moyens de m'y livrer avec fruit. »

Ce raisonnement n'était pas sans logique, il prouvait que le khédive se rendait compte du rôle effacé qu'imposait l'Angleterre à sa personne et qu'il eût souhaité pouvoir s'affranchir d'une telle suggestion. Quoi qu'il en fût, le vice-roi, animé d'un caractère plus viril, moins enclin au découragement, eût opposé, tout au moins dans une certaine mesure, de salutaires résistances aux iniquités du Royaume-Uni.

*
* *

Le khédive Méhémed-Tewfik, souverain de la Nubie, du Soudan, du Kordofan et du Darfour, autant de titres, hélas! insuffisamment justifiés depuis les événements de 1881 à 1887, avait épousé, en 1873, la princesse Emineh-Hanem, sa cousine, fille du prince-pacha El-Huny.

Aussi digne que courageuse, pleine de distinction et d'esprit, la vice-reine, arrière-petite-fille de Méhémet-Ali, avait hérité de la fierté indépendante de son illustre ancêtre, et, si l'Égypte conserva un soupçon d'autonomie, elle le dut à la souveraine qui ne cessa d'engager son époux à se montrer rebelle aux empiètements étrangers.

La khédiva professait, à l'égard des hôtes britanniques, une antipathie qui perçait dans tous ses actes. Le sang du vieux Macédonien se réveillait en elle et grandissait sa haine pour les envahisseurs.

Ainsi qu'on le sait, Tewfik Ier avait renoncé à la polygamie, qui, bien que le Coran n'en réprouve point la pratique, tend, d'ailleurs, à disparaître de l'empire Turc. Par



suite, la cour khédiviale, depuis la déchéance d'Ismaïl-Pacha, s'était modelée sur celles d'Occident, impulsion moralisatrice qui permit à la vice-reine de s'intéresser aux affaires du pays.

La khédiva Emineh ne fut point exempte des avanies anglaises, lesquelles s'exercèrent même à son égard avec une rare désinvolture.

On pourra en juger par le récit ci-après, que nous relevons dans une lettre d'Égypte, adressée au *Petit Journal* par son correspondant au Caire :

« Il y a quelques années, dit ce correspondant, un entrepreneur bien connu d'excursions ne s'était-il pas avisé d'inscrire sur ses programmes, comme une des distractions offertes à ses touristes : « Présentation à la Khédiva ! » Quelle ne fut pas aussi sa surprise de voir défiler, dans son salon du palais d'Abdine une bande de dames anglaises dans leur costume d'amazone ou de lawn-tennis, qui lui étaient successivement présentées par lady Baring ! Une liste à la main, celle-ci appelait à haute voix les noms de ses touristes enjuponnées, venues pour l'examiner [1]. »

Pareil incident se passe de commentaires. Ajoutons que la princesse en conserva le souvenir et qu'aujourd'hui encore elle ne l'a point oublié.

De son mariage le khédive laissa quatre enfants :

Le prince Abbas-Pacha, titulaire actuel de la vice-royauté, qui naquit le 14 juillet 1874 ;

Le prince Méhémet-Ali Bey, né le 28 octobre 1875 ;

La princesse Kadjar-Hanem, née le 2 mai 1879 ;

La princesse Nimet-Allah-Hanem, née le 6 nov. 1881.

---

[1] Voir *Lettres d'Égypte*, parues dans le numéro du *Petit Journal* du 15 février 1892.

*
* *

A l'heure où Tewfik Ier succombait à une mort prématurée, le Parlement britannique agitait à la Chambre des communes la question légendaire de l'évacuation du territoire égyptien, thème toujours cher au parti libéral, parce qu'il lui fournit l'occasion de contrecarrer tant soit peu les conservateurs.

En présence de la grave nouvelle parvenue du Caire, lord Salisbury eut beau jeu pour renvoyer une fois encore aux calendes grecques une discussion désagréable que, d'ailleurs, le décès du khédive allait mettre forcément en suspens. Dès lors, ne fallait-il pas songer avant tout à se concilier le jeune Abbas-Pacha, héritier présomptif du pouvoir. Ce prince, entrant à peine dans sa dix-huitième année, n'aurait-il pas besoin, au surplus, de l'appui de la Grande-Bretagne pour affermir son autorité? De toute façon enfin, quand bien même l'Angleterre devrait tôt ou tard évacuer l'Égypte, la sagesse ne commandait-elle point auparavant d'y établir le nouveau khédive, dans les meilleures conditions possibles de stabilité et d'indépendance (*sic*)?

L'élément britannique prétendait, du reste, agir avec son outrecuidance ordinaire, sans se préoccuper de l'autorité primordiale du sultan.

Lorsque Tewfik Ier eut rendu le dernier soupir, du Caire on télégraphia aussitôt au représentant du Royaume-Uni à Vienne (ville où le prince Abbas terminait ses études), qu'il eût à aborder sur-le-champ, avec l'héritier présomptif, la question relative à ses droits successoraux.

Le jeune prince venait d'apprendre, en même temps, le

décès de son père. Très ému, on le conçoit, il n'aurait su dans un pareil instant accorder quelque examen aux démarches de l'ambassadeur, illégalement chargé de lui tracer sa ligne de conduite. Il s'abandonna aux conseils qui lui furent donnés, sans songer qu'il existait aussi à la cour autrichienne un délégué du sultan, dont il eût dû d'abord attendre les avis.

Comme conséquences des manœuvres anglaises, le prince Abbas lança un télégramme en Égypte aux termes duquel il invitait les ministres à assurer, jusqu'à son arrivée, l'administration des affaires gouvernementales. C'était user de prérogatives ne lui étant point d'ores et déjà dévolues, puisque la Porte n'avait pris encore aucun rescrit à l'égard du prétendant qui relevait de sa suzeraineté.

L'ambassadeur anglais s'était érigé en mentor du futur khédive. Après l'avoir prédisposé à adopter la voie qu'entendait lui faire suivre la Grande-Bretagne, il l'accompagna jusqu'à Triesse, où le prince s'embarqua pour Alexandrie sur le *Ferdinando-Massimiliano.*

***

Cependant, en dépit du rôle fort curieux que s'arrogeait l'Angleterre, la Turquie parut tout d'abord assez accommodante: bien qu'à peine *officieusement* informée de la mort de Tewfik-Pacha, son vassal, et sans avoir l'air de s'être aperçue de la nouvelle ingérence britannique, elle chargea son représentant, à Nabrésina, d'annoncer au prince héritier que la succession de son père lui était acquise.

Cette notification, pure et simple, qu'on était loin de prévoir aussi prompte de la part du sultan, étonna d'autant

plus qu'elle semblait approuver l'attitude de la Grande-Bretagne, qui avait laissé deviner son intention de passer outre à la décision d'Abdul-Hamid, dans le cas où quelque retard y eût été apporté. Mais on comprit bientôt la politique du souverain ottoman, qui, tout en reconnaisant les droits de S. A. Abbas II au trône égyptien, exprima sa volonté d'ajourner à une époque ultérieure le firman d'investiture, que lui seul avait le pouvoir d'accorder.

L'Angleterre fut outrée .d'une telle réserve prouvant suffisamment que le sultan Abdul n'entendait point renoncer à ses droits de suzeraineté, en dépit des prétentions anglaises. L'autorité ainsi manifestée par la Turquie, lui donnait la faculté d'exercer dans l'avenir une action plus réelle sur les intrigues des occupants.

Le Cabinet de Londres n'eut garde de laisser percer le mécontentement que lui causait la restriction d'Abdul-Hamid ; il sembla, tout au contraire, n'y attacher aucune importance et s'appliqua davantage à faire croire que le prince Abbas devait à son influence unique d'être monté, sans encombre, sur le trône de ses pères. Le jeune vice-roi parut, du reste, dès son avènement, peu sensible à cette diplomatie.

* * *

Né en juillet 1874, Abbas-Pacha, qui avait suivi de sérieuses études, atteignait donc dix-sept ans et demi, lorsqu'il prit possession du khédivat.

Bien fait de sa personne, d'une physionomie respirant la loyauté et l'énergie, il semble avoir hérité, à la fois, de la bienveillance de son père et des sentiments dignes et résolus de la princesse Emineh. Ses regards reflètent l'intel-

ligence, son maintien est plein d'aisance et de noblesse. Dans les moindres gestes du jeune souverain, on pressent déjà l'homme appelé à commander et à agir. La précocité orientale se révèle en lui, comme un soufle de courage, d'initiative, de force. Sans pouvoir affirmer que le prince tiendra tout ce qu'il semble promettre, il est permis d'espérer qu'il ne démentira point son origine méhémet-alienne, qu'il saura toujours discerner l'intrigue de la droiture, la vraie sympathie de l'astuce.

Lorsque le fils de Tewfik Ier débarqua à Alexandrie, le 16 janvier 1892, le peuple l'acclama avec enthousiasme, comme si la population entière eût tenu à exprimer au prince, par une ovation chaleureuse, l'espoir que son règne rendrait à l'Égypte l'indépendance et la prospérité.

Au Caire, où le nouveau khédive s'était aussitôt rendu, la réception, en revêtant plus de solennité, ne fut pas moins vive. Aux accents des hymnes turc et khédivial, le jeune vice-roi fit son entrée au palais d'Abdin entouré des princes de sa maison, des hauts fonctionnaires et des corps diplomatiques qui s'étaient portés à sa rencontre, tandis que la foule l'acclamait et que les salves d'artillerie saluaient son avènement.

L'impression la plus grande que dut garder Abbas II de cette mémorable journée aura sans doute été produite par les témoignages d'espérance dont il fut l'objet de la part de son peuple, de ce peuple asservi, accueillant son jeune souverain comme un libérateur prédestiné.

Hélas ! combien de vœux, d'aspirations longtemps contenues, recélaient, peut-être, cet enthousiasme, ces cris, ces manifestations d'allégresse. Qu'y a-t-il d'aussi puissamment expressif que ces milliers de voix, unies dans une pensée commune, pour exhaler leur souffrance et leur espoir ! Certes, malgré sa jeunesse, le prince en aura sûre-

ment interprété toute l'éloquence, en aura sûrement compris toute la portée.

***

Le khédive, Abbas-Pacha-Hilmi, deuxième du nom dans la dynastie méhémet-alienne, inaugura son règne par des actes pleins de fermeté et de sagesse qui confirmèrent les prévisions que sa venue avait suggérées.

A la confusion de sir Grenfeld et du Gouvernement britannique ayant investi ce général du titre de sirdar (commandant en chef des armées égyptiennes), le successeur de Tewfik Ier commença par déclarer qu'il entendait être le seul et unique chef de son armée et qu'il n'admettait pas qu'aucune suprématie, autre que la sienne, s'exerçât sur ses troupes, qui eurent à lui jurer fidélité et obéissance.

Il fit comprendre ensuite qu'étant vice-roi d'Égypte, et par conséquent titulaire de l'autorité souveraine, il ne saurait tolérer la désinvolture que les fonctionnaires du Royaume-Uni avaient jusqu'alors affectée vis-à-vis du trône khédivial.

Ces intentions, que l'Angleterre aurait eu mauvaise grâce à trouver discutables, bien qu'elles contre-balançassent son prestige, donnèrent lieu à divers incidents faits pour déconcerter les représentants de S. M. la reine Victoria. Deux desdits incidents, dont le général Grenfeld eut le mécompte d'être le héros, furent particulièrement commentés dans la presse d'Europe. Nous en détachons le récit d'un journal français qui les publia, d'après une communication du Caire, à l'époque où ils se produisirent :

« Un examen devant avoir lieu à l'école militaire, le

sirdar, Grenfeld-Pacha » — devenu sirdar honoraire — « envoya un aide de camp en aviser le khédive, et le chargea d'exprimer à Son Altesse le vif désir de le voir y assister. Le khédive répondit à l'envoyé que, si le sirdar avait une communication à lui faire, il avait à la faire en personne et non par l'entremise d'un aide de camp. Grand émoi du sirdar, qui court chez sir Evelyn-Baring ; ce dernier lui donne à entendre que ce qu'il a de mieux à faire est de courir chez le khédive et lui faire toutes les excuses possibles.

« Grenfeld-Pacha demande une audience et déclare que son aide de camp a mal compris la communication, qu'il devait pressentir les désirs de Son Altesse d'assister ou de ne pas assister à une cérémonie à laquelle lui, Grenfeld, se réservait l'honneur d'inviter le khédive.

« Réponse glaciale d'Abbas-Pacha, dans laquelle il disait qu'il n'avait jamais compris la chose autrement, c'est-à-dire que le jeune aide de camp n'avait pas saisi les instructions reçues et qu'il ne pouvait avoir été chargé de faire une communication d'une forme aussi insolite. »

Telle fut l'une des premières leçons infligées par le jeune vice-roi aux outrecuidances anglaises. La seconde, que relatait le même journal, n'eut pas moins d'à-propos :

« On sait, disait cette feuille, que le titulaire du ministère de la guerre est un indigène, Chouhdy-Pacha ; le sous-secrétaire d'État est le sirdar. Suivant les manières de procéder adoptées par les Anglais et qui consistent à tout faire faire par les sous-secrétaires anglais, en repoussant au second plan le ministre égyptien, le sirdar vint faire au khédive des propositions concernant le département de la Guerre. Le khédive lui répondit que, ces propositions étant de celles *qui se discutent en conseil des ministres*, il

priait Grenfeld-Pacha de vouloir bien les remettre ***au ministre de la Guerre*** pour examiner la suite à y donner[1]. »

L'influence du Royaume-Uni ne laissa donc point que d'avoir à compter avec le successeur de Tewfik, dès qu'il parut au pouvoir; de pareils incidents, — sans parler de ceux qu'il nous serait facile de rappeler encore et qui ont trait à sir Baring de même qu'au conseiller judiciaire J. Scott, — en sont autant de témoignages.

On ne saurait, à vrai dire, tirer des conclusions absolues de l'attitude vraiment royale prise ainsi par le jeune khédive à son avènement au trône, les destinées des empires sont soumises à trop d'éventualités pour qu'il soit permis de formuler des conjectures sur le dénouement réservé à la question égyptienne ; néanmoins, l'apparente virilité, qui semble caractériser Abbas II, pourrait fort bien être le précurseur de nouveaux événements.

***

Si le 1er février 1892, quelque aéronaute, s'élevant au soufle du mistral d'un des caps de Provence, emporté ensuite par les courants vers les côtes d'Afrique, fût venu tout à coup, après une traversée pleine de vertige, atterrir sur la place même du palais d'Abdin, au Caire, notre compatriote eût éprouvé une indicible surprise. A ce moment, en effet, il eût entendu résonner sur cette terre d'Égypte, jadis immortalisée par les héros de la France, les suprêmes accords de notre hymne national.

---

[1] V. *Journal d'Indre-et-Loire* du 4 février 1892.

Oui, la *Marseillaise*, qu'exécutait la musique des soldats du khédive dans une circonstance solennelle, témoignait alors la gratitude du souverain pour le gage de haute sympathie que lui donnait, en ce jour, le Gouvernement français. Celui-ci, par les mains de son consul général, le marquis de Reverseaux, faisait remise au prince des insignes de grand'croix de la Légion d'honneur, tant pour rendre hommage à son origine illustre, que pour lui confirmer l'amitié de la France.

Revêtu de l'uniforme de généralissime des armées indigènes, Abbas II, entouré de ses troupes que commandaient des *officiers égyptiens*, Son Altesse personnifiait dignement ainsi le descendant de Méhémet-Ali et d'Ibrahim-Pacha, ses ancêtres.

Le khédive, ayant à ses côtés les dignitaires de sa cour, attendait sur le perron du palais la légation française, précédée par MM. Reverseaux et le contre-amiral des Essarts.

On attachait beaucoup d'importance à cette cérémonie chez nos nationaux ; les autres colonies européennes n'étaient pas moins anxieuses d'en connaître l'issue, car elle devait apprendre, on l'espérait du moins, les sentiments que pouvait professer le prince à l'égard de la nation amie dont il allait recevoir les représentants. Aussi, une foule nombreuse envahissait-elle les abords du palais.

Toutefois, quand à l'arrivée du corps consulaire, on reconnut les équipages du vice-roi qui étaient allés prendre à leur hôtel MM. de Reverseaux et des Essarts ; quand, dès qu'ils apparurent, l'hymne français retentit soudain, les assistants pressentirent aussitôt l'accueil que réservait le souverain à notre légation.

En accomplissant sa mission près du khédive, le consul général s'exprima en ces termes :

« Monseigneur,

« Je suis chargé par M. le Président de la République de remettre à Votre Altesse la grand'croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

« En lui conférant notre plus haute distinction nationale, le Gouvernement de la République a tenu à donner à Votre Altesse un témoignage particulier de son estime et de son amitié.

« Il a tenu également à adresser ses félicitations au nouveau khédive à l'occasion de son avènement, ainsi que les vœux de la France entière pour la prospérité du pays confié à la haute sollicitude de Votre Altesse.

« Je me félicite d'avoir à accomplir auprès d'elle une mission aussi agréable, et je lui demande la permission de l'assurer de nouveau que tous mes efforts tendront à resserrer les liens de l'amitié traditionnelle qui unit nos deux pays ! »

Abbas II répliqua par les paroles suivantes, dont on put apprécier la bienveillance et la dignité :

« Monsieur le Ministre,

« C'est avec la plus vive satisfaction que je reçois la grand'croix de la Légion d'honneur, qu'il a plu à M. le Président de la République française de me conférer.

« J'apprécie hautement la pensée qui a guidé le Gouvernement de la République en m'accordant sa plus haute distinction nationale, à l'occasion de mon avènement au khédivat. Aussi, ce témoignage d'estime et d'amitié, que

vous êtes chargé de me transmettre, acquiert à mes yeux une valeur toute particulière.

« En vous priant de faire parvenir à M. le Président et au Gouvernement de la République l'expression de toute ma gratitude, je serais heureux que vous fassiez également connaître combien je suis profondément touché des vœux que forme la France pour la prospérité de l'Égypte [1]. »

Il est à présumer que cette solennité n'inspira point une joie profonde aux fonctionnaires du Royaume-Uni. Quoi qu'il en fût, ils ne laissèrent rien paraître de leur impression. Mais, l'année suivante, le Gouvernement de Sa Gracieuse Majesté, devant l'attitude toujours indépendante du khédive, crut devoir inopinément augmenter l'effectif des troupes d'occupation.

La crise ministérielle survenue dans le Cabinet égyptien au mois de janvier 1893 et causée par les désaccords existant entre le vice-roi et Fehmi-Pacha, premier ministre, à la dévotion de l'Angleterre, fut le mobile de cette mesure. Dans la circonstance, en effet, le prince avait fait preuve, une fois de plus, d'autant de fermeté que de patriotisme. En vain, sir Baring, devenu lord Cromer, protesta-t-il au nom de son Gouvernement contre la disgrâce de Mustapha-Fehmi et la formation d'un nouveau cabinet, en dehors de l'assentiment britannique ; en vain alla-t-il jusqu'à prévenir Son Altesse que, si *elle résistait à l'Angleterre, elle jouait son pouvoir et sa personne* [2], Abbas II demeura inébranlable.

Tandis que les journaux londonniens ouvraient une cam-

---

[1] Extrait des journaux de l'époque.

[2] *Livre jaune* (Documents diplomatiques sur les affaires d'Égypte, 1884-1893), p. 522.

pagne scandaleuse envers le jeune vice-roi, la presse des autres puissances ne se privait pas d'approuver sa conduite, à laquelle applaudissait l'Égypte entière.

Le khédive avait mis Fakhri-Pacha à la tête de son ministère en remplacement de Mustapha-Fehmi. Fakhri-Pacha était un homme de haute valeur, mais peu sympathique à la politique anglaise, avec laquelle il avait eu, deux ans auparavant, d'assez vifs démêlés. La Grande-Bretagne était donc doublement hostile à un tel choix et ne cessait d'insister pour le rappel de Fehmi-Pacha à la présidence du Conseil.

Semblable situation ne pouvait se prolonger. Déjà l'Angleterre, au mépris des prérogatives khédiviales, concédant au prince le droit de choisir ses ministres, se disposait à lui poser l'*ultimatum : de se soumettre ou d'abdiquer*, lorsque Fakhri-Pacha, après avoir envisagé la gravité du conflit, adressa au khédive sa démission de premier ministre, en le suppliant de l'accepter.

Cette sage résolution de Fakhri-Pacha mit un terme à la crise et sauvegarda en même temps la dignité du vice-roi et les susceptibilités outrées de l'Angleterre. Abbas II, ayant appelé Riaz-Pacha à la succession de Fakhri, récompensa noblement ce dernier de son patriotique désintéressement. Les représentants du Royaume-Uni n'osèrent pas, cette fois, contester la décision khédiviale.

* * *

Riaz-Pacha, qui, au lendemain de l'insurrection, avait été membre de la Commission d'enquête et s'était montré l'un des plus zélés défenseurs de l'autonomie égyptienne, était

lui-même ancien ministre. Il avait précédé Fehmi-Pacha comme chef du Cabinet (1888 à 1891).

Diplomate habile, homme d'action et d'expérience, Riaz fut souvent l'objet des intrigues britanniques, qui n'eurent pas toujours beau jeu près de lui. Aussi, lord Cromer eût-il sans nul doute préféré un collaborateur moins consciencieux. Mais il fallut s'incliner devant des circonstances que la fermeté du khédive avait rendues, pour le Foreign Office, particulièrement délicates.

Ce fut à l'issue de ces événements qu'on résolut à Londres de renforcer sur le Nil les troupes d'occupation, sous le prétexte donné par lord Rosebery que, « tant que le pavillon anglais flotterait en Égypte, le Gouvernement de Sa Majesté était tenu pour responsable du maintien de l'ordre public[1] ».

Or, en quoi l'ordre public avait-il été troublé pendant la crise ministérielle ? Les Égyptiens, il est vrai, avaient hautement manifesté leur enthousiasme au vice-roi, en présence de son attitude digne et courageuse. N'était-il donc plus permis à un peuple d'acclamer le souverain aimé, légitime protecteur du pays ? De quoi l'Angleterre se mêlait-elle encore ? Aucune hostilité ouverte n'avait eu lieu contre ses représentants. Là encore, elle venait de prendre, vis-à-vis de la nation, une nouvelle mesure vexatoire et onéreuse, dans l'unique crainte de voir son autorité pâlir. En somme, toujours cette ingérence inouïe, toujours ce système de rapacité jalouse !

Malgré cela, le caractère viril d'Abbas II ne se dément point. Son impétuosité émut même assez l'Europe, il y a six mois, lors de l'incident dit de Ouady-Halfa, que déter-

---

[1] *Livre jaune, op. cit.*, page 534 (lettre de lord Rosebery à notre ambassadeur à Londres, 1er février 1893).

minèrent certaines vivacités, d'ailleurs fort excusables, du khédive à l'égard du sirdar Kitchner, au cours d'un voyage de Son Altesse vers la frontière soudanienne. Le prince ayant consenti à admettre les prétendus torts qu'on lui reprochait, les Anglais profitèrent de sa condescendance pour lui demander le changement du sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre. Ce changement peu opportun eut lieu néanmoins ; le vice-roi crut devoir ici se montrer conciliant afin de clore d'une manière définitive les suites de l'incident de Ouady-Halfa.

Dans cette dernière affaire, la conduite d'Abbas II lui attira en Égypte un surcroît de popularité et, derechef, l'approbation des puissances. Oserons-nous dire que l'intervention de notre plénipotentiaire, alors M. de Reverseaux, honoré par le khédive d'une confiance méritée, contribua quelque peu au résultat qui intervint ? L'hypothèse, toutefois, en est très vraisemblable [1]. Depuis un certain temps, du reste, un courant très sympathique à la politique française se manifeste à Constantinople, ainsi qu'à Alexandrie et au Caire.

D'une part, la patience du sultan commence à être singulièrement fatiguée des procédés de la Grande-Bretagne, qui affecte un mépris sans exemple à l'égard de sa suzeraineté. On sait que la Porte possède en Égypte un agent de valeur en la personne de son commissaire Mouktar-Pacha. Esprit non moins résolu qu'habile, Mouktar suit avec vigilance les manœuvres des occupants. Pressentant leurs desseins, la correction qu'il apporte dans ses actes, ne laisse pas d'en imposer aux fonctionnaires britanniques. Son

[1] Rappelons qu'en avril dernier M. le marquis de Reverseaux a été nommé ambassadeur de France à Madrid, et remplacé auprès du khédive par M. de Cogordan, ancien délégué à la Commission européenne du Danube.

Altesse Abbas doit donc trouver, auprès de ce délégué d'Abdul-Hamid, un conseiller et un appui.

D'autre part, le peuple égyptien, malgré l'inertie qu'on lui prête, appelle de toute son âme une diversion au système qui l'opprime et forme des vœux pour le succès de nos diplomates sur les intrigues de l'Angleterre. La population « assiste donc, impassible en apparence, à la lutte sourde engagée entre ces deux puissances européennes, avec le souvenir des services désintéressés rendus par l'une et la vue incessante des procédés autoritaires usités par l'autre [1] ».

Ainsi se résume, à grands traits, l'histoire politique et guerrière du *Pays des Coptes*, depuis les dernières années du XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours. Nous y joignons ci-après le tableau chronologique de la vice-royauté, dont Méhémet-Ali fut le glorieux fondateur [2].

---

[1] V. *Lettre d'Égypte*, reproduction de la Presse (23 janvier 1892). Cet état d'esprit constaté dans le pays, à l'avènement du prince Abbas, n'a fait que s'accentuer depuis lors.

[2] De même que nous l'avons annoté déjà, la partie historique de cet ouvrage était terminée lorsqu'une nouvelle crise ministérielle s'est produite au Caire, au mois d'avril dernier, crise qui a ramené aux affaires Nubar-Pacha comme président du Conseil, Mustapha-Fehmi à titre de ministre de la Guerre, et Fakhri-Pacha comme ministre de l'Instruction et des Travaux publics. On trouvera d'ailleurs plus loin la composition complète de ce Cabinet.

Le nouveau Gouvernement ne semble pas devoir jusqu'ici apporter de grandes modifications à la situation actuelle, car, si l'avènement de Nubar demeure une garantie pour les intérêts du pays, les sentiments anglophiles qu'on attribue à Mustapha-Fehmi, nommé ministre de la Guerre, ne laissent pas d'inspirer de légitimes appréhensions.



VICE-ROYAUTÉ D'ÉGYPTE

DYNASTIE MÉHÉMET-ALIENNE

(Du 9 juillet 1805 au 16 janvier 1892)

MÉHÉMET-ALI. — Chef de la dynastie. — Élevé au pachalik le 9 juillet 1805. — Reconnu par la Porte, comme pacha héréditaire (firman du 13 février 1841). — Régénérateur de l'Égypte. — Volonté de fer. — Intelligence hors ligne. — Né à Kavala, Macédoine, en 1769. — Mort au Caire le 2 août 1849, après un règne de quarante-trois ans.

***

IBRAHIM-PACHA. — Prince héritier. — Né en 1789. — Fut généralement considéré comme le fils aîné du fondateur, bien que certains écrivains eussent pré-

tendu qu'il n'était que son fils adoptif. Ce qui rend toutefois peu vraisemblable cette dernière version, d'ailleurs la moins accréditée, c'est que Méhémet-Ali ne cessa de témoigner à Ibrahim une prédilection particulière, et le reconnut toujours pour son légitime successeur. — Devenu généralissime des armées égyptiennes, Méhémet-Ali lui dut la plupart de ses victoires. — La bravoure et l'habileté guerrière d'Ibrahim-Pacha furent légendaires en Orient. — Au mois de juillet 1848, les facultés mentales du vice-roi, son père, s'étant affaiblies, le sultan l'investit des pouvoirs souverains, mais, épuisé lui-même par la maladie, il mourut le 10 novembre suivant.

* * *

ABBAS-PACHA. — Né en 1816. — Fils de Toussoum-Pacha, (deuxième fils de Méhémet-Ali, décédé le 6 juillet 1826). — Succéda à son oncle, Ibrahim, le 20 janvier 1849. — Prince fanatique, indolent et dissolu. — Périt d'une mort mystérieuse le 13 juillet 1854.

* * *

MOHAMMED-SAID-PACHA. — Quatrième fils de Méhémet-Ali. — Né au Caire en 1822. — Monta sur le trône en 1854. — Esprit progressif, mais faible et pusillanime. — Autorisa le percement du canal de Suez. — Mourut le 18 janvier 1863.

* * *

ISMAIL-PACHA. — Fils d'Ibrahim. — Né le 31 décembre 1830. — Succéda à Saïd-Pacha en 1863. — Prince prodigue et fastueux, consomma la ruine des finances égyptiennes déjà fort obérées par son prédécesseur. — Sous son règne s'ouvrit le canal de Suez (novembre 1869). — Obtint de la Turquie, en faveur des descendants directs de sa maison, la survivance de ses droits au trône (21 mai 1866), ainsi que le titre de khédive pour lui et ses successeurs (18 juin 1867). — Contraint par les puissances à abdiquer, le 26 juin 1879, il se retira à Naples, puis à Rome, en 1881. — Régna seize ans.

*
* *

MÉHÉMED-TEWFIK-PACHA. — Naquit le 29 novembre 1852. — Fils aîné du précédent dont il devint premier ministre. — Fut appelé au khédivat par la Sublime Porte, en 1879, lors de la disgrâce de son père. — Prince d'un caractère bienveillant, mais faible et irrésolu. — Eut à subir, dès le début de son règne, l'insurrection néfaste, œuvre d'Araby-Bey. — L'Angleterre, étant intervenue (1882), rétablit l'ordre en Égypte, mais imposa depuis ce moment au khédive, qu'elle asservit à son autorité, un protectorat aussi arbitraire qu'onéreux pour le pays. — Tewfik mourut le 7 janvier 1892, après avoir gouverné douze ans et demi d'une manière plutôt fictive que réelle.

*
* *

ABBAS-PACHA-HILMI. — Deuxième du nom. — Fils du précédent. — Né le 14 juillet 1874. — Succéda à son père le 16 janvier 1892. — Fit preuve, à son arrivée au pouvoir, d'initiative et d'énergie à l'égard de l'élément britannique. — On fonde de grandes espérances sur ce jeune souverain, qui semble joindre à sa distinction native la grandeur d'âme, la sagesse, la volonté.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

MÉDITERRANÉE
Bouche de Rosette
Bouche de Damiette
Rosette
L. Bourlos
Damiette
PORT SAÏD
ALEXANDRIE
L. Mariout
Damanhour
L. Menzaleh
Mansourah
Tantah
Mit Gamar
BASSE-ÉGYPTE
Ismaïlia
Isthme de Suez
Benha el Asl
Vallée des Lacs Natron
LE CAIRE
SUEZ
Désert Libyque
Ghizeh
Mokattam
Quadi Mousa
Désert Arabique.
MER ROUGE
Birket el Keroun
Medinet el Fayoum
Beni-Souef
Dj. Gouêbêh
Quadi Araba
MOYENNE ÉGYPTE
Dj. Mahraun

ÉGYPTE

à l'Échelle de $\frac{1}{1500000}$

Kilomètres



DEUXIÈME PARTIE

EXPOSÉ GÉOGRAPHIQUE

CHAPITRE VIII

Avant-propos. — Correspondance échangée, au VII[e] siècle, entre le calife Omar Ebn-El-Kattab et son lieutenant Amrou. — L'Égypte à vol d'oiseau. — Bornes. — Situation astronomique. — Proportions approximatives du territoires. — Divisions géographiques. — Montagnes et collines. — Constitution géologique du sol. — Aspect varié du panorama. — Rapide coup d'œil sur les ruines et les monuments anciens.

Nous ne saurions prétendre, par l'exposé géographique que nous nous proposons de reproduire ici, initier le lecteur à des notions connues de tous. Ce résumé a simplement pour but de rappeler d'une manière succincte la topographie et l'ethnographie de la contrée, dont nous avons esquissé précédemment l'histoire contemporaine dans son ensemble. Il nous a donc paru utile de remémorer, comme complément aux faits signalés d'autre part, l'aspect, les ressources, les mœurs actuelles du pays égyptien, afin que l'esprit n'en perde, à aucun point de vue, le souvenir le plus précis.

« O Amrou, fils d'El-Aâas, écrivait au VII[e] siècle à son

lieutenant le calife d'Orient Omar, ce que je désire de toi, à la réception de cette lettre, c'est que tu me fasses de l'Égypte une peinture assez exacte et assez vive pour que je puisse m'imaginer voir de mes propres yeux cette belle contrée. »

Et au désir ainsi exprimé par son chef Amrou répondait:

« O prince des fidèles! peins-toi un désert aride, et une campagne magnifique au milieu de deux montagnes dont l'une a la forme d'une colline de sable, et l'autre du ventre d'un cheval étique ou du dos d'un chameau. Voilà l'Égypte! Toutes ses productions et toutes ses richesses, depuis Assouan (Syène), jusqu'à Mencha, viennent d'un fleuve béni qui coule avec majesté au milieu d'elle. Le moment de la crue et de la retraite de ses eaux est aussi réglé que le cours du soleil et de la lune; il y a une époque fixe dans l'année où toutes les sources de l'univers viennent payer à ce roi des fleuves le tribut auquel la Providence les a assujetties envers lui. Alors les eaux augmentent, sortent de leur lit et couvrent toute la face de l'Égypte pour y déposer un limon productif. Il n'y a plus de communication d'un village à l'autre, que par le moyen de barques légères, aussi nombreuses que les feuilles de palmier.

« Lorsque ensuite arrive le moment où ses eaux cessent d'être nécessaires à la fertilité du sol, ce fleuve docile rentre dans les bornes que le destin lui a prescrites, pour laisser recueillir le trésor qu'il a caché dans le sein de la terre. Un peuple protégé du ciel, et qui, comme l'abeille, ne semble destiné qu'à travailler pour les autres, sans profiter lui-même du prix de ses sueurs, ouvre légèrement les entrailles de la terre et y dépose des semences dont il attend la fécondité du bienfait de cet *Être* qui fait croître et mûrir les moissons. Le germe se développe, la tige s'élève,

l'épi se forme par le secours d'une rosée qui supplée aux pluies et qui entretient le suc nourricier dont le sol est imbu. A la plus abondante récolte, succède tout à coup la stérilité. C'est ainsi, ô prince des fidèles ! que l'Égypte offre tour à tour l'image d'un désert poudreux, d'une plaine liquide et argentée, d'un marécage noir et limoneux, d'une prairie verte et ondoyante, d'un parterre orné de fleurs variées, et d'un guéret couvert de moissons jaunissantes. Béni soit le créateur de tant de merveilles !

« Trois choses, ô prince des fidèles, contribuent essentiellement à la prospérité de l'Égypte et au bonheur de ses habitants. La première, de ne point adopter légèrement des projets inventés par l'avidité fiscale, et tendant à accroître l'impôt ; la seconde, d'employer le tiers des revenus à l'entretien des canaux, des ponts et des digues ; la troisième, de ne lever l'impôt qu'en nature sur les fruits que la terre produit[1]. »

Ainsi le lieutenant du calife dépeignait-il au VIIe siècle, dans cette langue orientale, pleine de suave naïveté, le fief des Pharaons. Malgré les modifications apportées en toute chose par le temps dans sa marche rapide, les remarques douze fois séculaires du lieutenant d'Omar Ebn-el Kattab, restent encore empreintes d'une indéniable exactitude. Si l'on se reporte aux relations modernes, il est facile de s'en convaincre.

*
* *

Au nord-est du continent africain, baignée au septentrion

[1] V. VOLNEY, *Voyage en Égypte et en Syrie*, 6e édition, t. Ier, chap. XIII, p. 247.

par la Méditerranée, apparaît, à vol d'oiseau, une vaste région qui s'étend vers le sud où elle va en s'élargissant.

Cette contrée, traversée dans toute sa longueur, du sud au nord, par le Nil et que limitent, à l'est, l'isthme de Suez et la mer Rouge; au sud-est, l'Abyssinie; au midi, la prolongation de l'immense Soudan ; à l'ouest, le Soudan encore ; au nord-ouest, les déserts lybiques et la Tripolitaine, pouvait être désignée, à dater de 1840, jusqu'en 1883, sous l'appellation générique « d'États égyptiens ».

On se souvient, en effet, qu'outre l'Égypte proprement dite, dont nous allons traiter, Méhémet-Ali, sans parler de ses conquêtes d'Asie, avait soumis à sa domination exclusive la Nubie et le Kordofan, formant la partie méridionale de la région, à laquelle le Darfour fut rattaché plus tard.

Quant à l'Égypte, dans l'acception géographique du mot, elle comprend uniquement la contrée située entre la Méditerranée et la cataracte d'Assouan, entre les 23° 45′ et 3° 35′ de latitude nord et les 22° 4′ et 33° 4′ de longitude orientale, bien que le territoire se prolonge encore jusqu'à la cascade de Ouadi-Halfa.

D'Assouan au Caire, le pays n'est en réalité, qu'une riante vallée au sein de laquelle s'épanche un beau fleuve qui la fertilise par des inondations fécondantes. Cette vallée est bornée, à droite et à gauche, de montagnes arides, puis de déserts piqués çà et là de quelques oasis.

On peut évaluer la longueur du territoire, qui s'étend depuis Assouan jusqu'au littoral méditerranéen, à 920 kilomètres environ. Sa largeur varie suivant les lieux : fort étroite (5 à 6 kilomètres tout au plus) près de la première cataracte, elle s'élargit dans ses parties septentrionales et atteint de 12 à 16 kilomètres dans l'Égypte inférieure.

La contrée se divise géographiquement en trois zones : le Saïd (Haute-Égypte), dont le chef-lieu est Syout ; l'Ouesta-



nieh (Égypte-Moyenne), qui environne le Caire ; et le Bahari, (Basse-Égypte ou Delta), capitale Alexandrie.

Le Nil suit un cours régulier d'Assouan au Caire ; au-dessous de cette ville, il forme un vaste Delta par sa disjonction en deux branches qui vont se jeter dans la Méditerranée, le premier vers l'orient, près de Damiette, le second vers l'ouest, non loin de Rosette.

Le Delta, ainsi constitué par les deux bras du fleuve, a l'aspect le plus luxuriant. C'est, à la vérité, la région la mieux cultivée, où la fertilité est incomparable, grâce au limon bienfaisant que les eaux du Nil y déposent en abondance.

Les États du khédive, considérablement réduits depuis l'invasion madhiste de 1883, qui enleva à la suprématie du vice-roi les dépendances dénommées « Soudan égyptien », comportant la Nubie, le Kordofan, le Darfour, sont entourés de solitudes sablonneuses ou pierreuses, à l'est et à l'ouest, au nord-est comme au sud. Ces déserts, auxquels nous n'avons point à nous arrêter, sauf en ce qui concerne leurs oasis, font tacitement partie du territoire actuel.

Ainsi que nous le disions plus haut, les rives nilotiques se trouvent limitées, dans la vallée, par des massifs montagneux, des collines, des dunes, etc., aux altitudes très variées. Certaines hauteurs peuvent atteindre, de 300 à 350 mètres d'élévation, d'autres n'en mesurent que 50 à peine. Leur aspect est dénudé et stérile.

Sur la rive droite du fleuve, la chaîne désignée sous le nom de « monts arabiques » est fort escarpée, elle affecte des formes tantôt capricieuses et bizarres, tantôt assez semblables à de hauts bastions qu'on aurait construits au moyen d'assises de pierre superposées horizontalement. Percés d'anfractuosités innombrables : grottes, carrières, cavités plus ou moins profondes, ces rochers attestent une exploitation ancienne depuis longtemps abandonnée.

Sur la rive gauche, les sommets de la « chaîne libyque », — du nom du désert à travers lequel ils s'abaissent et disparaissent au nord-ouest, — sont moins élevés, et la configuration en est plus régulière. Là, on découvre, en beaucoup d'endroits, surtout dans la partie septentrionale, des coteaux aux flancs inclinés, qui s'affaisent graduellement vers la plaine.

Ces deux chaines parallèles, qui enserrent la vallée comme deux murailles gigantesques, sont de nature granitique dans la Haute-Égypte, puis deviennent calcaires et de grès tertiaire aux abords du Delta. Sur quelques points leur écartement se réduit de telle sorte que la base des coteaux est baignée par le Nil. Elles sont coupées çà et là de gorges nombreuses qui confinent, d'un côté, aux déserts; de l'autre, aux rives du fleuve.

Les monts arabiques se prolongent jusqu'au Caire; on y remarque le Djebel-Baram, le Djebel-Gébei, les hauteurs abruptes du Mokattam, point où ils s'écartent à l'est pour regagner l'isthme de Suez en s'aplanissant en collines sablonneuses.

L'intervalle compris entre le bassin du Nil et la mer Rouge constitue aussi une région fort accidentée. Le sol est pierreux, nu, aride, des massifs rocheux apparaissent en assez grand nombre; l'un d'eux borde tout le littoral du golfe érythréen.

« Ces hauteurs du désert arabique, dit Reclus, généralement désignées sous le nom d'El-Djebel, ou « la montagne », se composent de roches cristallines, granit, gneiss, micaschiste, porphyre et diorite : elles forment plusieurs massifs distincts séparés les uns des autres par des ramures de l'Ouadi sablonneux. Un de ces massifs, dans l'Égypte méridionale, donne naissance à la chaîne transversale des cataractes, qui limite la Nubie proprement dite et va rejoindre la chaîne libyque à la porte d'Assouan : là, dans

les rochers de syénite et de granit contournés par les rapides, se trouvent les fameuses carrières, maintenant abandonnées, où les Pharaons faisaient tailler des monolithes énormes pour obélisques et statues [1]. »

*
* *

L'extrémité septentrionale de l'Égypte, qui comporte la côte de la Méditerranée, longue de 870 kilomètres, est une sorte de plage immense, essentiellement sablonneuse. Des frontières tripolitaines aux abords du lac Mariout, c'est l'aridité du désert. D'Alexandrie à Port-Saïd, c'est la base du Delta, terrains incultes et marécageux par suite du voisinage des grands lacs Edkou, Burlos, Menzalèh, que des cordons littoraux séparent à peine des ondes méditerranéennes. Puis, au nord-est, c'est l'isthme de Suez, que traverse le Canal des deux mers.

S'il faut en croire nombre de géologues, la moitié environ de l'Égypte disparaissait, aux époques primitives, sous les flots de la Méditerranée, formant ainsi une vaste baie, que comblèrent peu à peu les matières terreuses et organiques, incessamment charriées par le Nil dans son parcours. Le sol de la région fertile fut donc composé de terrains alluvionnaires, dont la richesse n'eut d'égale que la fécondité. Le géographe Joanne évalue à 7 à 8 mètres d'épaisseur l'humus qui forme la couche superficielle de la vallée, sur un sous-sol « de sable de mer d'une profondeur indéterminée, descendant probablement jusqu'au roc ». Le tout imprégné de sel, comme l'est d'ailleurs l'ensemble du

[1] Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. X, p. 475.

territoire. Le calcaire entre en grande partie dans cette couche de terre végétale, œuvre d'atterrissements successifs.

Les flancs des montagnes offrent le granit le plus beau; le marbre, le porphyre, la syénite, l'albâtre s'y découvrent de même. Sur quelques points, des gisements aurifères et des mines d'émeraudes furent constatés, à diverses époques, ainsi que des bancs de soufre, couche de salpêtre et d'alun, bois pétrifiés, etc. Signalons enfin plusieurs sources de pétrole d'une certaine richesse.

Sans parler du calcaire que renferment les collines de l'Égypte-Moyenne, le limon même du Nil présente pour la construction un élément très apprécié. Liants, argileux et gras sous l'action de l'air, ces dépôts noirâtres deviennent compacts et durs à l'exemple du ciment, ils sont utilisés avec un plein succès par les indigènes.

A l'ouest de la pointe supérieure du Delta, les collines libyques, divisées en séries parallèles, renferment la vallée des lacs de natron, qui fournissent en quantité le sel marin et le carbonate de soude ou « natron », principalement employé pour la fabrication du verre. Ces lacs, au nombre de sept, donnent lieu à une exploitation fort rémunératrice. « Leur lit, écrivait Volney au siècle dernier, est une espèce de fosse naturelle de trois à quatre lieues de long sur cinquante de large, le fond en est solide et pierreux. Il est sec pendant neuf mois de l'année; mais, en février, il transsude de la terre une eau d'un rouge violet, qui remplit les lacs à cinq ou six pieds de hauteur; le retour des chaleurs la faisant évaporer, il reste une couche de sel épaisse de deux pieds et très dure que l'on détache, à coups de barre de fer. On en retire jusqu'à trente six mille quintaux par an. »



*
* *

Comme vue générale, l'Égypte offre un ensemble à la fois étrange et pittoresque, grandiose et harmonieux, surprenant en tous points.

La contrée revêt, chaque année, trois aspects successifs aux époques ci-après : l'hiver, à la suite de la crue du Nil; l'été, à l'issue des récoltes ; puis en juillet, pendant l'inondation. Ces trois aspects procurent au visiteur trois impressions fort différentes. Si, au cours de l'hiver, transi par nos frimas occidentaux, vous rêvez une température plus clémente, profitant de l'Agence des Voyages économiques, vous mettez à exécution le projet longtemps caressé de visiter la terre des Pharaons, en passant par Marseille, Alexandrie, le Caire, Héliopolis, etc., à cette époque vous trouverez la vallée du Nil dans toute sa splendeur !

Après avoir rendu un légitime hommage à la populeuse et remuante Alexandrie, à ses ports, à son commerce, à ses monuments, aux quelques vestiges du passé qu'on y découvre encore, en un mot à ses attractions multiples, le grand triangle du Delta, dont la base mesure plus de 200 kilomètres, vous apparaît resplendissant de verdure et de fertilité. Vous restez alors frappé d'admiration devant ce tableau inoubliable, d'où se détachent, comme autant de camées sur un écrin, couleur d'émeraude, les minarets et les coupoles des cités, les villes, les villages, les bourgades disséminées dans la plaine que sillonnent les deux branches nilotiques et zèbrent, en tous sens, les digues et les canaux.

Parvenu au Caire, vous retrouvez dans la vallée, sur un espace plus restreint, le même panorama qui éblouit vos regards, aussi émerveillés par la beauté du site que

saisis de surprise à la vue des monuments qui l'environnent.

Aux alentours du Caire, le voyageur peut, certes, donner largement carrière à sa curiosité. La ville seule avec ses mosquées, sa citadelle, ses restes de murailles antiques, le cachet oriental qui la caractérise, constitue une merveille, et, dans un rayon de plusieurs lieues, édifices, tombeaux, statues, ruines diverses surgissent de toutes parts.

Au nord, les plaines d'Héliopolis, piquées d'acacias et de sycomores, appellent l'attention par les débris de temples, et l'obélisque qu'on découvre sur l'emplacement qu'occupait jadis la célèbre « cité du soleil ». Le nom de Kléber ne peut manquer d'être évoqué en ce lieu. Puis, à l'orient, la vallée des tombeaux, agglomération de mosquées funéraires à l'usage des sultans mameluks.

Le long du Nil, le Vieux Caire, qui n'est qu'un faubourg de la capitale, où s'élevait au VIIIe siècle la ville de Fosta, qu'Amrou fit construire, l'an 640 de notre ère, présente également maints attraits. On y contemple la mosquée du lieutenant d'Omar, ainsi que la vieille forteresse dite de Babylone, dont les hautes murailles abritent toute une population de Coptes et de religieux d'ordres divers. Les couvents, églises, cryptes, renfermés dans cette vaste enceinte, recèlent des œuvres d'art absolument remarquables.

A l'occident, au-delà du fleuve et de la vallée elle-même, se déroule la section des Pyramides, qui s'étend vers le sud jusqu'au-dessus de Memphis. Là, l'impression devient extrême : surtout si l'on monte jusqu'au sommet de la pyramide de Khéops, — haute de 142 mètres, — la plus élevée du groupe de Gizèh et de laquelle vous embrassez le panorama de l'Égypte entière, tableau splendide s'il en est. Ces monuments, de conception prodigieuse et tant de fois cités, sont toujours l'objectif suprême

du visiteur et le seront encore dans vingt siècles si quelque génie, jaloux de leur célébrité, ne parvient à les anéantir.

Pour se rendre du Caire aux Pyramides, il suffit de gagner d'abord la petite ville de Gizèh, où une belle route ombragée conduit aux pieds du groupe le moins éloigné de la capitale. Dans ces mêmes parages se trouvent des galeries souterraines dénommées « le Champ des Momies », en raison du grand nombre de corps embaumés qui y furent découverts. La vue, enfin, du sphinx colossal, taillé en plein roc, et dont la tête haute de 9 mètres, a été seul rapportée, vous saisit presque d'une terreur superstitieuse.

Bien qu'il n'entre pas dans notre sujet de décrire les trésors archéologiques qui enrichissent le territoire de l'Égypte ancienne, mission appartenant au domaine de la science et qui a, d'ailleurs, fait l'objet de publications aussi complètes que nombreuses, nous nous permettrons, toutefois, de signaler incidemment quelques-unes de ces merveilles, comme un infime hommage rendu à leur art surprenant.

A mesure qu'on remonte vers la Haute-Égypte, à mesure, pour l'érudit, l'intérêt grandit-il: monuments tumulaires, sphinx, débris de temples, statues, à demi ensevelis sous les sables, s'y découvrent, en effet, à l'infini sous les formes les plus variées, les plus amples, les plus bizarres.

Ici, c'est Memphis, l'une des résidences des Pharaons, avec ses tombeaux de Sakkarah (que les siècles, aidés de mains ignorantes autant que profanes, ont saccagés affreusement) ; son sérapéum, consacré aux bœufs Apis, sa gigantesque statue de Ramsès II, aujourd'hui gisant sur le sol comme un Titan vaincu. Non loin, apparaissent les colonnes de marbre et les ruines du Fayoum. Là-bas, dans l'Égypte supérieure, sont les montagnes occidentales de Syout, percées de grottes et de catacombes funéraires.



Sans nous arrêter aux temples, colonnes, débris divers, disséminés à droite et à gauche sur les rives du fleuve, saluons Thèbes, dite « aux cents portes », l'antique métropole égyptienne, qui n'offre plus maintenant aux regards, outre ses pylones, qu'un ensemble de ruines du sein desquelles émergent les villages de Karnah et de Louqsor.

Deux obélisques s'élevaient naguère près de Louqsor ; le moins grand, on le sait, fut transporté à Paris, en 1836, par les soins du futur amiral Verninhac-Saint-Maur. « Ces deux monolithes (taillés dans le granit) formaient, avec deux figures colossales assises, l'entrée d'un palais immense, où l'on voit encore plus de deux cents colonnes debout. De Louqsor à Karnah, situé vers le nord, on marche constamment entre des sphinx, des colosses, des obélisques, des colonnades, des murs chargés de sculptures. On y admire surtout l'*allée des Sphinx*, longue de 6,156 pieds, qui contenait six cents de ces figures colossales, et l'*avenue des Colonnes*, monolithes de 70 pieds de haut, mais tous renversés [1] ».

Quelques portes de l'imposante cité existent toujours sur la rive gauche du Nil, à travers d'innombrables vestiges de murailles ornés de bas-reliefs, péristyles, colonnes, etc. Non loin, apparaît un vaste hippodrome également jonché de débris. Enfin, les deux colosses assis de *Memnon*, « qui représentent l'un et l'autre, non pas Memnon, mais le Pharaon Aménophis III [2] », inspirent l'effroi par leur sévère placidité.

Terminons en citant les ruines de Syène, près d'Assouan (Haute-Égypte), sur le versant d'un coteau ; puis, celles, non moins remarquables, des temples d'Osiris et de la

---

[1] V. *Géographie*, de CHAUCHARD et MUNTZ, p. 737, 738.
[2] V. *L'Afrique*, de LANIER, *op. cit.*, p. 694.

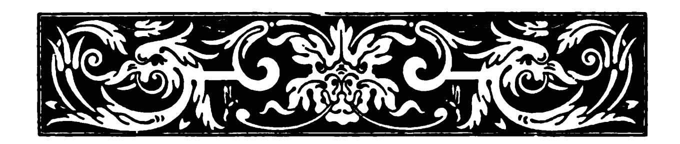
déesse Isis, son épouse, situées dans l'île d'El-Heif (ou de Philœ).

Il convient d'ajouter qu'il faudrait des volumes pour relater les découvertes nouvelles, faites chaque année sur cette terre égyptienne, inépuisable source d'intérêt et de science révélant son antique grandeur [1].

[1] Sous la savante direction de M. de Morgan, actuellement à la tête du service des antiquités égyptiennes, on retrouvait tout dernièrement encore, au nord de Girgeh, l'emplacement de Thinis, berceau de la première dynastie des rois d'Égypte. En outre, on mettait à découvert, sur divers points, des trésors archéologiques d'une richesse telle que le ministère n'hésita pas, paraît-il, à allouer plusieurs millions pour pourvoir à leur installation.







CHAPITRE IX

Tableau panoramique. — Détails sur les crues du Nil. — Régime du fleuve. — Principales localités qu'il arrose sur son parcours. — Iles remarquables. — Le mékyas ou nilomètre. — Joie des Égyptiens lorsque l'inondation promet d'être satisfaisante. — Le barrage du Nil. — De l'opportunité indispensable des canaux et des digues. — Analogie entre les commentaires émis à ce sujet par Amrou et Napoléon. — Principaux canaux. — Canaux séfi — Canal des deux mers.

Trois aspects généraux, avons-nous dit, caractérisent tous les ans le bassin du Nil, au point de vue panoramique. L'hiver ne laisse pas que d'être la plus riante saison de l'année, puisque c'est à cette époque où la fécondité du sol se manifeste, où la végétation se développe et acquiert sa beauté luxuriante.

Tout différent est le spectacle, au cours de l'été, lorsque les récoltes sont faites, lorsque les plaines de la vallée et du Delta ont perdu leurs vertes parures. Sous l'action d'un soleil de feu, que la rareté des pluies rend d'autant plus intense, les champs revêtent une teinte grisâtre et poussiéreuse, la sécheresse, surtout dans le Saïd, où il ne pleut pour ainsi dire jamais, détermine une aridité momentanée, qui contraste singulièrement avec le décor, plein de fraîcheur, des mois précédents. Joignez à cela l'incessante monotonie d'un ciel sans nuages, et vous aurez quelque idée de l'impression mélancolique que l'on peut alors ressentir.

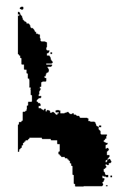
Mais le solstice d'été nous réserve des surprises nouvelles. C'est, en effet, d'ordinaire vers le 15 juin, que commence à s'opérer la troisième métamorphose du panorama, laquelle dure trois mois ; alors, les flots du Nil envahissent le pays égyptien de leur onde régénératrice et transforment la campagne en un lac immense, ou plutôt en un bras de mer d'une saisissante étrangeté.

Rien ne saurait rendre les impressions qui s'emparent du visiteur, à la vue de ce tableau vraiment inoubliable. L'admiration, la stupéfaction, l'effroi même, captivent l'âme tour à tour. L'esprit est fasciné par un charme inconnu. Le paysage d'antan devient un songe fugitif qu'on s'efforce d'évoquer encore, mais dont les images pâlissent, puis disparaissent dans un surprenant réveil.

Le spectacle de l'inondation est frappant à la vérité. L'œil demeure fasciné par cette vaste nappe d'eau, d'où surgissent des villes, des temples, des habitations luxueuses, des villages ombragés de palmiers et de sycomores; tout cela, protégé et relié seulement par des digues, émerge du milieu des flots. Enfin, apparaissent les chaînes montagneuses, les crêtes, les monuments d'un autre âge, que les eaux de même environnent ; puis, les statues gigantesques, semblant contempler d'un air de suprême défi l'élément qui ondule à leurs pieds.

Attribuée aux pluies considérables qui, à partir d'avril, inondent pendant six mois l'Abyssinie, dans le voisinage des grands lacs, la crue se produit lentement, mais d'une manière continue, jusqu'en octobre ; c'est surtout dans la vallée qu'elle atteint son maximum de hauteur.

Lorsqu'elle arrive au Delta, l'inondation s'étend naturellement davantage et devient, par suite, moins sensible. Les canaux qui aboutissent au fleuve, transportent les eaux sur presque tous les points de la plaine, où elles déposent leurs principes fécondants.



La décroissance du Nil a lieu avec la même régularité ; rentré dans son lit au mois de novembre, le fleuve ne cesse de baisser jusqu'au retour de l'inondation. « Les crues sont dites insuffisantes, au point de vue des récoltes, quand elles restent au-dessous de 6 mètres ; celles dites « moyennes » sont de 6 à 7 mètres ; au-dessus de 7 mètres elles sont considérées comme abondantes [1]. » Dans des proportions plus élevées, la masse liquide peut devenir préjudiciable aux cultures.

Il est permis de présumer d'ailleurs, grâce à l'expérience de nos ingénieurs modernes, qu'il serait possible d'obvier par certains travaux aux anomalies des inondations. La solution de ce problème fut déjà tentée à plusieurs reprises, même aux temps les plus reculés. M. de Vaujany nous rappelle, à cet égard, dans ses intéressantes descriptions du Caire, que « le Pharaon Aménemhât III avait atteint ce but par la création du lac de Mœris (province actuelle du Fayoum), dans lequel les eaux étaient acculées pendant les années d'abondance et restaient emmagasinées pour arroser une partie du pays le jour où il serait menacé de stérilité par une crue trop faible ». De notre siècle, Méhémet-Ali caressa un projet analogue, en faisant edifier le gigantesque barrage du Nil, qui existe au-dessous du Caire, et dont les proportions, dignes des temps pharaoniques, comportaient à la fois une œuvre de défense militaire et une réglementation rationnelle des eaux au bénéfice des plaines du Delta. Par malheur, ces ouvrages, tout au moins sous le rapport hydraulique, furent sans résultat et demeurèrent inachevés. Serait-il donc illusoire d'en poursuivre l'objectif sur des données nouvelles, susceptibles d'accroître dans la Basse-Égypte la superficie des cultures ?

---

[1] V. *Nouveau Dictionnaire géographique*, de Vivien de Saint-Martin, t. IV.

*
* *

Le Nil, auquel les anciens Égyptiens élevaient à bon droit des autels et qu'ils honoraient comme une divinité, est, personne ne l'ignore, l'un des grands fleuves du monde : 6,270 kilomètres, d'après Reclus, représentent son développement, et 4,562,512 kilomètres carrés mesurent, selon Vivien de Saint-Martin, la superficie approximative du bassin de ce cours d'eau immense.

En dépit des efforts vainement tentés par les explorateurs de tous les âges, ses sources n'ont jamais été jusqu'ici absolument définies. Des hypothèses, très probables, à vrai dire, font encore seules aujourd'hui autorité sur ce point.

Les plateaux nord-est de l'Afrique équatoriale, ainsi que l'indique Dussieux, sont les régions où le Nil semble prendre naissance. Constitué tout d'abord par deux bras : le « Nil blanc » et le « Nil bleu », le premier est regardé comme la branche mère du fleuve, il sort au sud-est du lac Victoria et descend vers le nord, jusqu'à Khartoum, en traversant les sites boisés ou marécageux, les savanes, etc., du Cordofan et de la Nubie. A Khartoum, le « Nil bleu », après être sorti, à son tour, du lac Albert-Édouard, dans l'Abyssinie, vient alors rejoindre, sur la rive droite, la branche mère du fleuve, qui poursuit son cours jusqu'à la ville du Caire, en aval de laquelle il se subdivise, derechef, en deux branches, pour former le Delta.

Outre sa jonction avec le « Nil bleu », le Nil supérieur reçoit encore divers affluents, dont les principaux sont : à l'est, le Sobat ; à l'ouest, la rivière des Gazelles et le Bahr-el-Arab. En maints endroits son lit présente un enchevê-

trement de rochers, de cataractes, de rapides. Tantôt les eaux roulent sur un fond granitique, tantôt sur des couches herbeuses ; nombre de petits archipels, d'ilots flottants, apparaissent à la surface et rendent dans ces parages la navigation presque impraticable.

De Khartoum à Assouan, lieu de la première cataracte (qu'on dénomme, non moins logiquement, la dernière), le fleuve décrit des méandres fort accusés qui constituent, dans sa partie moyenne, une sorte d'arc de cercle irrégulier.

Mais, arrivons au Nil égyptien, proprement dit, au « fleuve béni », providence de l'empire d'Isis, qui coule de Syène à la mer, paisible et majestueux.

Dans son parcours, sur le territoire d'Égypte, la largeur du Nil varie entre 500 et 1,200 mètres; il atteint à Assouan cette dernière dimension, pour se réduire de moitié aux environs du Caire et se rélargir vers ses embouchures.

Les deux rives nilotiques sont généralement plus élevées que les autres points du pays, étant donnée la quantité de limon qui s'y accumule sans cesse.

Seule rivière de la contrée égyptienne, n'y ayant, par conséquent, aucun affluent, les principales localités qu'arrose le fleuve dans la Haute-Égypte sont : sur la rive droite, Syène ou Assouan, Thèbes, Kénèh ; sur la rive gauche, le grand village d'Edfou, les villes d'Esnèh, de Girgèh et de Syout.

Dans l'Égypte-Moyenne, sur la rive droite, il passe : à Fostat ; à un kilomètre environ du Caire ; puis, à Boulak ; sur la rive gauche : à Monfalou, Minièh, Béni-Souef et Gizèh.

La branche orientale du Delta arrose Mansourah et Damiette; la branche occidentale comporte le port de Rosette, les trois villes d'une importance notoire sur les bords du bas fleuve.

*
* *

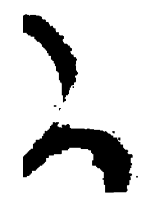
Le lit du Nil renferme, dans la Haute et la Moyenne-Égypte, différentes îles, dont plusieurs sont très remarquables.

On doit relever tout d'abord, parmi celles de l'archipel, situé en amont de la première cataracte, l'île de Philœ ou El-Heif, nommée aussi « l'Ile Sainte », d'une faible étendue, mais qui appelle l'attention, comme nous l'avons dit déjà, par les temples consacrés à Osiris et à Isis, et autres ruines qu'elle contient.

Au-dessous de Philœ, surgit la cataracte d'Assouan, avec ses rapides écumeux, ses blocs de roc aux tons rompus, ses lianes, ses bords buissonneux, piqués de palmiers et de tamaris, qui forment un ensemble à la fois pittoresque et grandiose. Réelle porte de l'Égypte classique !

En aval de la chute, près de Syène, l'île Éléphantine, dite « des Fleurs », offre aux regards, surtout dans sa partie septentrionale, un aspect fertile et luxuriant. Plus vaste que Philœ, on y découvre de même quelques fragments de granit. « Deux villages de Barabra, mentionne Reclus, s'élèvent sur les décombres. Mais Éléphantine, l'*île des Fleurs* des Arabes, a ses admirables groupes de dattiers et l'éclat de sa verdure, contrastant avec les roches noires qui gardent l'issue de la cataracte [1]. » Autrefois la ville d'Abou, appelée aussi « cité de l'Éléphant », existait en ce lieu, et les rochers qu'on y remarque recélaient des carrières granitiques, jadis exploitées pour la construction des monuments anciens.

[1] V. É. Reclus, *op. cit.*, t. X, p. 541.



Saluons maintenant, en face le vieux Caire, l'île de Rodda (ou Raoudah), laquelle constitue un véritable éden. Ici, la végétation la plus riche, la plus brillante, la plus variée, resplendit de tous côtés. Les arbres et les plantes exotiques, les roseaux des Indes, etc., s'y multiplient avec vigueur dans un sol généreux s'il en fut. Frais bosquets, nappes de verdure jaspées de fleurs, clairs ruisseaux, concourent à la beauté du spectacle ; tandis que de blanches villas, voluptueusement ombragées, achèvent de poétiser ce délicieux séjour.

C'est à la pointe sud de Raoudah que se trouve le mékyas ou nilomètre, par lequel on observe le niveau des crues du Nil, à l'époque des inondations. Le nilomètre, on le sait, consiste en une sorte de puits quadrangulaire d'où s'élève une colonne en marbre blanc, de forme hexagone, qui porte sur ses côtés les graduations, par coudées, des hauteurs que les eaux du fleuve peuvent successivement acquérir. Ces cotes, est-il besoin de le dire, sont surveillées avec une attention anxieuse, et des crieurs publics en proclament, jour et nuit, la progression à travers les rues du Caire.

Les instants qui précèdent, en effet, le déversement des eaux ne laissent pas de rendre les populations fort perplexes, le rendement annuel des récoltes étant subordonné à l'importance, plus ou moins grande, de la crue. Aussi, est-ce avec plus ou moins d'enthousiasme, que sont accueillies les annonces des cotes nilométriques.

Lorsque ces publications présagent un résultat favorable, la joie des Égyptiens devient indescriptible : c'est une fête pour tous, un événement sans pareil, auquel s'associent toutes les classes, depuis l'humble Fellah, le plus intéressé à une année heureuse, jusqu'au notable personnage qui suppute à l'avance le surcroît de ses richesses. Enfin, quand on procède, au Caire, à la rupture de la

digue, dont la tranchée ouverte permettra aux flots d'envahir le Kalig (canal qui traverse la cité), pour s'épandre ensuite dans les plaines, c'est au son du canon, des instruments de musique, des hourrahs de la foule, que s'accomplit l'œuvre généreuse du dieu « Nil ». Par un sentiment de fanatique gratitude, jadis, à cette occasion, les Égyptiens précipitaient dans le fleuve une jeune fille, genre d'holocauste auquel ils substituent, humainement, aujourd'hui, une poupée d'argile, dont le dieu semble être tout aussi satisfait.

A cinq lieues environ au-dessous du Caire, à la pointe supérieure du Delta, s'élève le fameux barrage que fit construire Méhémet-Ali, en 1847. La structure de cet édifice est d'un aspect vraiment imposant et redoutable. Qu'on se figure deux vastes ponts contigus, jetés sur le Nil, bastionnés et crénelés à l'exemple d'une citadelle de l'ère féodale. Les extrémités en sont protégées par de hautes tours carrées ; d'autres plus petites, couronnées de créneaux, sont espacées aux flancs du monument, le tout constituant une défense gigantesque.

Cent trente-quatre arches ou écluses forment la base de la forteresse, qui embrasse les deux branches du Nil. Sous ces prodigieux remparts, longs de plus de 1,000 mètres, subsiste l'île de Chalagané, que traverse le canal de Menoufieh ; cette île fort étendue, très fertile, mais peu cultivée, est, elle-même, flanquée d'épaisses murailles, et doit surtout sa notoriété à la situation stratégique qu'elle occupe, à ses retranchements, en un mot au point d'appui qu'elle représente pour les ouvrages formidables qui la dominent.

* * *

L'utilité des digues nombreuses et des milliers de canaux, qu'on voit zébrer l'Égypte, est extrême. Les premières servent, à la fois, à retenir les eaux lors des envahissements périodiques, à favoriser, sur certains points du pays, des irrigations plus rationnelles, et offrent aux villes et aux villages, en les garantissant, autant de moyens de communication quand les plaines sont submergées.

En ce qui concerne les canaux, leur utilité est capitale, car ce sont eux qui répartissent partout l'élément fécondant auquel le sol doit sa fertilité. C'était certes avec sagesse, qu'Amrou en préconisait le système, dans sa lettre au Chef des Croyants, et lui faisait judicieusement ressortir qu'un tiers des revenus du territoire ne pouvait être mieux employé qu'à leur entretien, ainsi qu'à celui des digues et des ponts. De longs siècles après, le captif de Sainte-Hélène développait des théories analogues, quand, du fond de l'exil, il écrivait ces lignes qu'on retrouve dans la plupart des ouvrages ayant trait à ce sujet :

« Dans aucun pays, disait Napoléon, l'administration n'a autant d'influence *qu'en Égypte* sur la prospérité publique. Si l'administration est bonne, les canaux sont bien creusés, bien entretenus, les règlements pour l'irrigation sont exécutés avec justice, l'inondation est plus étendue. Si l'administration est mauvaise, vicieuse ou faible, les canaux sont obstrués de vases, les digues mal entretenues, les règlements de l'irrigation transgressés, les principes du système de l'inondation contrariés par la sédition et les intérêts particuliers des individus ou des localités.

« Le gouvernement n'a aucune influence sur la pluie ou la neige qui tombe dans la Beauce ou dans la Brie ; mais, en Égypte, le Gouvernement a une influence immédiate sur l'étendue de l'inondation qui en tient lieu. C'est ce qui fait la différence de l'Égypte, administrée sous les Ptolé-

mées, et de l'Égypte déjà en décadence sous les Romains et ruinée sous les Turcs. »

A la vérité, l'entretien des voies hydrauliques, d'une urgence sans égale, fut souvent négligée à différentes époques, soit par l'incurie de quelques souverains, soit aussi par l'indolence d'une population asservie.

Relativement en bon état de nos jours, beaucoup de ces canaux sont larges et navigables, comme le Bahr-Yousef ou fleuve de Joseph, dénommé maintenant « l'Ibrahîmièt », sorte de bras canalisé du Nil, lequel prend sa dérivation dans la vallée, non loin de Kénièh, côtoie les monts libyques, arrose le Fayoum, en se subdivisant, et va rejoindre, au nord, la branche occidentale du Nil; il peut mesurer 200 kilomètres de développement. Signalons, de même, le grand Mahmoudièh, ancien canal de Cléopâtre, restauré par Méhémet-Ali, qui part de la branche de Rosette, arrose l'ouest de la Basse-Égypte, puis se déverse dans la mer à Alexandrie, où ses bords sont admirablement plantés et garnis de riantes villas. Les canaux de Damanhour, de Bahyré et d'Ouady comportent aussi une relative importance. Notons enfin l'Ismaïlièh, se dirigeant du Caire vers l'est, unissant ainsi le Nil au canal maritime, auquel il devient latéral depuis la ville d'Ismaïliah jusqu'à Suez ; là, il prend fin, après avoir alimenté d'eau douce la région de l'isthme et contourné les lacs amers.

Aux principales voies hydrauliques viennent s'ajouter maintes subdivisions, filioles, saignées, etc., innombrables dans le bassin égyptien. Certains canaux sont appelés « canaux séfi », ou d'été, parce qu'on les utilise particulièrement dans cette saison, pendant laquelle ils font office de réservoirs et donnent, grâce aux irrigations qu'ils permettent, la faculté d'entreprendre de rémunératrices exploitations.

« Les premières cultures séfi se firent sous Méhémet-Ali,

lorsqu'on commença les plantations de cotonniers-jumel, et maintenant encore, ce sont presque uniquement les produits de grande valeur, le sésame, le sucre, le coton, que l'on obtient, dans les terres séfi arrosées trois mois durant, avant l'époque de l'inondation ordinaire [1]. »

*
* *

Il ne saurait être question des canaux égyptiens sans parler de celui « des deux mers », lequel constitue l'un des plus intéressants sujets de la géographie du pays, l'une des œuvres grandioses de notre siècle.

Ce canal, qui existait déjà aux temps pharaoniques, s'il faut en croire Hérodote et autres érudits de l'antiquité, faisait alors communiquer, *par le Nil*, la mer Érythréenne à la Méditerranée, en coupant diagonalement l'est de la contrée, de l'ancienne Clysma au fleuve. Voie, tour à tour ouverte, puis comblée à travers les âges.

Sous les Perses, le roi Darius aurait même conçu le projet de percer l'isthme de Suez, analogiquement à l'état actuel, mais se serait abstenu de poursuivre l'œuvre commencée en raison du niveau de la mer Rouge plus élevé que celui du sol égyptien, conséquence qui, pensait-il, eût pu déterminer la destruction du pays. Ce raisonnement fut d'ailleurs longtemps partagé par beaucoup d'ingénieurs modernes. Darius, affirment toujours les relations anciennes, aurait néanmoins, à l'exemple des Pharaons, fait communiquer, par le Nil, les deux mers. Enfin, Ptolémée-Philadelphe, ainsi que l'empereur Trajan, sous la domi-

[1] V. Reclus, *op. cit.*, t. X, p. 521.

nation romaine, avaient successivement ordonné la réfection de cet ouvrage.

Quoi qu'il en fût, d'immenses périodes s'écoulèrent avant que l'on vît le *desideratum* de tant de souverains d'Égypte recevoir une solution pleine et entière. Ce devait être seulement au XIXe siècle de l'ère chrétienne que l'honneur d'un tel travail, qui fit rêver Bonaparte et Méhémet-Ali, serait dévolu à la France.

Commencé en 1859, inauguré dix ans plus tard, neutralisé en 1887, le canal de Suez, ouvrage unique, dont la création constitue l'une des grandes artères maritimes du Monde, coupe l'isthme sur une étendue d'environ 150 kilomètres. Il mesure, d'après Reclus, 164 kilomètres de mer à mer, 60 à 100 mètres de largeur, a 22 mètres au plafond ; sa profondeur varie entre 8 mètres et 8 mètres et demi. De Port-Saïd à Suez, il longe le grand lac de Menzaleh, traverse les dunes d'El-Gisr, le lac Tinsah (dit des crocodiles), la section dénommée « du Sérapéum », les lacs amers, la région comprise entre ces lacs et Arsinoé (Cléopatris), aujourd'hui Suez, où il débouche dans les eaux érythréennes.

Sur une ligne d'une quarantaine de lieues, gros navires, paquebots, chaloupes, semblent surgir dans le lointain, à la surface du continent, comme s'ils naviguaient en pleine terre. C'est un coup d'œil aussi curieux qu'étrange ! On effectue le trajet entre Suez et Port-Saïd, et *vice versa*, en treize ou quatorze heures (durée moyenne).

Soigneusement balisé et dragué, le lit du canal ne laisse pas cependant que de devenir trop étroit, — bien qu'il soit pourvu de nombreuses gares d'évitement, — en raison de l'importance toujours croissante du trafic. Il est à présumer que, dans un avenir prochain, des travaux seront entrepris afin de donner aux navires toute faculté d'y circuler librement.



CHAPITRE X

Exhaussement continuel du sol. — Grands lacs et étangs. — L'eau du Nil principalement employée pour la consommation. — Climats et saisons. — Salubrité du pays. — Le kamsin et ses effets. — Superficie. — Aperçu topographique de l'Égypte dans son ensemble. — De la population et des diverses races et classes qui la composent. — Les Coptes.

Par suite des dépôts alluvionnaires qu'apportent, chaque année, les eaux du fleuve, le sol de l'Égypte ne cesse de s'exhausser, avec lenteur, il est vrai, puisqu'on en évalue la progression, de siècle en siècle, à $0^{m},13$ environ, néanmoins le fait se constate d'autant mieux à l'aspect des anciens édifices, dont la base disparaît profondément au-dessous de la surface actuelle des terres. Le lit nilotique subit un effet analogue de surélévation, il s'ensuit que, simultanément exhaussés, terrains et fleuves conservent un niveau proportionnel à travers les âges.

Outre ses canaux, la contrée renferme plusieurs grands lacs, étangs et lagunes, de peu de profondeur, mais qui rendent fort marécageux certains points du pays. C'est surtout sur le littoral méditerranéen que subsistent les plus vastes de ces étendues d'eau.

On remarque d'abord, au nord-ouest, près d'Alexandrie, les lacs Marêotis ou Mariout, d'Aboukir et d'Edkou ; puis, au nord, entre les branches de Rosette et de Damiette, le



lac Bourlos, qui se déverse dans la mer ; au nord-est, à l'extrémité de l'isthme de Suez, on découvre le grand Menzalèh, auquel est attribuée une circonférence d'au moins 200 kilomètres, le plus important d'ailleurs, où le poisson foisonne, de même qu'une notable variété d'oiseaux aquatiques. Ce lac, confinant aussi à la Méditerranée, est affermé à certain pacha, qui retire de l'exploitation de la pêche et de la chasse un produit très rémunérateur.

Dans l'isthme, sur le parcours du canal maritime apparaissent les lacs Ballah, Tinsah, et les lacs amers non loin d'Arsinoé.

A part les étangs de Natron, le Fayoum possède, au nord-ouest de la vallée qu'il représente, le Birket-el-Kéroum, qui peut mesurer 40 kilomètres d'étendue. Le célèbre lac Mœris, cité par les Anciens, où se déchargeait durant les crues l'excédent des eaux fluviales, a disparu du Fayoum depuis longtemps ; quelques fragments de digues attestent seuls aujourd'hui son emplacement primitif.

Enfin, au milieu des sables libyques, existe le grand lac Sittra, voisin des oasis d'Aradj et des Baouîti.

Très poissonneuses, sont d'ordinaire ces vastes lagunes. Leurs eaux saumâtres, pour la plupart, donnent naissance à une végétation assez puissante, principalement dans le lac Menzalèh, duquel émergent nombre d'ilots dont les courants aériens combattent l'insalubrité.

L'eau potable est, en réalité, celle du Nil, qu'on clarifie selon les besoins usuels. A l'époque des crues, son emploi doit être fait avec beaucoup de prudence, car elle est alors souillée par les débris de toute nature qu'elle charrie. Les ondes fluviales, saines et limpides d'habitude, deviennent en effet, à ces heures, successivement limoneuses, verdâtres, puis d'un rouge sang, et ne sauraient être utilisées sans danger pour les usages domestiques. Il y a lieu de recourir, dès lors, au contenu des réservoirs.

* * *

En Égypte, le climat se caractérise par la régularité de la température, les gelées y sont inconnues, la chaleur règne en souveraine, le soleil resplendit d'un incomparable éclat.

Cette uniformité diffère toutefois suivant les trois grandes zones qui constituent la contrée, mais sans déterminer de brusques transitions, comme celles que nous subissons, par intervalles, dans notre vieille Europe.

La Haute-Égypte, ou Saïd, est particulièrement chaude et brûlante, cette région se trouvant d'abord plus rapprochée de l'équateur et étant ensuite pour ainsi dire exempte de pluies réelles. Les ondées passagères qu'on y constate sont considérées à l'exemple d'un phénomène, et ne sauraient amener aucun refroidissement dans l'atmosphère; seules, les inondations y apportent une certaine fraîcheur. Néanmoins, le pays est salubre et les plantations de mûriers et autres essences, dues à l'initiative du premier vice-roi, permettent à l'Européen de mieux supporter la chaleur, qui atteint en été de 45 à 50 degrés à l'ombre.

Dans l'Égypte-Moyenne et le Delta, la température a naturellement moins d'intensité, l'action de la rosée se manifeste davantage, la présence d'arbres exotiques en rend de même le séjour moins brûlant. Il convient aussi d'observer que l'apparition des pluies, relativement plus fréquentes par suite du voisinage des lacs et de la mer, contribue à modifier l'ardeur du climat.

On peut, d'ailleurs, résumer comme il suit l'état atmosphérique de l'Égypte entière, contrée où l'hiver n'est qu'un mot, et où deux saisons, l'été et le printemps, semblent régir seules les fluctuations célestes :

Les mois de décembre, janvier et février donnent, au-dessus de zéro, une température de 6 à 12 degrés centigrades; 15 à 30 degrés sont observés pour le reste de l'année. Hâtons-nous d'ajouter que ce sont là des graduations moyennes, subordonnées aux régions et aux alternatives périodiques.

« Avec ces chaleurs et l'état marécageux (qui dure trois mois[1]), concluait Volney, on pourrait croire que l'Égypte est un pays malsain; ce fut ma première impression en y arrivant, et, lorsque je vis au Caire les maisons de nos négociants, assises le long du Kalig où l'eau croupit jusqu'en avril, je crus que les exhalaisons devaient causer bien des maladies; mais leur expérience trompe cette théorie: les émanations des eaux stagnantes, si meurtrières en Chypre et à Alexandrette, n'ont point cet effet en Égypte. La raison m'en parut due à la siccité habituelle de l'air, établie par le voisinage de l'Afrique et de l'Arabie, qui aspirent sans cesse l'humidité, et par les courants perpétuels des vents qui passent sans obstacle. Cette siccité est telle que les viandes exposées, même en été, au vent du nord ne se putréfient point, mais se dessèchent et se durcissent à l'égal du bois. Les déserts offrent des cadavres ainsi desséchés, qui sont devenus si légers qu'un homme soulève aisément d'une seule main la charpente entière d'un chameau. Cependant, il faut observer que l'air sur la côte est infiniment moins sec qu'en remontant dans les terres[2]. » Outre les brises de mer dont jouissent les parages littoraux, la quantité de sel, qui imprègne le sol de toutes parts, contribue à l'assainissement général.

Aux chaleurs torrides du Saïd, vient se joindre, à cer-

[1] Période des inondations.
[2] VOLNEY, *op. cit.*

taines époques, l'action du *kamsin* (ou *simoun*, comme l'appellent les indigènes), ce vent du sud-ouest, aux effets à la fois troublants et redoutés, sorte de siroco qui souffle du désert souvent avec une violence inouïe. Il se distingue des autres courants aériens pour l'air brûlant qu'il détermine, lequel ne saurait être mieux comparé qu'au voisinage d'un brasier en pleine combustion.

Le *kamsin*, ainsi que l'indique ce mot arabe qui veut dire *cinquante*, se produit par intermittence, pendant un laps de *cinquante* jours, au cours des mois d'avril et de mai.

De même que toute perturbation atmosphérique très violente, le kamsin est précédé de phénomènes particuliers: tandis que l'azur du ciel perd son éclat et se nuance d'un violet jaunâtre, teinte qui envahit aussitôt le paysage, qu'une poussière de feu s'élève dans l'espace, les hommes comme les animaux, éprouvent un malaise surprenant. La respiration est haletante, les sueurs disparaissent pour faire place à un état fébrile des plus bizarres, les battements du cœur deviennent saccadés; la peau est brûlante, sèche, rugueuse, et une altération, que l'eau reste impuissante à combattre, aggrave encore cet accablement, dont le moral est vite atteint.

Alors, les voies publiques sont abandonnées de toutes parts: chacun rentre chez soi, s'y enferme, laissant les rues désertes et silencieuses, fort heureux de n'avoir point été surpris par l'ouragan dans un lieu écarté, où ses effets peuvent devenir funestes. Ces rafales étouffantes, auxquelles, avons-nous dit, on donne le nom de « simoun » (en langue orientale, synonyme de *poison*), ont parfois une durée consécutive de deux ou trois jours, puis cessent, pour se reproduire alternativement, jusqu'à la fin de leur période habituelle.

∴

On évalue communément la superficie de l'Égypte à 1,021,354 kilomètres carrés. L'exactitude de ce chiffre ne saurait être contestée, si l'on y comprend l'étendue des vastes solitudes qui avoisinent le bassin du Nil égyptien, et qui sont regardées comme parties intégrantes du territoire. Mais, sous le rapport des zones habitables et cultivées, soit la vallée et le Delta, un chiffre bien différent s'impose.

A vrai dire, considérée au point de vue utilitaire, de la seconde cataracte de Ouadi-Halfa à la côte méditerranéenne, la contrée ne présente guère plus de 30 à 33,000 kilomètres carrés d'étendue approximative.

Rappelons qu'on peut envisager l'ensemble topographique du pays de la manière suivante :

1° Le *Saïd* (Égypte-Supérieure), qui se prolonge au sud jusqu'à Ouadi-Halfa et comprend les localités de Korosko, Bakhèh, la vallée d'Assouan, laquelle se poursuit jusqu'au-dessous du Caire ; les villes d'Edfou, Esnèh, etc. ; les villages de Louqsor et de Karnah, dans la Thébaïde ; le vallon de Kosséir ; et, sur la mer Rouge, le port du même nom : les villes de Kénèh et de Girgèh ; puis Syout, le chef-lieu.

2° L'*Ouestanièh* (Égypte-Moyenne), où se trouvent les villes d'El-Arich, de Minièh, Béni-Hassan, Béni-Souèf, etc. ; la province du Fayoum, qui s'écarte à l'ouest de la vallée nilotique, et forme elle-même une sorte de val circulaire, — admirablement fertilisé par les filioles du Bahr-Yousef, — d'environ 200 kilomètres de pourtour, renfermant la ville de Médinèh et les lacs de natron ; à l'est, le territoire de

l'ancienne Memphis ; enfin, la cité du Caire et les localités de Fostat, Gizèh et Boulak.

3° Le *Bahari* (Basse-Égypte), zone du Delta, chef-lieu Alexandrie ; villes principales : Zagazig, Tantah, Mansourah, Damiette et Rosette. A signaler, au point de vue historique, les plaines d'Héliopolis, nord-est du Caire ; le port d'Aboukir, nord-est d'Alexandrie.

4° A l'est, *la région de l'Isthme*, où l'on découvre, dans la partie septentrionale, l'emplacement de l'antique Péluse sur le golfe de ce nom. Puis, en remontant du nord au sud : Port-Saïd ; Ismaïliah, petite ville de création récente, sur le canal des deux mers ; Tel-el-Kébir, dans l'Ouady-el-Toumilat, où se livrèrent les derniers combats de l'armée anglaise contre les troupes d'Araby ; ajoutons, à titre de souvenir biblique, que l'Ouady-el-Toumilat comportait vraisemblablement la terre de Gessen, ancien séjour des Hébreux. Ensuite se relèvent : la section du Sérapéum ; les massifs rocheux, coupés de vallons, s'étendant de la vallée du Nil vers l'entrée du golfe érythréen ; le port de Suez, sur l'emplacement qu'occupaient jadis Clysma et Arsinoé. Puis, les déserts arabiques, les monts Ebaï, la côte de la mer Rouge, jusqu'à Souakin ; la grande presqu'île du Sinaï, baignée, d'un côté, par le golfe de Suez, de l'autre, par celui d'Akabah. Enfin, sur la limite occidentale de l'Arabie, le pays de Madian, dépendance extrême des États égyptiens.

5° A l'occident, s'estompe le *désert lybique*, avec ses oasis d'El-Karick, d'Akbel, de Farafreh, Akharièh, Aradj et Siouah, échelonnés du sud au nord, en une sorte de chaînes, de la première cataracte presque jusqu'aux frontières tripolitaines, à travers les steppes sablonneuses. C'est sur le bord de ce désert qu'apparaît, parallèlement au Nil, le champ des Pyramides, entre Syout et Gizèh [1].

[1] On comprendra que nous nous sommes borné à signaler uniquement,

*
* *

La population de l'Égypte est d'environ 6,800,000 habitants.

A part les Coptes et les Fellahs, qui constituent surtout l'élément indigène, et les Soudaniens, les Arabes et les Turcs, originaires des contrées voisines, l'hétérogénéité de ce peuple est sans exemple. Presque toutes les nations s'y trouvent représentées, depuis le nègre et le mulâtre jusqu'aux hôtes du Nord. En effet, les nomades, parmi lesquels il faut compter les Bédouins (Arabes du désert), les Maltais, Syriens, Arméniens, Persans, peuvent s'y rencontrer avec les fils de l'Europe, tels que: Grecs, Italiens, Belges et Hollandais, Espagnols, Français, Allemands, Anglais et Russes, sans parler des races du nouveau monde et des enfants d'Israël. Contraste bizarre, curieux, inimaginable, qu'on est tenté de révoquer en doute, quand on ne l'a pas constaté *de visu*.

Écoutons plutôt ces lignes du regretté G. Charmes, où il dépeint, d'une manière saisissante, le spectacle qu'offre chaque jour la rue du Mousky, au Caire:

« Jamais musée de types humains, rapporte l'aimable orientaliste, n'a offert une collection aussi variée, aussi complète, aussi pittoresque que le Mousky. Le Turc en tarbouche, vêtu de la disgracieuse stambouline, y coudoie le Fellah nu, sous une simple chemise de cotonnade bleue; le Bédouin, au turban blanc, drapé dans sa robe blanche,

dans cet aperçu géographique, les points les plus saillants du pays capables de suggérer une idée spontanée de la topographie générale.

un grand manteau noir sur l'épaule, y croise l'Arnaute, à l'air sauvage, avec sa veste rouge ou grise, ses pistolets passés à la ceinture, ses moustaches orgueilleusement retroussées ; l'arabe du Sinaï, vêtu de haillons composés de milliers de petits chiffons dont pas un n'est plus large que le doigt, y passe à côté de Nubiens, de nègres du Sennaar, d'Abbadiehs, de Barbarins, etc.; des Nubiennes, à peine vêtues d'une loque légère qui dessine la beauté de leurs formes, y montrent leurs têtes hideuses placées, par un caprice de la nature, sur un corps admirable, leurs cheveux graissés et crépelés, leurs yeux ardents, leur nez épaté et dont une narine est décorée d'un grain de corail. Toutes les couleurs, depuis le noir d'ébène jusqu'au blanc albinos; toutes les races, tous les costumes fourmillent aux regards. Je ne parle pas des Anglais en casque, enveloppés de longs voiles, des Juifs, des Français, des Italiens, des Corses, des Allemands et de toutes les variétés européennes possibles et imaginables. Les femmes indigènes, pareilles à de gros paquets, courent sur des ânes: on distingue seulement leurs pantalons jaunes ou blancs, terminés par une dentelle et leurs bottines de satin gris perle, rose ou bleu. Les Fellahines, chargées de lourds fardeaux, le visage à peine voilé, la taille svelte et élancée, émaillent cette immense houle humaine, où tout est mouvement, éclat de couleurs, bruit et agitation [1]. »

Les Fellahs, au nombre de 3 à 4 millions (selon les statistiques officielles), comportent par conséquent la majorité des naturels. Caste pauvre, livrée à l'agriculture, son origine semble remonter à l'invasion des Arabes, lesquels vinrent, en grand nombre, se fixer dans la contrée conquise

[1] V. *Cinq mois au Caire*, par Gabriel Charmes, chapitre vi. — Extrait de l'*Afrique*, de Lanier, p. 665.

et, par leur réunion à la race indigène, donnèrent naissance à une souche nouvelle dont les Fellahs furent issus. Toutefois, on doit remarquer que le type attribué à l'Égyptien primitif y est demeuré assez caractérisé.

Bien que leur taille soit peut-être moins élevée que celle de leurs ascendants, les Fellahs en ont conservé d'indéniables proportions physiques : Ils ont les épaules larges, le corps souple et admirablement musclé, le teint très brun, la barbe et les cheveux noirs et abondants, l'œil est également noir, brillant et vif. Les traits sont accentués; le visage au front large respire la bonté native, la résignation, la douceur. Au moral, c'est un être plein d'insouciance, conséquence d'un long servage; laborieux quand les circonstances l'exigent, aussi docile qu'inoffensif ; sa grande passion est le tabac, il fume presque constamment; la quiétude fait son idéal.

Les femmes de cette race sont d'ordinaire assez belles, élancées et de tournure gracieuse. Leurs yeux ont de l'éclat. Elles aiment à se parer de bijoux, plus ou moins authentiques, pour l'achat desquels elles s'imposent volontiers de sévères sacrifices, étant donnée leur pauvreté.

La classe des Fellahs est, du reste, d'une sobriété exemplaire ; par suite, son indigence lui pèse-t-elle d'autant moins. C'est chez cette caste qu'on découvre les plus beaux types de la race indigène, comme si le destin eût voulu poétiser ainsi leur état d'infériorité sociale.

Quant aux citadins d'Égypte, ils représentent l'élément cosmopolite, dans sa réelle acception. Certes, du notable au prolétaire, du bourgeois à l'artisan, le contraste demeure partout aussi frappant au point de vue des nationalités. Les Turcs et nombre d'Européens composent, en général, l'aristocratie. L'Égyptien natif, riche de naissance, occupe les fonctions officielles. Le commerce et l'industrie deviennent le partage des plus habiles ; la colonie juive

(forte de 18 à 20,000 âmes) sait, suivant son habitude, s'y faire une place prépondérante. L'Arabe, au caractère indépendant et fier, s'isole de son mieux dans les faubourgs, frayant peu avec les autres habitants à l'égard desquels il se montre très réservé.

Les divers nomades, Bédouins, Arnautes (Albanais des montagnes), quantité de Soudaniens et autres tribus, peuplent les rives des déserts, les oasis, la péninsule du Sinaï, le pays Madian.

Ceci posé, arrivons aux Coptes, particulièrement sympathiques à la France et qui, malgré leur condition modeste, pourraient, dans l'avenir, contribuer à faire renaître notre influence sur la terre égyptienne, tant sous le rapport politique qu'industriel et commercial, influence que doit souhaiter leur jeune et vaillant khédive, car elle est susceptible d'étayer fermement son trône, en soutenant ses droits héréditaires et souverains.

* * *

D'après les relations anciennes, les plus accréditées, l'origine des Coptes serait antérieure à l'époque romaine ; elle eût été le résultat des croisements successifs qui se produisirent entre les « Égyptiens, les Perses et surtout les Grecs », comme l'indique Volney, peuples qui occupèrent l'antique fief des Pharaons durant plusieurs siècles, jusqu'au règne de Ptolémée XIV, fils naturel de Cléopâtre et de César (30 ans avant J.-C.)

Lors de la domination romaine en Égypte, la race copte était donc déjà constituée et représentait la quintessence des habitants du pays. Sans aucun doute, d'autres mélanges de sang eurent lieu au cours des siècles qui suivirent;

mais, malgré tout, les Coptes conservèrent toujours avec les anciens Égyptiens des analogies prédominantes. Aussi, ne cessèrent-ils d'être logiquement regardés comme les descendants les plus authentiques, les plus directs, les plus purs de la race première, dont ils héritèrent des qualités maitresses. Ils diffèrent des Fellahs par leur supériorité intellectuelle : leur structure est moins massive ; ils ont les attaches fines et nerveuses.

Certaines opinions contestèrent cependant, de nos jours, la réelle descendance des Coptes. Le baron Larrey, l'explorateur Cailland, Champollion jeune lui-même, furent d'un avis contraire aux assertions probantes admises des Volney, des Reclus, des de Vaujany, etc., géographes et égyptologues non moins autorisés par leurs études, leur science, leurs travaux. Outre les appréciations de ces derniers, basées sur l'histoire, la tradition, les similitudes constatées, de multiples indices en corroborent encore la véracité :

La langue que parlaient autrefois les Coptes, langue dont ils portent le nom, n'est-elle autre chose qu'un dérivé de l'idiome pharaonien, ainsi que peuvent l'attester nombre de « pierres écrites » ? Le Christianisme, qu'ils ont toujours professé, n'a-t-il pas été adopté, dès son apparition, par les habitants de la contrée, auxquels il apporta, chez ces âmes soumises à l'esclavage et aux pratiques idolâtres, un apaisement salutaire, en leur faisant entrevoir dans l'*Au-delà* la perspective d'une vie meilleure, subordonnée à leurs vertus ? De plus, n'a-t-on jamais été saisis de l'analogie frappante qui règne entre le visage des Coptes et les traits de diverses statues des temps préhistoriques, découvertes en maints endroits.

Tant de preuves sauraient-elles laisser subsister un doute sur l'authenticité de l'origine coptique, que tout justifie, à vrai dire ?



CHAPITRE XI

Étymologie du mot « copte ». — Physique et caractère de la race qui porte ce nom. — Persécutions religieuses exercées contre elle à travers les âges. — Doctrine d'Eutychès. — Secte jacobite. — Clergé et culte jacobites en Égypte. — Similitudes entre les rites de l'Église copte et ceux de l'Église romaine. — Nombre approximatif des Coptes disséminés sur le Nil. — Lieux habités d'ordinaire par ces indigènes. — Leurs aptitudes spéciales. — Différence à observer entre les Coptes et les Égyptiens vulgaires. — Études faites à cet égard par un missionnaire français, ex-collaborateur de Mgr Lavigerie. — Gardons-nous des préjugés. — Rôle des Coptes sous Bonaparte et Kléber. — La langue « copte ».

On attribue généralement l'étymologie du mot arabe *Qoubti*, « copte », au terme grec αἰ-γυπ-τιος, synonyme d'Égyptien, terme dont dérive également, en langue orientale, le nom de l'antique Memphis, « Hâ Ka-Ptah », ou demeure de Ptah [1]. Quelques auteurs virent aussi l'origine du mot « copte » dans celui de « Coptos », l'importante cité de l'Égypte ancienne, appelée Kept aujourd'hui, où les Coptes résidèrent en grand nombre et qui fut presque anéantie l'an 296, par l'empereur Dioclétien.

En résumé, le dilemme va de soi, ces différents termes découlant d'une source identique : si l'on admet, à la vé-

[1] V. Reclus et de Vaujany.

nie que « copte » soit la conséquence de « Coptos », on ne peut nier davantage que Coptos soit la conséquence du mot grec [illegible] qui veut dire « Égyptien ». L'évidence du dilemme devient donc manifeste, et la seconde version ne saurait condamner la première, à laquelle on doit logiquement se rallier.

Au physique, les Coptes sont de taille moyenne, élancés et nerveux : le teint est brun ; les yeux sont noirs, grands, relevés aux extrémités temporales, et, chez les femmes, assez veloutés : les regards méditatifs, intelligents, profonds ; le nez est petit et arrondi ; la bouche n'offre rien de très particulier, si ce n'est les lèvres plates et un peu larges. Le front est élevé, la barbe claire, les cheveux noirs, frisés, abondants.

Froid et taciturne avec l'étranger, le Copte se montre sensible à la bienveillance : il devient sincère autant que dévoué à l'égard de l'Européen qui lui témoigne quelque sympathie. Quant à ses facultés, nous avons eu déjà l'occasion de les signaler ; son esprit est accessible à toute culture appliquée avec soin et possède surtout de rares aptitudes pour le calcul, la comptabilité, les travaux intellectuels en général. D'un caractère calme, d'où n'est pas exclue la fierté, ni même la ruse, il faut le reconnaître, ces Égyptiens sont à la fois timides, défiants, mais pleins d'adresse.

Comme tout peuple fidèle à ses traditions, ainsi qu'à ses croyances, les tyrannies n'épargnèrent point les Coptes.

Après avoir embrassé la foi chrétienne, ils furent en butte, dès le IIIe siècle, aux persécutions dioclétiennes, « ère des martyrs ». Protégés dans l'exercice de leur culte, sous les empereurs Théodose, qui s'étaient efforcés d'unifier en Égypte la religion du Christ dans son intégrité, les Coptes admirent, par malheur, la doctrine d'Eutychès, laquelle portait atteinte aux dogmes primordiaux. Cette doctrine,

ayant été condamnée, l'an 451, en vertu du concile de Chalcédoine, fut mise à l'index, et ses adeptes devinrent l'objet de la réprobation, puis de violences inouïes. Les eutychéens d'Égypte subirent le sort de leurs coreligionnaires. Fonctions publiques, dignités, faveurs leur furent enlevées à la fois ; pourchassés sans trêve, le plus grand nombre se réfugia dans le Saïd, tandis que les autres prirent le parti de s'exiler.

Au VII[e] siècle, lorsque le calife Omar, maître de la Perse et de la Syrie, soumit également la vallée du Nil à son autorité, les chrétiens, à quelque Église qu'ils appartinssent, se virent à la merci de l'islamisme qui leur fit sentir cruellement son joug.

Les Coptes jouirent cependant d'une paix momentanée sous la lieutenance d'Amrou, auquel ils s'étaient rendus utiles par esprit de vengeance contre l'oppression romaine, à l'époque de la conquête arabe. Mais cette tolérance fut de courte durée, car, à peine vainqueurs, les musulmans, oubliant les services rendus, interdirent aux chrétiens l'exercice de leur culte, bien que la faculté leur en eût été octroyée par des conventions expresses.

Néanmoins, tant à titre onéreux que grâce à leur fermeté et à leur courage, les Coptes restèrent fidèles, même jusqu'à nos jours, en dépit des iniquités, des violences, des bouleversements survenus de siècle en siècle, depuis près de quinze cents ans, à cette doctrine d'Eutychès qui diffère peu, du reste, des dogmes catholiques romains, auxquels beaucoup de jeunes Coptes se rallient aujourd'hui.

Personne n'ignore qu'Eutychès était un moine catholique, supérieur, vers 447, d'un monastère de Byzance, qu'il quitta pour aller combattre l'hérésie de Nestorius. Devenu hérésiarque à son tour, mais dans un ordre opposé au nestorianisme, il prétendit qu'une seule essence, l'essence divine, devait être reconnue à l'exclusion de la nature humaine,

en la personne de Jésus-Christ. Ses adeptes reçurent, par suite, le nom de *monophysites*, « qui ne voient qu'une seule nature dans la grandeur du Fils de Dieu ».

La doctrine eutychéenne, réprouvée par les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, se répandit cependant et se perpétua, malgré les tyrannies qui en résultèrent pour ses partisans. On l'appelle de nos jours « secte des Jacobites », du nom d'un de ses prélats qui en fut le rénovateur, vers 541, Jacob Zanzale, évêque d'Édesse.

A cette époque, la division s'étant glissée depuis un certain temps déjà parmi les disciples d'Eutychès, Sévère, patriarche monophysite d'Antioche, résolut, de concert avec ses évêques, de mettre fin à un état de choses capable de compromettre l'intégrité de leur dogme. Les prélats réunis désignèrent, en conséquence, pour restaurer et affermir le rite, dont les prescriptions fondamentales tendaient à disparaitre, un religieux actif autant qu'austère, Jacob (ou Jacques) Baradée Zanzale, ordonné à cet effet évêque d'Édesse et métropolitain œcuménique du culte. Zanzale accepta la mission à laquelle on l'appelait; il parvint, grâce au dévouement et au zèle qui l'animaient, à rétablir sur des bases solides l'eutychéisme en Orient.

*
* *

La secte jacobite possède, dans les États du khédive, où toutes les religions sont maintenant tolérées, son patriarche, ses évêques, ses temples, ses couvents.

Les rites monophysites sont fort analogues, comme on va pouvoir s'en convaincre, à ceux de l'Église latine. De même, l'eucharistie et les autres sacrements y sont célébrés avec foi ; sauf quelques divergences d'un ordre secondaire appor-

tées dans l'ordonnance des cérémonies, les prescriptions catholiques y prédominent ; baptême, communion, confession, viatique, y sont retrouvés presque tels que dans les dogmes romains. De même, les fidèles restent astreints à quatre époques d'abstinence. Ces jeûnes, eu égard au calendrier égyptien, qui commence le 1[er] Thot (24 août), sont répartis et observés de la manière suivante : *quarante-trois jours* avant la Nativité pour les ecclésiastiques, et vingt-quatre jours pour les séculiers ; quarante-neuf jours avant Pâques, treize jours avant la Pentecôte, puis durant les deux semaines qui précèdent l'Assomption, sans parler des mercredis et vendredis, également considérés comme jours d'abstinence pendant l'année entière.

Le chef de l'Église copte réside au Caire, bien qu'il garde le titre de « patriarche d'Alexandrie ». Les dignitaires du clergé sont voués au célibat, mais, par une curieuse anomalie, ne peuvent exercer le sacerdoce sans être mariés ; par suite, ne sauraient-ils briguer l'épiscopat, à moins qu'ils ne soient veufs. Pourvus d'une instruction généralement fort sommaire, il serait d'ailleurs prétentieux de leur part d'aspirer à cette dignité. Toutefois, les prêtres sont l'objet de grande vénération, et leur influence est extrême sur l'esprit des monophysites fervents[1].

---

[1] Néanmoins l'année 1892 vit se produire en Égypte un événement fort grave pour la stabilité du culte monophysite. Un désaccord étant survenu entre le patriarche, M[gr] Kyrillos, et plusieurs membres de la Commission, tacitement chargée de tempérer les droits du chef de l'Église copte sur l'administration des biens des communautés religieuses. Le clergé se rallia aux prétentions de M[gr] Kyrillos, tandis que les fidèles appuyaient la Commission. Pareil conflit émut l'autorité civile, qui crut devoir sommairement le trancher en reléguant le patriarche et l'évêque d'Alexandrie, son lieutenant, dans deux couvents coptes de la Haute-Égypte. Cet événement donna lieu chez les schismatiques, on le conçoit, à un désarroi manifeste, auquel les Anglais paraissent ne point avoir été étrangers. (Nous extrayons ces détails, urgents à signaler,

Les évêques nommés par le patriarche, sont choisis d'habitude parmi les moines placés à la tête des communautés religieuses. Ces communautés, qui subsistent en grand nombre, sont soumises à une discipline calquée sur celle observée dans les monastères de l'Église latine ; le jeûne, le travail, la mortification, la prière, s'y pratiquent sans relâche et d'une façon encore plus rigoureuse peut-être. Il faut avouer cependant que divers abus subsistent dans certains couvents d'Égypte, où l'immoralité des coutumes orientales, telles que les tendances cupides, la mendicité, la négligence outrée de soi-même, y sévissent assez communément. Mais, si blâmables soient-ils, ces excès, comme ceux susceptibles d'exister ailleurs, sont beaucoup la conséquence des mœurs monacales du pays qui exercent forcément leur influence sur toutes les congrégations, à quelque culte qu'elles appartiennent.

Dès les premiers âges de la chrétienté, les couvents prirent naissance dans l'empire des Pharaons : ce fut là, du reste, que le prosélytisme accomplit son œuvre primordiale. Ainsi que l'écrit, en effet, Montalembert, « l'Égypte, cet antique et mystérieux berceau de l'Histoire, cette terre déjà consacrée dans la mémoire des chrétiens, pour avoir été la prison du peuple de Dieu et le refuge de l'Enfant Jésus et de sa mère, l'Égypte fut encore choisie pour être le berceau de ce monde nouveau que vont créer la foi et les vertus chrétiennes [1] ».

Semblable à la plante, peut-être moins parfaite, mais éclose sur le même sol que l'essence qui l'engendra, la secte jacobite se développa ainsi dans la vallée du Nil et

---

d'un rapport de M. Bertinot, vice-président de l'ex-Société française des Écoles coptes d'Égypte, sur la situation de ladite Société en 1892.)

[1] V. *Les Moines d'Occident*, t. I[er], livre II, p. 55.

ses monastères des deux sexes s'y multiplièrent à l'exemple des couvents romains.

Les divergences notoires auxquelles la doctrine d'Eutychès donna lieu, entre les usages de l'Église latine et ceux de l'Église copte, consistent surtout, pour cette dernière, dans le mariage des prêtres et l'admission du divorce, rupture que peuvent autoriser les prélats, quand la requête des époux en est motivée par l'antipathie mutuelle, l'adultère ou les infirmités.

Autrefois, la cérémonie du baptême était précédée ou suivie de l'application d'une croix, imprimée au fer sur le bras ou le front de l'enfant. Cette coutume, pratiquée à l'aide du fer rouge, est devenue très rare ; c'est au moyen du tatouage qu'on l'observe d'ordinaire aujourd'hui. La circoncision, empruntée aux mœurs judaïques, est aussi opérée chez les Eutychéens, mais, pour eux, elle n'est pas de règle absolue, l'habitude s'en consacre plutôt par raison d'hygiène que par suite d'une idée religieuse. D'après le dogme doctrinal, les offices doivent être célébrés en syriaque, néanmoins les rituels des Coptes sont en langue coptique, avec traduction arabe, les chrétiens d'Égypte ayant adopté ce dernier dialecte, pour l'usage usuel, depuis plus de deux cents ans.

Une centaine d'églises, spécialement affectées au culte monophysite, s'élèvent sur le territoire égyptien. L'intérieur est généralement simple et sévère; la vierge, les anges et les saints y sont honorés; la communion s'y donne sous les deux espèces. L'attitude recueillie des fidèles offre un caractère saisissant : on les voit, aux heures des offices, se rendre par groupes ou séparément au temple sacré, se prosterner sur la dalle, souvent la face contre terre, puis, prendre place dans l'enceinte, avec toutes les marques de l'humilité la plus parfaite.

* * *

Les Coptes, au nombre de 7 à 800.000, sont disséminés un peu partout dans la vallée du Nil, mais c'est principalement dans la Haute-Égypte, leur fief séculaire, qu'on les rencontre agglomérés. Ils peuplent aussi plusieurs villages dans la province du Fayoum : dès lors, leur vie diffère peu de celle des Fellahs. Quant à ceux qui habitent les villes, ils ont une existence moins précaire, car ils trouvent là des occupations compatibles avec leurs facultés.

Très recherchés comme bureaucrates, les Coptes s'acquittent à souhait des fonctions de commis aux écritures, comptables, changeurs, etc., et leur concours est encore fort apprécié dans les administrations publiques.

Longtemps, ces Égyptiens ont joui d'une réelle autorité, eu égard aux services que leurs aptitudes les appelaient à rendre. Mais, l'extension donnée à l'enseignement depuis un demi-siècle, sous Méhémet-Ali et ses successeurs, enseignement qui s'étendit à la fois aux indigènes de même qu'à l'élément cosmopolite, amoindrit sensiblement l'influence des Coptes. La collaboration intellectuelle qu'ils monopolisèrent, en quelque sorte, pendant tant d'années au profit du pays, se subdivisa, et leur utilité perdit alors sa prépondérance. Il convient d'ajouter que l'occupation anglaise acheva de les éliminer de beaucoup d'emplois, tous agents égyptiens étant désormais l'objet des défaveurs britanniques.

Nombre d'entre les chrétiens d'Égypte, qu'on découvre au sein des villes, sans occuper des postes bureaucratiques, moins communs pour eux, aujourd'hui, qu'ils ne l'étaient

naguère, exercent diverses professions d'artisans avec l'habileté naturelle dont ils sont doués.

D'après le portrait que nous donnons des Coptes, on nous trouvera peut-être en contradiction sur divers points avec plusieurs ouvrages, parus même à des époques relativement récentes, qui présentent, nous ne l'ignorons pas, l'Égyptien en général, et le Copte en particulier, sous un jour moins que flatteur. Sans contester la bonne foi des auteurs susvisés, à l'érudition et au style desquels il faut légitimement rendre hommage, nous maintiendrons néanmoins nos assertions dans leur complète intégrité.

Chacun sait, en effet, que les habitants des bords du Nil, considérés dans leur ensemble, constituent une population qu'on peut dire être aujourd'hui, suivant l'expression de Thiers, « comme les ruines des cités qui les couvrent, un amas de débris de plusieurs peuples »; lesquels, soumis à des asservissements successifs, sont tombés, par suite, dans un état d'infériorité morale susceptible de frapper, à première vue, l'esprit du voyageur. Mais, si ce voyageur n'est pas un simple excursionniste, qu'une curiosité des choses superficielles a surtout guidés dans son parcours, s'il est au contraire investi d'une mission moralisatrice, uniquement imposée par des sentiments d'un ordre supérieur, semblables à ceux qui suggérèrent au regretté cardinal Lavigerie son admirable entreprise, semblables à ceux qui animaient, hier encore, un digne religieux, de condition plus modeste, mais aux conceptions non moins humanitaires, non moins libérales, non moins françaises, — nous avons nommé le R. P. des Chesnais, procureur des missions coptes, dont nous reparlerons[1], — ce voyageur, disons-nous,

[1] Nous faisons allusion dans ce passage à la *Société française des Ecoles coptes d'Egypte*, qui avaient été fondées par l'initiative du R. P. des

ou plutôt ce disciple de la régénération des peuples, saura établir, grâce à ses études approfondies, la différence qui subsiste entre les Coptes et les indigènes vulgaires, entre leurs facultés respectives, entre les ressources spirituelles qu'ils peuvent offrir.

Ce n'est pas là une tâche à la portée de tous, à la vérité, et il ne suffit pas toujours d'être érudit pour l'entreprendre. Il faut aussi joindre au savoir le dévouement, la foi, la persévérance et l'étude.

Il faut, en un mot, allier au talent de l'observateur pondéré, le discernement du géographe et le courage de l'apôtre.

Pour prétendre bien connaître le caractère d'une caste, il est indispensable de vivre au milieu d'elle. Non pas de cette vie incidente qui se borne à séjourner sous les mêmes cieux, au cours de quelques voyages, à s'être aventuré un plus ou moins grand nombre de fois vers les lieux qu'habite cette caste, à interroger virtuellement les individus qui la composent, mais bien à s'astreindre à ce rôle laborieux et sublime du missionnaire ou du grand philanthrope, qui consiste à s'immiscer dans les mœurs mêmes des indigènes, à gagner leur confiance en partageant presque leur existence familiale, à savoir tenir compte de l'influence des régimes sociaux qui les environnent et de celle du climat où ils sont nés.

Une telle mission fut accomplie par le R. P. des Chesnais, qui, dans de remarquables conférences, a pleinement confirmé nos dires sur le caractère des Coptes et dont l'organe autorisé ne saurait être démenti.

Chesnais et dont nous venons, à regret, d'apprendre la dissolution toute récente.

*
* *

On nous pardonnera cette digression. Elle nous a paru nécessaire en présence de certaines objections qui nous furent insinuées au cours de ce travail. Il y a beaucoup d'assertions de par le monde, dont le grand public n'est pas toujours en mesure d'apprécier le bien-fondé et qui ont acquis cependant une notoriété relative, eu égard à l'impossibilité d'en contrôler l'exactitude. Il résulte de cela que très souvent on prête, soit à une nation, soit à un pays, des qualités ou des défauts d'une authenticité discutable, la thèse ayant été soutenue par des hommes de valeur, mais que des apparences ont pu illusionner.

Pour revenir aux Coptes, il serait téméraire de les représenter comme une race de supériorité transcendante, exempte de l'atrophie intellectuelle, constatée chez les Orientaux asservis ou astreints à d'humbles conditions. Certes, ceux d'entre eux qu'on rencontrera dans les bourgades du Fayoum et du Saïd, voûtés par le travail et les privations, hâves, amaigris, recouverts de quelques haillons sordides, à l'instar du Fellah, dont ils auront été contraints d'adopter la vie d'abrutissant labeur, donneront, en effet, une piètre idée de cette race que nous semblons préconiser.

Mais l'impression serait fort différente, si, comme nous, on s'était trouvé en présence de jeunes et robustes indigènes, à la physionomie ouverte, au regard pétillant d'intelligence et de sagacité, auxquels un séjour en France d'à peine quelques mois avait déjà permis de s'initier à nos mœurs, à notre langue (qu'ils apprennent du reste avec une rare facilité).

Il convient de rappeler qu'à l'époque de l'expédition

française, les Coptes, jugés d'abord assez sévèrement par Bonaparte, ne tardèrent point cependant à se montrer sympathiques à nos soldats et à rendre même de signalés services aux corps expéditionnaires déployés dans la vallée et le Delta. D'aucuns devinrent les banquiers de notre armée, d'autres sollicitèrent l'honneur de s'enrôler dans nos demi-brigades, où leur présence fut sérieusement appréciée.

On se souvient d'ailleurs qu'après le départ du général Bonaparte, à l'heure où Kléber venait de racheter d'une manière éclatante un instant de faiblesse, celui-ci créa plusieurs légions indigènes, dont une surtout, « la légion des Coptes », marcha vaillamment, au milieu de nos phalanges immortelles, contre les troupes turques et anglaises coalisées. Cette légion contribua à former, lors de la perte de notre colonie égyptienne, le régiment des « chasseurs d'Orient » qu'institua le premier Consul, le 7 janvier 1802.

La race copte paraît donc prédestinée à être pour la France une constante alliée, aussi précieuse que réelle, capable aujourd'hui encore de faire renaître sur la terre d'Égypte le prestige du nom français. C'est quelque chose qui mérite étude et attention.

* * *

Nous ne saurions terminer ce chapitre, presque exclusivement consacré à l'ethnographie coptique, sans parler de la langue copte, idiome à la structure orientale et aux caractères semi-hiéroglyphiques, que Champollion n'hésita pas à approfondir pour arracher leurs secrets aux « pierres écrites » des monuments anciens.

Le « copte », considéré dans le sens primitif du mot, ne fut autre chose que la langue maternelle en usage chez les

Égyptiens avant, l'apparition du christianisme, mais usitée alors sous deux formes très distinctes : l'une appliquée au discours usuel, l'autre aux pratiques idolâtres. En partie phonétique était l'écriture de cette dernière, dont l'alphabet remanié, concourut avec quelques lettres empruntées à l'organe grec, et divers signes tirés du langage ordinaire, à constituer le « copte » proprement dit, cultivé de nos jours par un petit nombre de savants.

Vite convertis aux doctrines chrétiennes, les habitants des bords du Nil crurent devoir, sous l'action des propagateurs de la foi nouvelle, renoncer aussi à leurs anciens dialectes dont ils conservèrent néanmoins les racines primitives. C'est ainsi qu'au début fut formée la langue copte, laquelle, usitée jusqu'au XVIIe siècle, ne tarda point à s'enrichir de quantités d'hellénismes, de termes latins et arabes ; résultat du prosélytisme et des invasions successives. Le « copte » se subdivisa dès lors en plusieurs dialectes, sortes de patois, particuliers à chacune des régions du pays.

A savoir : le *memphitique*, au Delta ;

Le *baschmourique*, aux oasis et à la province du Fayoum ;

Le *thébain*, au Saïd.

L'étude de cette langue, nous signale un monument de notre époque [1], est, paraît-il, moins ardue qu'on serait tenté de le penser *a priori.*

En effet, « un de ses caractères essentiels est d'être monosyllabique ». Elle a, « de plus, l'avantage de posséder un assez grand nombre de particules », qui en facilitent l'interprétation.

« Ainsi, il y a en copte une particule négative, une autre intensive, une autre abstractive, une qui indique l'agent, une autre qui dénote la profession, une autre qui dénote la

[1] *L'Encyclopédie moderne*, t. XI, p. 38 et suiv. (Firmin-Didot, édit.)

présence d'une action désignée par le radical. Toutes ces particules sont d'un emploi si simple et si net qu'il n'est pas possible de se tromper sur leur valeur.

« Je ne saurais mieux faire — ajoute d'autre part M. de Saulcy, auteur de ces extraits — que de donner ici la transcription d'un passage de la grammaire de Peyron[1], passage qui résume en quelques lignes l'esprit tout entier de la langue copte :

« Dans la langue copte[2], les racines n'ont point par elles-mêmes de signification (signification propre, intrinsèque, qui leur soit inhérente); ce sont des particules (affixes), soit préfixes, soit suffixes, qui leur donnent une valeur, de façon à en former soit un verbe, soit un nom. Ainsi la racine *sont* (le groupe *sont*) forme, à l'aide de particules nominales y attachées, des noms comme : *créateur*, *création*, *créature*.

« Au contraire, faites suivre cette même racine *sont* des particules verbales, vous aurez la conjugaison entière du verbe *créer* sans aucune modification dans le groupe *sont*.

« Aussi, la grammaire copte tout entière se réduit à ceci : connaître, pour les rattacher, la série des particules, dont les désinences variées donnent à un mot, d'après leur sens propre, une valeur nominale ou une valeur verbale (la valeur d'un nom ou d'un verbe[3]).

Puissent ces quelques données, encourager nos jeunes orientalistes à l'étude de cet organe d'un autre âge, qui leur permettra de s'initier à de mystérieux écrits, susceptibles d'être pour eux une source de science et de succès.

---

[1] On sait que le savant Peyron fut l'un des plus zélés propagateurs de la langue coptique.

[2] Ce passage est transcrit en latin par M. de Saulcy dans l'*Encyclopédie moderne ;* nous en fournissons simplement la traduction, avec remarques sur l'interprétation du texte.

[3] Extraits de l'*Encyclopédie moderne*, E. de Saulcy, t. et p., *op. cit.*



CHAPITRE XII

L'Égyptien vulgaire. — Singulière anomalie de son intelligence. — Superstitions dont ses enfants sont particulièrement victimes. — Contraste entre l'éducation de ces derniers et celle appliquée aux enfants des classes bourgeoises. — Tendances des classes dirigeantes à se moderniser. — De l'esclavage en Égypte. — Caractère des citadins de condition modeste. — Race sémitique. — Agriculture et produits du sol. — Faune domestique. — Faune sauvage.

Il ne faut pas confondre, avons-nous dit, les Coptes avec les « Égyptiens vulgaires », qu'on doit comprendre par les individus issus de croisements multiples, tels que les Fellahs et autres naturels, habitants des campagnes ou des villes, qui professent l'islamisme et appartiennent au bas peuple.

Ceux-ci, à vrai dire, sont loin de posséder les qualités maîtresses qu'on constate d'habitude chez le Copte, de même que chez l'Égyptien riche et instruit, auquel sa naissance a permis de s'associer aux progrès de la civilisation moderne.

L'Égyptien vulgaire est demeuré assez rebelle jusqu'ici, au contraire, aux efforts tentés pour le régénérer. En dépit de l'impulsion que reçut l'enseignement sous et depuis le règne du premier vice-roi, on trouve encore l'intelligence de l'indigène ordinaire peu accessible à un développement réel.

Chose étrange, les élèves des écoles primaires ne sont pas cependant dénués d'aptitudes. Ils apprennent même avec quelque facilité, retiennent bien ce qu'ils ont étudié, feront volontiers bonne figure devant un examinateur; leur mémoire sera suffisante, voire heureuse. Et, néanmoins, ces études ne porteront pas les fruits qu'on supposerait pouvoir en attendre.

Quand il aura atteint l'âge viril, l'Égyptien paraîtra avoir oublié la plupart des notions que l'instituteur aura cherché à lui inculquer. A quoi attribuer cette anomalie bizarre ? Pourquoi l'esprit populaire serait-il dans le bassin du Nil moins fécond, moins apte à recueillir les avantages qui s'attachent à l'instruction que dans les autres pays du Monde ?

Aucune raison plausible ne pourrait en fournir les causes. Si l'intelligence humaine est soumise à des degrés indiscutables, il demeure impossible d'admettre qu'un vice intellectuel ait pu frapper toute une catégorie d'individus, nés sous les mêmes cieux, dans le même climat, sur la même terre. Les motifs, il faut les chercher ailleurs; et il suffirait peut-être d'une action gouvernementale persévérante, et dégagée d'ingérences importunes, pour réagir contre cet état d'apathie qu'une enfance négligée, un long servage, une existence pleine de déboires ont dû contribuer à déterminer.

Cette indolence, qu'affirme, du reste, l'incurie de l'Égyptien ordinaire, incurie qui prédomine particulièrement dans la classe pauvre, est facile à constater quand on aperçoit l'aspect délabré des habitations. Il est, en général, de regrettable usage, dans le bassin du Nil, de n'apporter aucun entretien à la conservation des bâtiments. Le temps a-t-il fait son œuvre, on abandonne la place pour reconstruire plus loin, et l'autorité administrative se trouve souvent contrainte d'intervenir, soit pour obliger les habi-

tants à étayer leurs demeures, soit pour faire raser elle-même les masures encombrantes dont la vétusté constitue un danger public.

Moins fanatiques que superstitieuses, les classes populaires croient aux sorts jetés, aux présages, au mauvais œil, etc., à une foule de sottises, ancrées dans leur esprit de génération en génération, que l'islamisme raisonnable n'arrive point à extirper. Aussi, résulte-t-il de ces stupidités qui, hâtons-nous de le dire, se limitent au bas peuple, de déplorables coutumes.

·Par suite, voit-on les enfants errer presque nus ; d'une malpropreté extrême, pour éviter, selon la crédulité des parents, l'influence d'un regard jaloux, capable d'appeler sur eux toute espèce de maléfices. Ce manque de soins donne lieu à une enfance souffreteuse. Nombre de petits êtres ont l'aspect malingre, rachitique ; l'abdomen ballonné ; les yeux, quelquefois fort beaux, mais qu'on se garde de laver, toujours dans la crainte d'attirer une attention néfaste, se flétrissent ; les paupières gonflées et clignotantes deviennent un foyer de suppuration, que les moustiques envahissent bientôt. De là, les ophtalmies si nombreuses, considérées comme endémiques au pays et qui n'ont souvent d'autre cause que l'incurie du jeune âge.

D'ordinaire, l'époque de la circoncision, cérémonie inhérente au culte musulman, met un terme, pour les garçons, à la négligence qui préside à leur enfance. En effet, à l'issue de la circoncision, pratiquée vers huit ans, les enfants, sans être exempts de la tutelle paternelle, jouissent d'une liberté relative et sont volontiers regardés comme des adultes ; la mère cesse d'exercer sur eux sa surveillance, et ils commencent à prendre part au travail de la famille.

*
* *

On concevra la différence qu'un tel système d'éducation peut comporter entre cette catégorie d'indigènes et celle des classes aisées, où les enfants élevés dans le harem, sont l'objet de soins assidus jusqu'au moment d'être circoncis. Livrés à l'étude, aussitôt après, suivant la carrière qu ils sont appelés à suivre, ces jeunes gens fournissent, pour la plupart. des hommes de valeur, instruits, intelligents, distingués. C'est parmi eux, enfin, qu'on rencontre cette « jeunesse » égyptienne, que nous avons précédemment signalée, animée d'un patriotisme ardent, aux aspirations indépendantes et progressives.

Les mœurs de ces classes dirigeantes tendent, d'ailleurs, à se rapprocher de plus en plus des nôtres. Vous êtes reçu au Caire, par l'Égyptien de marque, avec la même aisance que par l'Européen le mieux stylé, et son urbanité sera, oserons-nous le dire, souvent de meilleur aloi.

Déjà la polygamie disparaît notablement. A l'exemple du khédive Tewfik Ier, la nouvelle Égypte y a, affirme-t-on, tout à fait renoncé. Le harem ne sera bientôt plus autre chose que les appartements exclusifs de la femme légitime, entourée, quelque temps encore peut-être, d'un plus ou moins grand nombre d'esclaves, *attachées à sa personne*, retraite où la musulmane de qualité exercera san partage ses droits d'épouse et de mère, où elle représentera seule le gracieux génie du foyer.

Alors, comme dispersés au souffle d'une régénérescence moralisatrice, cesseront pour jamais ces drames intimes, mystères du sérail, dont quelques narrateurs nous ont parfois révélé les sombres péripéties. Par contre, enfin, aboli-

tion complète de l'esclavage, qui n'a plus d'ores et déjà, en Égypte, qu'une existence nominale.

A vrai dire, si certains trafics humains, sévèrement interdits, subsistent encore clandestinement dans les États du khédive, il devient facile à ceux qui en sont victimes, de s'en affranchir quand bon leur semble, toute faculté leur étant donnée pour cela. Il suffit à l'esclave, de quelque couleur soit-il, d'exprimer à l'autorité locale sa volonté de vivre libre, pour qu'on lui délivre aussitôt son titre d'affranchissement.

Néanmoins, de tels cas sont peu communs, l'esclavage sur la terre d'Égypte n'étant point ce qu'on entend d'ordinaire par ce mot, qui fait naître, *a priori*, une idée de barbare servitude. Les esclaves des deux sexes y sont traités avec égard, bienveillance même ; ils font, pour ainsi dire, partie de la famille ; affranchis, en réalité, ils peuvent aspirer aujourd'hui à toute situation libérale.

Les enfants nés dans le harem de femmes esclaves s'élèvent avec autant de soin que ceux issus des épouses. Cela se conçoit d'autant mieux que, « d'après la loi musulmane, nous apprend de Vaujany, les enfants de mères esclaves sont légitimes, et, à la mort du père, ils ont une part proportionnée à sa fortune avec les enfants des épouses. Les esclaves mères ont dans le harem un rang reconnu, une position marquée, bien que subordonnée toujours à celle des épouses, en présence desquelles elles se tiennent debout et dans une attitude respectueuse. Le rang de l'esclave mère dépend du sexe de l'enfant : elle a les titres de *oum-el-bey*, ou de *oum-el-hamen*, suivant qu'elle est mère d'un garçon ou d'une fille [1].»

Ce fut donc l'existence de la polygamie qui devint la

[1] V. *Le Caire et ses environs*, *op cit.*

source principale de l'esclavage. La nécessité de pourvoir à l'élément féminin de leur sérail et au service du harem, incita les riches musulmans au maintien de coutumes antisociales, en dépit de la civilisation inhérente au siècle actuel.

Mais l'heure sonnera, avant peu, où il ne restera plus de ces derniers errements qu'un fâcheux souvenir. L'Égypte modernisée, grâce à sa jeunesse éclairée et vaillante, n'aura rien à envier, sous le rapport moral, aux nations d'Occident. L'impulsion donnée dans ce sens par Tewfik Ier sera, tout l'annonce, noblement continuée par S. A. Abbas II, qui immortalisera ainsi la grandeur de son règne.

*
* *

Les qualités du cœur, qu'on constate dans la bourgeoisie indigène, se retrouvent aussi chez les classes laborieuses des cités. Affable, généralement doux, très sensible à l'aménité, le commerçant modeste comme l'artisan, est d'un caractère enclin à la rêverie. Il professe une admiration voisine de l'enthousiasme pour les traits de générosité ou de clémence. Dès l'abord, toutefois, il reste réservé et quelque peu défiant.

Parmi ce peuple égyptien, hétérogène s'il en fut, on rencontre encore nombre de types de la race sémitique, descendants, peut-être, des *pasteurs*, tribu chananéenne qui exerça sur le pays une domination tyrannique, durant quatre ou cinq siècles (2,000 ans, au moins, avant notre ère). Reclus penche, plus vraisemblablement d'ailleurs, à attribuer la présence de cette race aux hordes de musulmans, « Arabes et Syriens, venus à la suite d'Amrou, qui donnèrent à la population, selon l'éminent géographe, la

part la plus considérable de sang sémitique ». Les Sémites, malgré leurs assimilations avec le peuple indigène, sont remarquables par la puissance de leur structure et la régularité de leurs traits. On les découvre assez souvent vers la région de l'isthme.

*
* *

Au point de vue agricole, l'Égypte est susceptible de productions aussi variées que rémunératrices. Par malheur, les exploitations rationnelles ne sont guère appliquées que sur les domaines du khédive et sur ceux des grands propriétaires ; les nombreuses parcelles, soit patrimoines, soit concessions, que cultivent les Fellahs, sont loin de fournir des rendements analogues. En général, la salure du sol, insuffisamment enlevée par les eaux, est une des raisons principales de la médiocrité de certaines récoltes.

Dans le Delta, néanmoins, la multiplicité et la prospérité des produits sont merveilleuses : le blé, l'orge, la canne à sucre, le cotonnier, etc., rivalisent de beauté. Les palmiers abondent, l'oranger, le citronnier, le mûrier, le tamaris, l'acacia mimosa, l'acacia d'Égypte ou gommier rouge, qui fournit la gomme arabique, le sycomore avec le caroubier, composent les diverses espèces d'arbres qu'on y rencontre.

Dans les jardins, les bananiers remplacent nos pommiers et nos poiriers, ils sont en mars chargés de fruits. La vigne apparaît sur quelques points, son aspect est des plus luxuriants.

Innombrables sont, du reste, les produits du sol; la nomenclature en serait longue s'il fallait la donner au com-

plet [1]. Bornons-nous, toutefois, à citer les fèves, le maïs, le Soura, les riz *sabini et sultani*, l'indigo, le safran, le pavot, le trèfle, les petits pois, le lupin, les lentilles, les dattes, le lin et le chanvre, qui font l'objet d'un important commerce; le sésame et l'olivier fournissent des huiles très appréciées. Certes, si tout le territoire cultivable de l'Égypte était soumis à une exploitation également pratique, que n'obtiendrait-on de cette glèbe alluviale, si féconde!

A part la colombine, en effet, dont se sert le Fellah dans ses cultures sarclées, le sol, dépourvu en maints endroits d'ammoniaque, de sulfate et d'azote, aurait besoin d'amendements appelés à y suppléer.

De même, les irrigations sont loin d'être toujours pratiquées avec discernement lors de la saison sèche ou sur les terres que l'inondation favorise peu. L'Arabe mouille ses cultures avec excès ; il obtient, il est vrai, des récoltes fréquentes, mais de qualité fort médiocre. Rien ne paraîtra moins surprenant, quand on songera qu'un champ de trèfle produit jusqu'à sept coupes successives de novembre à mai. Une herbe, à peine nutritive, devient la conséquence de cet abus du sol; tandis que trois coupes, faites en temps opportun, offriraient au bétail une nourriture extrêmement préférable.

Depuis l'occupation anglaise, on ne saurait contester qu'une amélioration sensible s'est produite dans le système hydraulique. La Grande-Bretagne n'ignore point que c'est là le moyen suprême à appliquer pour rendre le pays merveilleusement productif ; fécondité dont elle sait tirer

[1] La nomenclature très succincte reproduite ici est en partie extraite d'un des rapports annuels de MM. les administrateurs des domaines vice-royaux. L'exactitude ne saurait donc en être contestée.

parti. tout en embellissant aux yeux de l'Occident son rôle protecteur. Les blâmes non moins sévères que justifiés qui, durant une période de douze ans, n'ont cessé de lui être lancés des quatre coins de l'Europe, ont évidemment porté quelques fruits.

L'habileté de l'Angleterre est trop complète pour qu'elle n'essaye pas de donner le change à ses observateurs et d'amoindrir les préventions qui pèsent sur elle. Mais, si cette attitude, œuvre d'une diplomatie percée à jour, peut momentanément avantager l'Égypte, elle rend d'autant plus étroites les mailles du filet dans lequel l'enserre la rapacité d'Outre-Manche. Personne ne se méprendra sur ce fait.

* * *

La superficie des terres cultivables du sol dépasse aujourd'hui 2,500,000 hectares, exploités à la fois à l'aide de procédés européens et de moyens primitifs.

Après avoir exploré les domaines, où on opère suivant les règles du progrès, où l'emploi de nos instruments perfectionnés, — machines à vapeur, batteuses, moissonneuses, pompes centrifuges, etc., — joint à celui des amendements chimiques, sont d'un usage commun, l'œil reste interdit à l'aspect des cultures pratiquées par le Fellah fidèle à l'outillage de ses ancêtres.

Là, vous contemplez des fermes immenses, pourvues des instruments aratoires qui nous sont familiers. Depuis la charrue Dombasle, déjà là-bas, comme chez nous, d'innovation ancienne, jusqu'aux locomobiles des plus récents systèmes, sans parler des machines hydrauliques permettant d'emprunter soit, aux canaux, soit au fleuve, le volume

d'eau nécessaire à différents terrains. Aussi, quels résultats pour les exploitants !

Le rendement de 10 pour 100 est le rapport moyen de ces domaines que les céréales, la canne à sucre, les plantes textiles, oléagineuses et tinctoriales concourent à enrichir.

Ici, au contraire, si les récoltes semblent être non moins abondantes, le choix en est fort dissemblable. Les semences, trop souvent fraudées ou avariées, qu'utilisent les Fellahs et auxquelles s'ajoute l'insuffisance d'une agronomie rudimentaire, donnent lieu à des produits de qualité douteuse et de rémunération relative.

Usant de la colombine fournie par un grand nombre de pigeons, qu'il élève à cet effet, le paysan égyptien demeure réfractaire à l'usage des autres engrais. Sa charrue est formée d'une pièce de bois, longue, étroite et cintrée ; les bœufs ou les buffles s'y attellent sous une traverse de bois fixée à l'avant; le soc recourbé, où le bois domine, gratte la terre plutôt qu'il ne la retourne, et son action superficielle est loin de procurer au sol le guéret qu'exigeraient certaines cultures.

Quant à l'arrosement des terrains, c'est le *schadouf* et la *sakie* que les Fellahs mettent en œuvre d'ordinaire pour y pourvoir.

Le schadouf comporte une sorte de balancier en bois, comme on en voit parfois d'adaptés aux puits chez nos campagnards ; semblablement, le schadouf est muni à son extrémité d'un câble auquel est suspendu un récipient quelconque, tandis qu'au bout opposé le contrepoids s'obtient à l'aide d'une pierre ou autre corps pesant, suffisamment lourd pour déterminer le mouvement ascensionnel. C'est d'ailleurs le système le plus répandu.

La sakie, moyen moins primitif, n'est autre chose qu'un manège actionné par des buffles. Ce manège est composé

d'une roue verticale, autour de laquelle sont fixés des espèces de godets destinés à puiser l'eau et à la rejeter simultanément sur le sol. Ajoutons, qu'à défaut de schadouf ou de sakie, les Fellahs s'en dispensent volontiers ; dès lors, ils organisent entre eux une *chaîne* (ainsi que nous procédons dans les incendies), et transportent l'eau à l'aide de paniers qu'ils se passent de mains en mains.

Divers rouleaux, appliqués au nivellement des terres et au battage des grains, complètent le matériel du laboureur indigène, qui tend cependant, depuis peu, à introduire, dit-on, dans son mode de culture quelques salutaires modifications.

Tout cultivateur obtient au minimum deux récoltes par an, mais cette proportion est sensiblement dépassée en ce qui concerne un grand nombre de produits.

D'après le géographe Bainier, l'étendue respective des cultures de l'Égypte se répartirait ainsi :

Trèfle	600,000	hectares.
Blé ou maïs	500,000	—
Fèves et lentilles	460,000	—
Orge	500,000	—
Lin	60,000	—
Sésame	35,000	—
Coton	300,000	—
Riz	70,000	—
Canne à sucre	68,000	—
Soit	2,593,000	hectares

Rapport de l'ensemble : deux milliards et demi de francs [1].

[1] *Géographie de l'Afrique*, P.-F. Bainier, p. 129. Librairie Belin.

Ces chiffres inspirent quelque idée du rendement territorial que peut offrir le pays, qui, bien qu'épuisé par les intérêts d'une dette écrasante, aurait des chances néanmoins de voir s'améliorer sa situation financière, grâce aux ressources dont il dispose.

Il n'existe point en Égypte de forêts proprement dites; on ne saurait, en effet, donner ce nom aux bois de palmiers, de même qu'aux bosquets d'acacias qui apparaissent çà et là, dans lesquels végètent de rares chênes et où croissent le laurier-rose et le mimosa. L'industrie s'empare d'ordinaire des essences utilisables. La bouse séchée au soleil remplace le bois à brûler.

* * *

Le bétail, quoique abondant, est assez négligé sous le rapport de l'entretien; l'épizootie, qui sévit d'une manière presque permanente, ne laisse pas de décimer les étables du paysan et de porter préjudice à la prospérité des espèces. De beaux bœufs, destinés aux labours, se rencontrent toutefois. De forts taureaux, de belles vaches et génisses se voient aussi; mais les ânes, dont quelques spécimens blancs de grande taille sont forts recherchés, font particulièrement l'objet de la vigilance des éleveurs.

Nombreux aussi sont les buffles, lesquels s'emploient beaucoup dans les travaux agricoles; enfin, la vieille espèce de bœufs bossus, plusieurs races de moutons, qui fournissent une laine appréciée, constituent, avec le porc, la chèvre et le dromadaire, — cet infatigable marcheur, — l'ensemble des animaux domestiques. Les basses-cours sont généralement bien pourvues, et l'apiculture, très développée, donne lieu à un sérieux produit.

Quant au cheval, son élégance et son agilité en font un animal à part. De pure race arabe, on ne s'en sert guère que pour la selle ; c'est une exception de le voir astreint à de rudes labeurs.

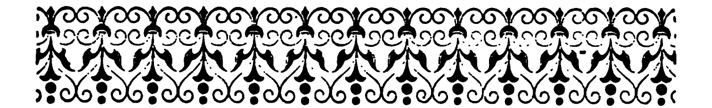
La faune sauvage est représentée par la gazelle, hôte du désert, plein de grâce et de légèreté. Puis, les carnassiers, tels que le chacal, la hyène, l'ichneumon (appelé aussi « rat de Pharaon »), loups, renards, chats sauvages, furets, etc., ainsi que sangliers, lièvres et lapins, peuplent les fourrés et la plaine.

Au nombre des espèces d'oiseaux, très variées d'ailleurs, il convient de citer les échassiers, à commencer par l'ibis, qu'adorèrent les anciens Égyptiens, la cigogne, le pélican, le héron, qui, avec le cygne, le canard et l'oie sauvage, pullulent dans le voisinage des lacs ; la caille et la perdrix ne manquent pas non plus. L'aigle blanc, le vautour, pointent incidemment sous la voûte azurée, tandis qu'une foule de volatiles, aux chatoyants plumages, animent les bords nilotiques et les îles du fleuve.

Le sol engendre beaucoup de petits reptiles et d'insectes, dont quelques-uns sont fort venimeux, mais que les échassiers pourchassent et détruisent en quantité. De gros serpents hantent les parages des cataractes. L'alligator, le saurien légendaire du Nil, a depuis longtemps abandonné l'Égypte pour se réfugier vers les régions nubiennes.

Les espèces de poissons sont innombrables, la pêche en est des plus productives. Reclus signale particulièrement, parmi cette faune, le « chabal », qui foisonne dans les eaux du fleuve, et dont le dos est garni « d'épines aiguës ».

Les marsouins surgissent le long des côtes, ils s'avancent souvent jusqu'au milieu des lagunes qui communiquent avec la mer.



CHAPITRE XIII

Industrie. — Commerce : Exportation et importation. — Principaux ports : Alexandrie. — Aboukir. — Rosette. — Damiette. — Port-Saïd. — Suez. — Port-Tewfik. — Kosséir. — Souakin. — Villes remarquables de la Haute-Égypte, eu égard à leur commerce ou à leur notoriété : Assouan. — Esnèh. — Kenèh. — Syout.

Les Égyptiens, plutôt agriculteurs qu'industriels, autant par tradition que faute de mines de fer et de charbonnages, peuvent cependant offrir une collection de fabrications assez sérieuses.

On sait, du reste, que les usines ne sont pas rares au Caire et à Alexandrie. La capitale possède, de même, à Boulak, une école d'arts et métiers, où les élèves reçoivent un enseignement basé sur les innovations nouvelles. Il convient de dire qu'un grand nombre d'Européens prêtent à l'industrie du pays une impulsion que ne sauraient lui donner, peut-être, les représentants indigènes ; mais, quoi qu'il en soit, ceux-ci y apportent aussi leur contingent d'activité.

Outre les manufactures d'armes, fonderies, salpêtrières, sucreries, etc., propriétés du khédive ou de l'État, une quantité d'autres établissements, — raffineries, fabriques d'indigo, d'huiles, d'essences diverses et de charbons de bois, etc., — sont communs dans la vallée. L'industrie

cotonnière et textile, les tanneries et maroquineries, occupent un personnel nombreux. L'imprimerie de Boulak, bien connue de nos nationaux, est un des monopoles de la couronne, elle jouit d'une administration irréprochable.

Les terres cuites, comportent vraisemblablement les plus anciennes innovations, la matière première fournie par le limon du Nil s'étant, à la vérité, toujours trouvée sous la main de l'indigène, ainsi qu'une ressource providentielle applicable à ses besoins ; dès lors, poteries et briquetteries durent-elles jadis exister en tout lieu, comme on les retrouve aujourd'hui.

Les marbriers, verriers, bijoutiers et orfèvres ont dans les villes leurs ateliers respectifs, sans parler des petites industries afférentes aux bibelots orientaux. Notons enfin les manufactures de soies, les filatures et tissages qu'offrent les cités du Caire, de Damiette et de Médinèh.

Telles sont les principales branches de l'industrie égyptienne, auxquelles peut se rattacher, dans le voisinage des grands lacs, et notamment dans le Fayoum, la préparation du poisson salé, travail qui emploie des milliers de bras.

*
* *

Par l'exposé de ses produits, on a pu se rendre compte de la nature des marchandises et denrées que l'Égypte est susceptible d'exporter annuellement. S'il faut en croire Reclus, le chiffre des exportations dépasserait d'une manière sensible celui des articles importés. Pour 1883, le grand géographe relevait déjà cette statistique :

Exportation	307,747,150	francs [1].
Importation	214,919,400	—
Soit une différence de..	92,827,750	francs

en faveur des produits exportés.

Depuis lors, les transactions n'ont pu que s'accroître, les voies de communication s'étant améliorées et les chemins de fer prenant chaque jour un développement plus étendu, sans préjudice des transports effectués par le Nil et les canaux navigables. Les ports de la Méditerranée et ceux de la mer Rouge voient affluer dans leurs eaux tous les pavillons du monde ; le canal de Suez est devenu trop étroit pour le croisement des navires.

Aux produits exportés, tels que coton, canne à sucre, céréales, peaux, huiles et essences, matières tinctoriales et textiles, la plume d'autruche est venue s'adjoindre. En effet, l'élevage des autruches tend à prendre désormais en Egypte une extension sérieuse. On peut rendre hommage, à cet égard, à l'initiative d'un de nos compatriotes, M. Dervieux, qui, à Matarièh, pratique depuis quelques années cette industrie avec un succès merveilleux.

Comme contre-échange, l'Angleterre, l'Espagne, la France, l'Autriche, l'Italie et la Grèce sont les sources générales de l'importation égyptienne.

L'Angleterre, toute-puissante, en fournit, à elle seule, la plus grosse part ; les bois de construction, la houille, les étoffes, métaux, etc., sont ses spécialités. Les autres pays d'Europe offrent au monde islamite des soies et bijoux d'Occident, des instruments et machines propres à l'agri-

[1] *Nouvelle géographie universelle*, t. X, p. 613.

culture et à l'industrie. Les vins de France et d'Espagne, malgré les rigueurs du Coran, se concilient fort bien des prédilections chez les disciples de Mahomet. L'eau-de-vie et la liqueur sont accueillies avec non moins d'indulgence. On doit reconnaître, toutefois, que l'élément cosmopolite concourt très largement à la consommation de ces liquides.

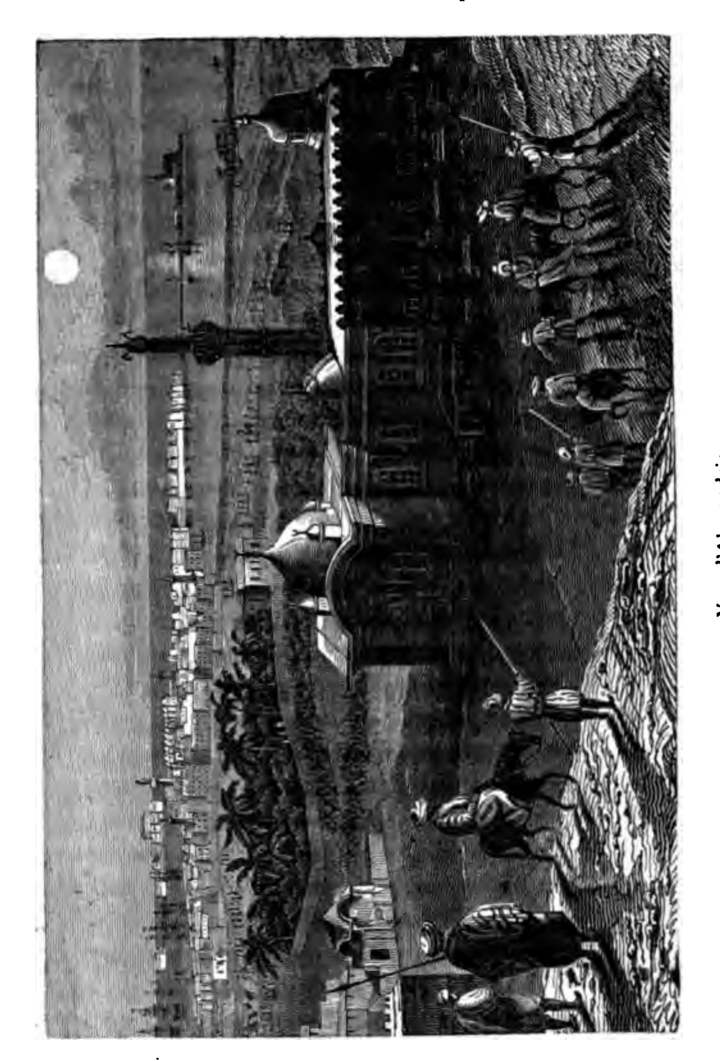
L'Arabie et l'Empire turc apportent de leur côté, au pays égyptien, des armes, des parfums, des fruits secs, tapisseries et riches étoffes. De Moka, arrivent les cafés, résines, orfèvrerie arabe et brocarts. Enfin, l'ivoire, la poudre d'or, les plumes d'autruches, dents d'hippopotames et cornes de rhinocéros sont amenées à profusion par les caravanes d'Abyssinie, du Darfour, du Kordofan. La plupart de ces articles sont réexportés vers les contrées occidentales.

*
* *

Les ports et grands centres commerciaux, — siège du négoce auquel donnent lieu les marchandises de toute provenance, qu'il est impossible de complètement énumérer, — ne laissent pas d'être nombreux. Nous parlerons d'abord des ports de la Méditerranée, parmi lesquels Alexandrie offre un intérêt transcendant.

Sur la côte nord-ouest de l'Égypte, la ville d'Alexandrie est, sans contredit, une des métropoles commerciales les plus importantes de l'univers. Construite sur un promontoire qui s'avance hardiment dans la mer, elle possède deux ports qui baignent, l'un à droite, l'autre à gauche, les confins de la cité.

Le premier de ces ports, connu sous le nom de « Port-Neuf », forme un arc de cercle irrégulier; chaque extrémité



Vue d'Alexandrie.



se termine par des jetées, dont l'une relie l'île de Pharos au continent, et l'autre se dirige vers le « Grand-Pharillon ». Peu profond, le « Port-Neuf » n'implique qu'un usage secondaire sous le rapport de la navigation. Les navires n'y accèdent pas.

Quant au second, le « Grand-Port » ou « Port-Vieux », c'est une rade immense qui borde la partie occidentale d'Alexandrie, et où se déverse le trop-plein du canal Mamoudièh (lequel alimente d'eau douce les quartiers de la ville). Là, comme une flotte fantastique, aux fanions multicolores, évoluent les vaisseaux des plus forts tonnages.

A part sa situation, son industrie, son commerce, les souvenirs historiques qu'elle comporte; Alexandrie n'offre rien d'essentiellement remarquable. Très éprouvée, ainsi qu'on le sait, par les événements dont elle fut victime, en 1882, les traces de ces malheurs disparaissent peu à peu. L'intérieur de la cité, qui formait autrefois un ensemble de constructions irrégulières, de rues étroites et mal percées, présente maintenant un aspect plus moderne. Certains quartiers, les faubourgs turcs et arabes notamment, conservent encore, il est vrai, leur sombre apparence, comme un spécimen du passé ; mais, ailleurs, que de maisons nouvelles, que de beaux édifices avec leurs terrasses aériennes, leur cachet oriental !

La place des Consuls, réduite en ruines il y a douze ans, où le bombardement et l'incendie semblèrent s'être appliqués à exercer leurs ravages, a repris, grâce à des restaurations aussi luxueuses que rapides, le caractère d'élégance qu'elle avait auparavant. Les hôtels à l'européenne, qu'on y admirait naguère, s'y trouvent dans leur style imposant, et la statue équestre de Méhémet-Ali rappelle toujours au visiteur les hauts faits du grand vice-roi.

Les quartiers européens se distinguent, du reste, par le soin apporté à leur disposition, l'harmonie architecturale

des édifices et surtout les voies larges et spacieuses dont ils sont dotés.

Près de la ville, s'étend le lac Maréotis ou Mariout, que contourne, en cet endroit, le chemin de fer d'Alexandrie au Caire.

Vers le sud, le séjour est agrémenté de promenades et jardins publics, fort bien entretenus et ombragés de palmiers. Les villas de plaisance, ainsi que plusieurs palais somptueux, émergent à travers des bosquets de verdure, aux alentours de la cité.

Sans posséder, comme le Caire, des monuments gigantesques attestant le génie d'un autre âge, Alexandrie recèle cependant, en divers lieux, des vestiges qui permettent de reconstituer quelques phases de son histoire, à dater des temps les plus reculés jusqu'aux événements du présent siècle.

A la vérité, ces débris antiques qu'on découvre çà et là, cette colonne dite « de Pompée », ces grottes sépulcrales, cette île du Pharos que défend une citadelle et où Ptolémée-Philadelphe éleva, l'an 285 avant Jésus-Christ, le premier phare, classé par les anciens au nombre des sept merveilles du Monde ; tout cela n'évoque-t-il pas autant de souvenirs ! Dans l'île du Pharos, agglomération turque, est construit un palais de Méhémet-Ali ; l'édifice, flanqué de remparts, présente une architecture fort ordinaire, l'esprit positif du prince qui le fit bâtir se manifeste là encore par une sévère simplicité.

Enfin, lorsque le regard rencontre ces forts qui, dominant la mer, se dressent, pareils à des sentinelles avancées, sur les pointes extrêmes du promontoire ; quand, du côté opposé, il se porte vers les bastions arabes, qui renferment dans leur enceinte les forts Napoléon et Caffarelli, ces murailles lui révèlent à la fois l'antique puissance de la cité et le passage de ses conquérants.

En jetant les bases de la ville, l'an 332 avant notre ère, Alexandre avait pressenti ce qu'elle était appelée à devenir, c'est-à-dire une métropole dont les siècles ne feraient que grandir le prestige ; grâce à sa situation, elle pouvait être en même temps place de guerre et entrepôt commercial de premier ordre. C'est ce qu'elle fut. Mais elle devait être aussi, à l'exemple de Rome, le siège des sciences et des arts, la centralisation d'innombrables trésors documentaires de l'antiquité.

La bibliothèque d'Alexandrie, qu'on prétend avoir été détruite au VII[e] siècle par la volonté du calife Omar, constituait, affirment les historiens du temps, le plus précieux chef-d'œuvre de l'érudition ancienne. Aussi, Alexandrie rivalisait-elle au commencement de notre ère, en étendue comme en richesses, avec la ville des Césars.

Aujourd'hui, le commerce est le seigneur et maître du lieu, où docks, bourse, banques et marchés attestent la puissante activité des affaires.

La population peut être évaluée à 230,000 âmes, l'élément étranger entre pour une large part dans ce dénombrement; 80,000 kilomètres carrés représentent actuellement la superficie approximative de la cité!

*
* *

A quelques lieues d'Alexandrie, en remontant le littoral, est situé le port d'Aboukir, plus célèbre par les combats dont il fut le théâtre (1798-1799) que par son trafic, du reste peu important. C'est surtout comme place de guerre qu'il mérite d'être mentionné. Non loin d'Aboukir on découvre les ruines de l'ancienne ville de Canope.

Plus loin, se trouve le port de Rosette, à l'embouchure

de la branche occidentale du Nil, et à laquelle il donne son nom (160,000 habitants).

Enfin, sur la branche orientale du fleuve, apparaît Damiette, bornée à l'est par le grand Menzalèh, qu'un cordon littoral sépare de la mer. Damiette est un port relativement important : par malheur, la barre qui en obstrue l'entrée ne permet pas à tous les bâtiments d'y accéder. Néanmoins, cette barre « peut être franchie par des navires de 250 tonneaux. Les gros navires déchargent en dehors du port à environ deux milles du rivage [1]. »

Port-Saïd, qui doit sa création au percement de l'isthme de Suez, offre ensuite un intérêt particulier, étant données sa position et l'importance de son trafic. Construite, en effet, à l'entrée même du canal des deux mers, on dut emprunter au lac Menzalèh le territoire de la ville. Le succès de travaux immenses, vaillamment entrepris, rendit possible l'édification, sur ce point, d'une cité maritime réunissant les conditions *ad hoc* à sa destination. Deux longues jetées, à l'est et à l'ouest, garantissent le port contre l'impétuosité des vagues et le préservent, en même temps, des envasements que le voisinage marécageux du grand lac serait sujet à lui occasionner. La première de ces digues, qui s'avancent dans les eaux méditerranéennes, mesure un développement de près de 2,000 mètres, la seconde atteint 2,500 mètres d'étendue.

Les quartiers de Port-Saïd, disposés avec symétrie, ont leurs rues larges et régulières. La plupart des constructions sont des sortes de chalets ; la brique et le bois en composent les parties essentielles ; le tout, édifié sur un sol préalablement bétonné, joint à la solidité l'harmonie et l'élégance.

[1] V. *L'Afrique*, de Bainier, *op. cit.*, p. 167.

Le canal d'Ismaïlièh, qui fournit l'eau douce aux villes de Zagazig et d'Ismaïliah, alimente également celle de Port-Saïd à l'aide de tuyaux en fonte, disposés à cet effet entre les deux dernières localités (soit sur un parcours d'une vingtaine de lieues). Toutefois, l'alimentation d'eau douce de Port-Saïd est à peine suffisante et a souvent donné lieu à des réclamations justifiées de la part des habitants.

Inutile d'ajouter que Port-Saïd constitue un entrepôt d'une exceptionnelle importance, qui tend à s'accroître de plus en plus. La population de la ville est d'environ 16,000 âmes.

* * *

Suez, Port-Tewfik, Kosséïr et Souakin, sont les quatre ports à noter sur les côtes de la mer Rouge.

Celui de Suez, dans le golfe du même nom, implique, comme Port-Saïd, un intérêt majeur par la similitude de leur situation. Si le premier, à vrai dire, est l'entrée septentrionale du canal des deux mers, le second en représente la porte du sud et le point de jonction du commerce entre le sud asiatique, les provinces arabes et le continent africain. Chaque année, 12 ou 15,000 navires, au bas mot, s'y croisent, y importent ou en exportent des cargaisons de toute nature. Ce port, par suite des travaux d'agrandissement et de restauration qui furent pratiqués dans sa rade après le percement de l'isthme, offre à la navigation les meilleures garanties.

Cependant, Reclus estime que l'extension acquise par le trafic de Suez, dès les premières années postérieures à l'ouverture du canal, serait moindre aujourd'hui : « La

plupart des bateaux à vapeur, conclut-il, qui se suivent en convoi passent outre (à Suez), après avoir fait viser leurs papiers. C'est à l'extrémité septentrionale du canal, à Port-Saïd, que se trouve le plus grand entrepôt d'approvisionnement pour les navires. Toutefois, ajoute-t-il aussi, assez de bâtiments se détachent des flottes de passage pour que Suez prenne rang dans le commerce de l'Égypte, après les ports d'Alexandrie et de Port-Saïd [1]. »

Une quinzaine de mille âmes peuplent cette ville, dans laquelle on distingue deux quartiers qu'habitent respectivement des Européens et des indigènes. L'eau potable est fournie par le Nil au moyen d'un canal de dérivation.

Il est à remarquer que diverses localités telles qu'Abbasièh, Port-Saïd, Ismaïliah, Port-Tewfik, — la plus récemment érigée, — portent le nom des princes de la dynastie méhémet-alienne qui se sont succédé sur le trône égyptien. En attendant qu'il nous soit permis de saluer la cité d'*Abbas-Ville*, appelée à perpétuer le souvenir du khédive Abbas II, on peut, dès maintenant, signaler Port-Tewfik consacré à la mémoire de Tewfik Ier, père du souverain actuel.

Ce port, qu'on considère volontiers comme un faubourg de Suez, dont une lieue à peine le sépare, semble propre à acquérir une réelle notoriété. D'ores et déjà, l'action commerciale se développe rapidement, et l'aménagement des deux grands bassins qu'il renferme donne aux navires toute faculté d'évolution.

Dans la Haute-Égypte, le littoral de la mer Rouge offre, de même, à la navigation le port de Kosséir. Très fréquenté des pèlerins qui viennent s'embarquer pour Djeddah d'où ils se rendent en caravane à la Mecque, Kosséir,

[1] E. Reclus, *op. cit.*, t. X, p. 586-587.

fort de 2,000 habitants, constitue un sérieux entrepôt des produits africains et arabes. Jadis, s'élevait sur l'emplacement de cette ville celle de Myos-Hamos, que fonda Ptolémée II (250 avant J.-C.), et dont quelques ruines subsistent encore.

Dans la Nubie, enfin, le port de Souakin est resté à l'Égypte, en dépit de l'insurrection soudanienne. Au mois de janvier 1891, les derviches furent d'ailleurs mis en déroute sur ce point du littoral et se virent repoussés jusqu'à Tokar, où les attendait une nouvelle défaite.

Souakin, — que l'Angleterre avait essayé, dit-on, de s'approprier deux ans auparavant, — possède un télégraphe sous-marin qui relie son port à Aden. C'est une place importante, forte de 11,000 âmes. Le trafic des cafés d'Arabie est une de ses spécialités, sans préjudice des autres denrées et marchandises qui lui arrivent de Djeddah. La traite des nègres s'y pratiquait naguère d'une façon presque permanente, mais les lois antiesclavagistes ont dispersé les trafiquants ; il serait, néanmoins, peut-être téméraire d'affirmer que ces ignominies en ont aujourd'hui complètement disparu.

On relève Souakin sous le 90e degré de latitude nord ; la ville est construite sur un ilot et se complète par un faubourg sur le continent, des bancs de corail l'avoisinent.

*
* *

Les principaux centres de l'intérieur, dignes d'être mentionnés, soit au point de vue du négoce, soit pour leur notoriété particulière, peuvent se répartir de la manière suivante :

1° Dans le Saïd : Assouan (rive droite du Nil), qu'on

découvre, comme nous le savons, immédiatement au-dessous de la cataracte qui porte son nom, fait l'objet d'un commerce actif; il s'y tient notamment un marché très fréquenté sur lequel les gommes, plumes d'autruche et ivoires occupent une place prépondérante. Les ruines de Syène révèlent au voyageur que cette antique cité s'élevait jadis en ces lieux, aux confins de l'Éthiopie. La température tropicale d'Assouan devient intolérable pour l'Européen arrivé depuis peu, mais la pittoresque beauté du site attire néanmoins, chaque année, nombre de visiteurs.

La ville d'Esnèh (ex-Latopolis) cumule le trafic des chevaux et des dromadaires. C'est, dit Bainier, le point d'arrêt des caravanes qui arrivent du midi et où se centralisent « les transactions relatives à l'échange des produits du nord avec ceux du Soudan[1] ».

Kénèh (12,000 habitants) constitue un des entrepôts de l'Égypte entre le Caire et l'Arabie, par Kosséir. Beaucoup de pèlerins pour la Mecque viennent s'y réunir afin d'accomplir en masse leur voyage à la *ville sainte*, ainsi que doit le faire tout bon musulman, une fois au moins pendant son existence.

Syout, considérée comme capitale du Saïd, est située à environ 300 kilomètres au sud du Caire. C'est un centre commercial de premier ordre, peuplé de 25 à 28,000 habitants. La ville de Syout, outre son port d'une sérieuse importance, est le rendez-vous des caravanes de la Nubie et de l'Égypte, qui circulent simultanément. Syout possède d'assez belles habitations, et les grottes tumulaires, qu'on découvre vers l'ouest, sont fort curieuses à visiter.

Toutes ces localités occupent les rives du Nil. Elles forment autant de ports ouverts à la navigation fluviale.

[1] V. Bainier, *op. cit.*, p. 163.



CHAPITRE XIV

Villes et lieux remarquables de l'Égypte-Moyenne : Médinèh-el-Fayoum. — Gizèh. — Le Caire. — Boulak et Fostat. — Héliopolis. — Matarièh. — Choubrah. — Embabèh. — Hellouan.

Dans l'Égypte-Moyenne, la province du Fayoum, qu'on relève à l'ouest du Nil, sous le 29e degré de latitude septentrionale, présente Médinèh, son chef-lieu, comme ville à la fois commerçante et manufacturière dont le négoce avec le Caire fait autorité.

Les essences de rose, produits du pays qui s'obtiennent par la distillation de certains sels recueillis sur le bord des lacs de natron, sont particulièrement renommées. Des filatures de lin et autres tissages en spécialisent aussi l'industrie.

Médinèh-el-Fayoum compte 12,000 habitants. Le Barh-Yousef (canal de Joseph) traverse la localité dans sa longueur, puis va gagner, au nord, le lac Birkèh-el-Kéroum. Là, Arsinoé-crocodilopolis subsistait près du lac Mœris que fit creuser Thoumès IV, sous la dix-huitième dynastie.

Enfin, Gizèh nous ramène sur la rive gauche du Nil, après avoir franchi à vol d'oiseau le champ des Pyramides, qui borde en cet endroit la vallée nilotique. Ce fut

d'ailleurs au voisinage des trois plus célèbres de ces monuments que la ville dut d'abord sa notoriété, laquelle s'est accrue depuis peu, par suite du transfèrement du musée de Boulak dans le palais qu'Ismaïl-Pacha fit construire naguère à Gizeh. Transformée en musée, cette résidence princière renferme maintenant les plus rares spécimens de l'archéologie égyptienne qu'un Français, l'égyptologue Mariette, sut réunir en un monument d'une incomparable richesse. L'œuvre de Mariette, dignement continuée après lui par MM. Maspero, Grébaut et Jacques de Morgan, est une des merveilles de notre époque.

Au point de vue du commerce et de l'industrie, Gizèh ne saurait attirer sensiblement l'attention. Différents bazars, une ou deux fabriques d'étoffes existent dans cette ville. Le mouvement produit par le va-et-vient des visiteurs ne laisse point de la rendre fort animée. Autrefois les Mameluks y tenaient résidence, le séjour en est agréable, quelques géographes le désignent même comme étant très séduisant. Sa population est évaluée à 11.000 âmes.

Une belle route, qu'ombragent des acacias lebbek, dont la floraison exhale souvent dans l'air de délicieuses senteurs, conduit d'un côté aux Pyramides, de l'autre se dirige vers le pont de Kasr-en-Nil.

Mais, depuis assez longtemps déjà un important spectacle captive nos regards. Là-bas, un nombre infini de minarets et de coupoles apparaissent sous le ciel bleu. Les clameurs d'une grande cité se répercutent jusqu'à nous. Cent édifices se dessinent majestueusement à l'horizon : quelques pas encore, et le Nil est franchi, quelques pas encore, et nous allons pénétrer dans la capitale de l'Égypte moderne... voici le Caire !

∴

Au pied du Mokattam, qui estompe le zénith à l'extrémité sud-est et dont les hauts sommets surplombent la forteresse édifiée au XIIe siècle, sous le sultan Saladin, le Caire se déroule dans une vaste plaine. Bornée à l'ouest par le Nil, la ville est contournée au nord par le canal d'Ismaïlièh, qui unit au fleuve le canal des deux mers, tandis qu'à l'est, s'étendent les confins du désert arabe, où l'on relève la *vallée des tombeaux*.

Sans oser entreprendre la description du Caire, que tant d'écrivains ont reproduite, et qui suffirait à remplir un volume, nous en esquisserons, à grands traits, les lignes les plus saillantes, tant au point de vue du pittoresque que de l'aspect général de la métropole.

Prise dans son ensemble, avec le cachet mauresque dont beaucoup de ses monuments sont empreints, avec ses rues étroites, pour la plupart, ses constructions irrégulières aux étages en surplomb sur la voie publique et garnis de balcons grillés, ou « macharabièh », derrière lesquels les femmes peuvent jouir du spectacle de la rue à l'abri des regards du passant, la ville offre un caractère plein d'originalité et de parfum oriental.

La structure même des maisons, dont les parties supérieures semblent, dans divers quartiers, vouloir rejoindre les pignons de celles qui leur font face, a l'avantage d'atténuer l'intensité du soleil ; intensité à laquelle on est obligé d'obvier, quand les rues sont plus spacieuses, au moyen d'étendages transversaux, formés de nattes ou de tapis.

Les vieux quartiers du Caire sont d'une exploration laborieuse, coupés d'une infinité de ruelles, d'impasses, de rues plus ou moins tortueuses, presque désertes l'été, à certaines heures du jour, en raison de la chaleur qui s'y condense ; un guide devient nécessaire au voyageur nouvellement débarqué, pour parvenir à s'orienter dans ces fau-

bourgs. Joignez à cela beaucoup de poussière, peu ou point de pavage, et vous concevrez quelques-uns des inconvénients que peuvent encore recéler les plus grands centres africains.

Mais, à ces perspectives de l'ancienne ville, qui en rappellent l'origine fatimite, viennent contraster avec dédommagement : le Mouski, vrai boulevard des Italiens, par son animation permanente ; la place de l'Esbékièb, qui y est sans rivale ; le boulevard et la place Méhémet-Ali ; les quartiers neufs d'Ismaïlièh, séparant le Nil de l'agglomération centrale, et où les habitations revêtent un caractère européen, où de larges voies plantées d'acacias Lebbek ouvrent au public leurs belles avenues d'ombrage. Dans les quartiers d'Ismaïlièh, en effet, le tableau se transforme sous un souffle d'Occident : palais, hôtels, gracieux édifices, qu'agrémente la végétation qui les environne, charment la vue par leur élégance particulière.

La capitale de l'Égypte, qui renferme aujourd'hui 400,000 âmes, se subdivise en nombreux districts, — une cinquantaine au bas mot, — répartis en arrondissements.

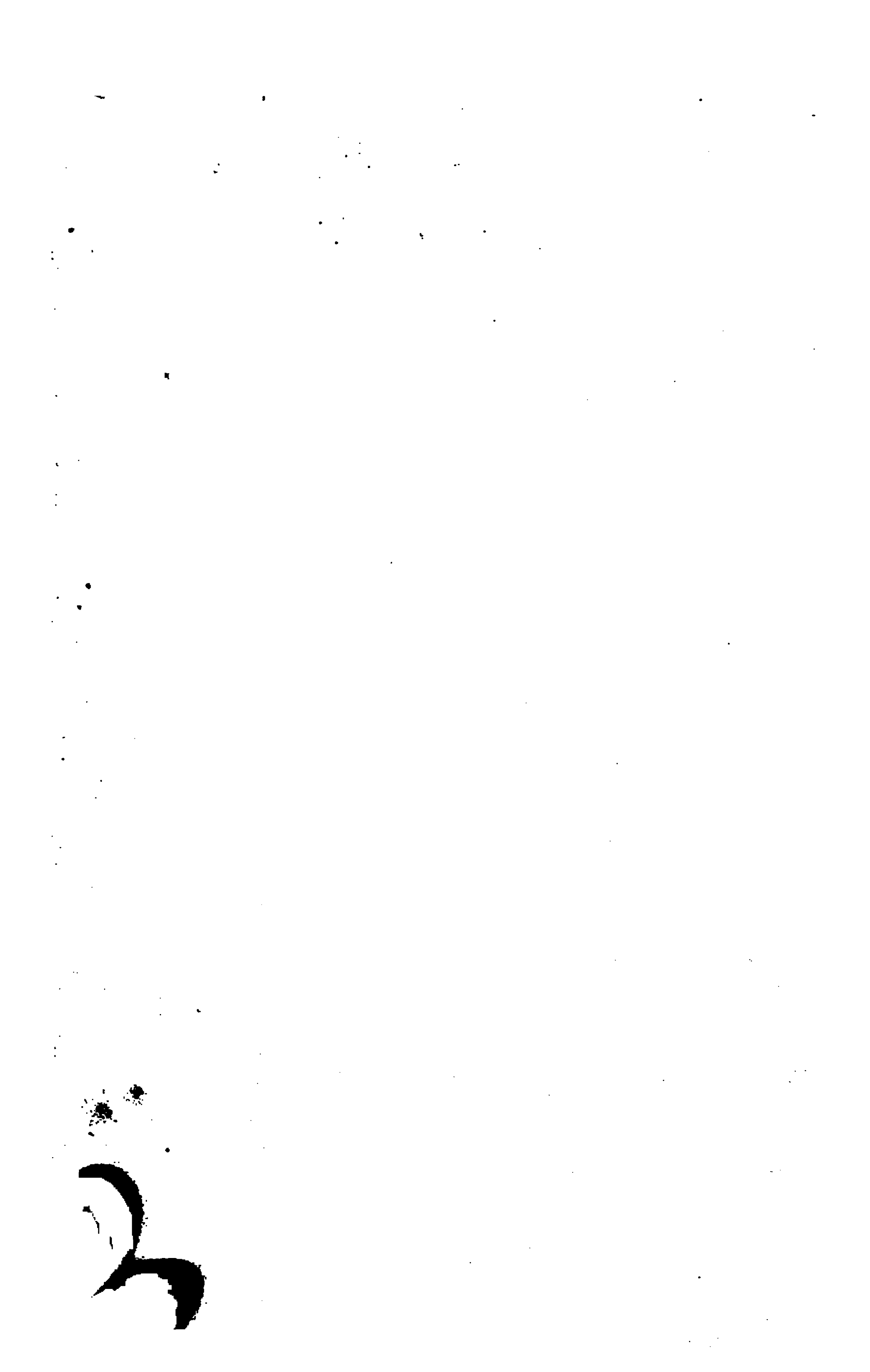
Les deux circonscriptions, principalement notoires, sont celles d'Abdin et de l'Esbékièb. La première, parce qu'elle est le siège de la résidence khédiviale ; la seconde, parce qu'elle constitue, à la fois, le foyer des transactions européennes et le point central des lieux les plus animés de la cité.

Outre la place de l'Esbékièb, qui donne son nom à l'arrondissement, le Mouski, rendez-vous de l'Égypte entière, appelle l'attention tout d'abord : magasins aux étalages superbes, hôtels somptueux, cafés étincelants, s'y admirent rutilants d'éclat, d'activité et de vie, à l'exemple de nos boulevards parisiens, qui seuls pourraient en fournir une idée, sauf la diversité des types, des costumes, des allures, inhérents aux individus de toutes les nations : dont la foule du Mousky se compose.





Une rue du Caire.



A travers ce flot humain, où les femmes passent discrètement, plus ou moins voilées, plus ou moins parées, suivant leurs conditions respectives et leurs nationalités, circulent des équipages, — avec leurs saïs qui les précèdent pour écarter la populace, — des cavaliers, des amazones, des officiers de toutes armes, soit indigènes, soit européens. Chevaux arabes, mules, quantité de petits ânes, dromadaires même, aux harnachements pompeux, se frayent un passage sur la chaussée, les uns d'un pas relevé, les autres trottinant en cadence, apportent au spectacle un cachet d'originalité indescriptible.

Le soir, sous les feux du gaz, cette multitude a quelque chose de fantastique ; c'est plaisir de s'en offrir la contemplation.

L'Esbékièh est non moins fréquenté. Comme décor, le genre diffère sensiblement. Environnée de beaux édifices, la vaste place, autour de laquelle rayonnent les principales artères de la capitale, est bien plutôt un lieu de plaisance qu'un grand carrefour. A la vérité, c'est un endroit charmant et, toute proportion gardée, nous oserions l'appeler les « Champs-Élysées du Caire ».

Sur un plan rectangulaire, la vue embrasse une luxuriante oasis, où le gazon et les fleurs, objet de soins constants, viennent coquettement s'harmoniser. Des pelouses d'émeraudes, piquées d'opales et de rubis, sillonnées d'allées ombreuses, font vite oublier les tortueux labyrinthes qu'on a pu déjà parcourir. Outre les magnifiques ombrages, formés d'essences diverses, les berceaux mystérieux et feuillus, les massifs que jaspe la flore, aux reflets ondoyants, une roche s'élève au milieu de cet éden, roche artificielle qui laisse échapper, en cascade, une eau limpide et diamantée, répandant la fraîcheur dans les jardins qui l'entourent. Promenade pleine d'illusions et de charmes qu'agrémentent, çà et là, cafés-concerts, kiosques, pavil-

lons et cottages d'architecture variée. Tel est, dirions-nous, sur une étendue de 10 kilomètres carrés, le lieu qu'on pourrait nommer les « Champs-Élysées du Caire ».

*
* *

Ainsi qu'on en jugera par les quelques lignes qui précèdent, la métropole de l'Égypte le cède peu aujourd'hui à celles de l'Occident. La civilisation y a apporté ses faveurs, le négoce en a pondéré les mœurs et les usages. Ce progrès, toujours croissant, malgré la néfaste influence d'une politique étrangère, confirme les appréciations que M. de Vaujany donnait d'ailleurs sur le Caire, en 1883.

« Le Caire, formulait alors l'érudit écrivain, n'aura bientôt plus rien à envier aux premières villes de l'Europe ; comme elles, cette capitale a ses jardins publics, ses boulevards, ses théâtres, ses cafés concerts, ses voitures de place, ses omnibus, etc. Depuis longtemps l'éclairage au gaz s'est répandu jusque dans les réduits les plus obscurs de la ville; d'immenses réservoirs, sans cesse alimentés par de puissantes machines à vapeur, distribuent l'eau à domicile et sur les points les plus élevés; les puits d'eau saumâtre sont remplacés par des fontaines publiques. D'anciens quartiers ont été entièrement transformés par mesure d'intérêt général, mais l'édilité ne s'est pas toujours préoccupée si l'art avait à perdre ou à gagner à tout ce mouvement progressiste. L'industrie a envahi toute la banlieue, principalement entre les quartiers d'Ismaïlièh et Boulak; sur des terrains, jadis marécageux et malsains, s'élèvent des ateliers métallurgiques, de vastes chantiers de construction. La vapeur est appliquée à tous les tra-

vaux : pompes d'irrigation, moulins, machines pour l'égrenage du coton, huileries, distilleries, etc. [1]. »

Une semblable appréciation, bien qu'elle remonte déjà à une dizaine d'années, ne saurait fournir d'idée plus exacte concernant l'impulsion, somme toute, fort heureuse, à laquelle, en dépit des événements, l'Égypte continue d'obéir.

Les anciens murs d'enceinte, qui entouraient autrefois le Caire, ont en partie disparu. Distancés, par suite du développement de la ville, au nord comme à l'ouest, on les retrouve à demi-croulants vers l'est et le sud.

Quant aux mosquées, elles abondent au Caire ; leurs minarets, au nombre de plusieurs centaines, peut-être, surgissent de toutes parts. Parmi ces temples de l'islamisme, dont beaucoup sont très remarquables, il convient de citer :

La mosquée de Touloun, construite au IXe siècle, dans les premières années de la dynastie des Toulounides. Celle d'El-Azhar, qu'on appelle aussi « mosquée des Fleurs », qui abrite la plus célèbre université orthodoxe du monde musulman ; elle fut érigée sous le règne du calife fatimite Moëz-Ledinillah. Puis, El-Hakem, bâtie l'an 1003 ; El-Kalaoum ; El-Hassan, d'une extrême beauté ; El-Mouayyard, El-Khouri, construites par les sultans mameluks aux XIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles.

On comprendra que, dans le cadre relativement restreint de cet ouvrage, nous n'ayons pu songer à énumérer, d'une façon détaillée et complète, tous les monuments anciens qui s'élèvent encore sur le territoire du Caire. Relatons, toutefois, que nombre d'entre eux, ultérieurs aux Pharaons, temples, mausolées, etc., présentent un aspect

[1] V. *Le Caire et ses environs, op. cit.*, p. 126 (Plon et Cie, éditeurs).

d'abandon et de décrépitude, contre lequel le style grandiose et la richesse intérieure de quelques-uns semblent ironiquement protester.

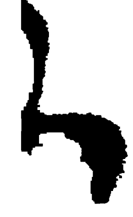
Du jardin de l'Esbékièh, qu'on découvre vers le nord de la capitale, le grand boulevard Méhémet-Ali traverse la ville en sens oblique. Après avoir croisé le canal d'El-Kalig, il débouche, au sud, sur la place des Sultans ; près de cette dernière, une autre place, plus vaste, porte également le nom du fondateur de la dynastie régnante. La place Méhémet-Ali borde la citadelle. Celle-ci, construite au sommet d'un rocher, qu'abrite le Mokattam, domine la perspective.

Avec ses annexes disparates, ses tours, ses murailles, les minarets et coupoles de la mosquée qu'y fit bâtir le premier vice-roi, — et dans laquelle reposent les cendres du prince, — la citadelle offre, dès l'abord, un ensemble à la fois bizarre et redoutable. Le palais qu'elle renferme, édifié aussi sous Méhémet-Ali, présente non moins de somptuosité à l'intérieur que le sanctuaire de la mosquée dont il est contemporain.

Un ravin, ouvert à flanc de coteau, sépare la forteresse du Mokattam. Plusieurs puits, creusés, de même, en plein roc, au nombre desquels subsiste lé fameux Bir-Yousef, (ou puits de Joseph), d'une conception surprenante, concourent à l'approvisionnement des eaux.

* * *

On remarque, d'autre part, dans l'enceinte de la ville plus de soixante portes monumentales du XIe siècle. Quelques-unes, telles que Bab-el-Foutouh, Bab-en-Naser, Bab-el-Zouelèh, etc., sont fort intéressantes à examiner.



Leur construction révèle l'architecture arabe. Les tours et autres ouvrages de défense qu'elles constituent, ainsi que les sculptures d'un art élégant qu'on découvre sur ces vestiges du Moyen Age, ne sauraient passer inaperçus.

Notons, en dernier lieu, la nécropole des sultans mameluks ou « vallée des tombeaux » déjà signalée ; le cimetière de l'Iman-Chofey, qui contient la mosquée sépulcrale de ce personnage célèbre dans la religion islamite; puis, l'asile funéraire des membres de la famille méhémetalienne, où sont inhumés Ibrahim-Pacha et Abbas I[er]; l'aqueduc, non loin du Vieux-Caire, appliqué au service hydraulique de la citadelle et dont la construction remonte à plusieurs siècles. Enfin, les résidences princières qui existent sur les berges du fleuve, en amont du beau pont de Kasr-en-Nil, et plus loin le palais d'Elfy-Bey, ex-quartier-général de Bonaparte et de Kléber, où celui-ci mourut assassiné.

Sous le rapport scientifique, la ville du Caire est dotée d'une bibliothèque remarquable par le nombre, l'ancienneté, la variété des manuscrits qu'elle contient; le luxe même de quelques-uns en fait une collection d'œuvres d'art.

Sans parler des écoles primaires, fort nombreuses, et des établissements catholiques, dans lesquels la langue française est à l'ordre du jour, il convient de rappeler que la cité possède aussi des écoles polytechnique, normales et militaire; qu'elle a son observatoire, ses facultés de médecine, de pharmacie et de droit, dont les études le cèdent peu aujourd'hui à celles pratiquées dans nos universités européennes.

*
* *

Boulak et Fostat, véritables faubourgs de la capitale, en sont également les deux ports.

Le premier, situé au nord-ouest, est un centre non moins commercial qu'industriel, d'une population d'environ 20,000 habitants.

La ville de Boulak, outre l'imprimerie nationale, l'école d'arts et métiers, la manufacture d'armes, propriétés de l'État qui y sont installées, renferme nombre d'usines, chantiers, fabriques, filatures et caravansérails. Ses transactions sont d'autant plus considérables, que ce port du Caire est le débarcadère de toutes les marchandises et denrées que les bateaux amènent de la Basse-Égypte ; le négoce y occupe donc une place prépondérante. A peine éloigné de 2 kilomètres de la capitale, Boulak en est le vrai point d'accès des navigations fluviales et maritimes.

Le canal d'Ismaïlièh, qui s'ouvre près du port, le relie, par le canal de Suez, à la mer Rouge ; tandis qu'il correspond en ligne directe, par le Nil, avec la Méditerranée.

Quant au port de Fostat (improprement appelé « Vieux-Caire »), d'importance moindre comme localité, il demeure toutefois l'escale du commerce de l'Égypte-Supérieure et du Soudan ; les produits de ces régions y affluent.

La citadelle dite « de Babylone » et le temple d'Amrou stimulent à Fostat, on le sait, la curiosité des touristes. Ce faubourg méridional de la métropole avoisine l'île de Raoudah, sur la rive droite du fleuve.

*
* *

Toutes les branches de l'industrie et du négoce égyptiens, est-il besoin de le dire, sont représentés dans la capitale, ainsi que dans ses faubourgs ; depuis les établissements de

premier ordre, manufactures, ateliers, usines pour la distribution des eaux du Nil, fabriques, raffineries, etc., jusqu'aux métiers et professions les plus humbles. L'animation des entrepôts et okels est indescriptible.

En Orient, on appelle vulgairement *okel* ou *caravansérail*, des locaux spéciaux où les conducteurs de caravanes déposent leurs chargements et trouvent à s'héberger eux-mêmes à des conditions modestes. Ce sont, du reste, des lieux de transactions et d'échanges, à la fois halles et hôtelleries.

Les bazars, nombreux au Caire, ne laissent pas d'être sans cesse envahis par la foule ; leurs proportions sont très vastes: marchandises de toute provenance, articles de toute nature, variés à l'infini, s'y découvrent. Chaque article, chaque fabrication, chaque produit, a ses quartiers respectifs, dans lesquels des boutiques, généralement d'assez piètre apparence, regorgent parfois d'objets de grande valeur.

A cet aperçu, des plus sommaires, de la capitale de l'Égypte moderne, la description de quelques endroits environnants mérite aussi d'être annexée.

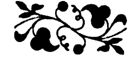
Est-il possible, en effet, de passer sous silence l'emplacement d'Héliopolis, avec l'obélisque qui le domine? A une dizaine de kilomètres, au nord-est du Caire, la place qu'occupait la ville « du soleil » (traduction du mot grec « Hélios ») ne nous rappelle-t-elle pas l'ère « du bœuf Mnévis », auquel était consacré le temple de Fré, les oracles d'Apollon, etc., et surtout enfin l'action décisive, admirablement conduite contre les Turcs par Kléber, le 20 mars 1800.

Puis, si l'on revient vers la capitale, parait le village de Matarièh, dont les jardins fournissaient jadis le baume en abondance Une légende chrétienne nous incite à venir contempler ces lieux qui servirent d'asile à la sainte Famille, lors de sa fuite en Égypte.

Plus loin, c'est Chroubrah, banlieue du Caire particulièrement recherchée des promeneurs, avec son avenue qu'ombragent de magnifiques sycomores, ses jardins luxuriants et fleuris, son palais, ses somptueuses villas.

A l'ouest, de l'autre côté du fleuve, Embabèh nous remémore la bataille des Pyramides. On sait que ce fut là que les Mameluks essuyèrent leur premier échec, que ce fut près de là qu'animé d'un suprême enthousiasme le jeune Corse, chargé des destinées de la France en Orient, adressa à son armée, en vue des Pyramides, les célèbres paroles : « Songez que du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent. » Saurait-on passer, sans saluer de tels souvenirs !

Enfin, à 25 kilomètres environ, au sud du Caire, rive droite du Nil, le village d'Hellouan se recommande par ses bains sulfureux et les habitations seigneuriales qui l'environnent. C'est dans le palais d'Hellouan, qu'au mois de janvier 1892 s'éteignit, d'une manière si inattendue, le noble et malheureux khédive Tewfik Ier.





CHAPITRE XV

Principales localités du Delta : Benah-El-Assal. — Zagazig. — Tantah. — Mansourah. — Chemins de fer. — Principales lignes du réseau. — Système monétaire. — Organisation gouvernementale. — Divisions administratives. — Chambre des députés. — Recrutement militaire.

Après la cité du Caire, on relève dans le Delta :

Benah-el-Assal, ou « la ville du miel », renommée par ce produit qu'elle fournit en abondance.

Puis, à l'est, sur le canal d'Ismaïlièh, Zagazig, qui compte 20,000 habitants, et comporte une sérieuse importance en raison des voies ferrées et des canaux par lesquels elle se trouve desservie. Les céréales, dattes, cotons, etc. (récoltes de la région), sont expédiés de là vers les autres points du territoire, soit pour être exportés, soit pour les besoins de la consommation locale. L'industrie cotonnière occupe à Zagazig un grand nombre d'ouvriers. Divers bazars sont à noter aussi. De riants jardins agrémentent le séjour.

Tantah, entre les deux branches du Nil, apparaît ensuite comme place de commerce d'un ordre transcendant. Située à 90 kilomètres au nord du Caire, et approximativement à égale distance au sud-est d'Alexandrie, cette ville, ainsi que l'indique fort judicieusement Reclus, « est celle qui occupe la portion la plus centrale du Delta ».

Plusieurs foires s'y tiennent chaque année; le bétail et les denrées contribuent surtout à l'extension du trafic. Les pèlerinages célèbres à la mosquée de Saïd-Ahmed-el-Bedaouï, patron de la ville, attirent trois fois l'an, en ce lieu, une multitude de pèlerins.

Outre ces mosquées, Tantah renferme deux églises grecques et une paroisse latine. La population forte d'environ 60,000 âmes peut compter un millier de chrétiens, professant les dogmes romains et schismatiques. Chemins de fer et canaux sillonnent la localité.

Enfin, sur la rive droite de la branche orientale du Nil, à 70 kilomètres, à peu près au sud-ouest de Damiette, Mansourah nous rappelle la septième croisade, les prouesses et échecs des croisés vers 1250, la mort du comte d'Artois et la captivité du roi saint Louis, son frère. Cette dernière ville, où passe le canal d'Asmoun, contient 27,000 habitants; elle est assez industrielle; la fabrication des sels ammoniacs constitue notamment sa spécialité.

*
* *

Indépendamment des bateaux à vapeur et des barques, qui circulent sur son fleuve et sur ses canaux navigables, le territoire égyptien est desservi par un réseau de chemins de fer fort bien établi. Depuis 1856, en effet, époque où apparurent les premières locomotives dans les plaines du Delta, les voies ferrées se sont multipliées et ne cessent d'acquérir un développement croissant. En voici sommairement les lignes principales:

1° La ligne d'Alexandrie à Syout, par Damanhour, Tel-El-Baroud, Gizèh;

2° Celle d'Alexandrie au Caire, par Tantah, Benah-el-Assal et Boulak ;

3° La ligne d'Alexandrie-Suez, par Tantah, Zagazig, Ismaïliah;

4° Celle d'Alexandrie-Tantah-Damiette ;

5° Celle du Caire-Damiette, par Zagazig et Mansourah ;

6° La ligne du Caire-Suez, par Zagazig et Ismaïliah [1] ;

7° La ligne de Suez à Port-Saïd, par Ismaïliah, dont le dernier tronçon (Ismaïliah-Port-Saïd) fut inauguré le 2 décembre 1893.

Parmi les sections secondaires, contentons-nous de mentionner celles d'Alexandrie à Rosette, de Rosette à Damanhour, de Damanhour à Zifte, par Ramanièh et Mehallet.

Ces grandes artères peuvent représenter plus de 1,500 kilomètres de parcours, sans préjudice des autres chemins de fer d'intérêt local, qui existent encore, et de ceux d'ores et déjà projetés : soit 2,000 kilomètres en chiffres ronds. Propriété de l'État, le réseau égyptien est à voies étroites ; les voies sont doubles sur quelques lignes.

Inutile d'ajouter que des télégraphes terrestres et sous-marins assurent à l'Égypte toute correspondance rapide, tant sur son territoire qu'à l'Étranger.

* * *

La piastre, petite pièce d'argent, constitue l'unité monétaire. La piastre vaut 40 paras, soit environ 26 centimes de

---

[1] Ces principales lignes sont relevées d'après une carte d'Égypte, dressée pour suivre les opérations militaires. Carte dessinée et gravée par R. Hausermann et A. Simon (librairie de la Société biographique, 195, boulevard Saint-Germain).

notre monnaie. Elle a pour multiples les pièces de 10 piastres, de 5 piastres et de 2 piastres 1/2.

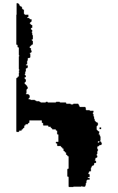
La monnaie d'or est représentée par la guinée (ou livre), qui vaut 100 piastres = 25 fr. 68. Ses multiples sont les pièces d'or de 50 et de 25 piastres.

« Le talari ou dollar égyptien en argent = 5 fr. 185. Dans le haut commerce on compte par *kis* ou *bourse* de 500 piastres = 129 fr. 62. Le *trésor* = 100 bourses = 12,962 francs.

D'après le tarif légal, 1 franc = 3 piastres et 34 paras;

1 livre sterling = 97 piastres et 20 paras [1]. »

*
* *



[1] V. Bainier, *op. cit.*, p. 157. On doit observer qu'en vertu d'un décret du 14 novembre 1885, « ces monnaies réelles, émises avant 1885, sont maintenant établies comme il suit, par rapprochement des monnaies anglaises:

Or	Livre égyptienne (100 piastres) ...	=	25 fr. 6180
	Demi-livre (50 piastres)	=	12 fr. 81
	20 piastres	=	5 fr. 13
	10 piastres	=	2 fr. 56
	5 piastres	=	1 fr. 28
Argent	20 piastres	=	5 fr. 18
	10 piastres	=	2 fr. 59
	5 piastres	=	1 fr. 29
	2 piastres	=	0 fr. 52
	1 piastre	=	0 fr. 26
	1/2 piastre	=	0 fr. 13
	1/4 de piastre	=	0 fr. 06

« Pour le commerce en gros avec l'extérieur, on se sert principalement de certaines pièces étrangères : piastres espagnoles, thalers spécies allemands que l'on nomme patalkas, talaris colonnatis ou thalers de Marie-Thérèse; pièces de 5 et de 20 francs de France, souverains d'Angleterre, etc. » (Extrait de l'*Annuaire du commerce*, 1894, Paris. *Tableau des monnaies, poids et mesures des divers pays*, dressé d'après les travaux de M. de Marlacé, page 81.)

Tributaires de la Porte ottomane, les États égyptiens comportent une monarchie absolue. Depuis la fondation de la dynastie régnante, un vice-roi doit en assumer les pouvoirs, devenus héréditaires par droit de primogéniture. Le vice-roi est également revêtu de la dignité de khédive, que lui conféra le sultan, en 1867, titre suprême sous lequel on le désigne officiellement.

En ce qui concerne les relations extérieures, la cour khédiviale se compose de cabinets européen, arabe et turc. Un bureau de traduction demeure annexé au premier de ces trois cabinets.

Outre la maison militaire du vice-roi, un grand-maître et plusieurs maîtres de cérémonies appliquent les lois de l'étiquette. Ces fonctions très brillantes, sont réservées à de hauts personnages. La Daïra, sorte d'intendance privée du prince, assure la gestion de ses domaines.

Six ministres et autant de sous-secrétaires d'État concourent respectivement à l'administration du pays. A la suite de la crise survenue en avril 1894, les divers ministères furent ainsi titularisés :

« Nubar-Pacha, président du Conseil et ministre de l'Intérieur ;

Boutros-Pacha, ministre des Affaires étrangères ;

Mustapha-Pacha-Fehmy, ministre de la Guerre;

Ibrahim-Fuad-Pacha, ministre de la Justice;

Fakhri-Pacha, ministre de l'Instruction et des travaux publics ;

Mazloum-Pacha, ministre des Finances [1] ».

Enfin, la suzeraineté ottomane se trouve représentée par Mouktar-Pacha-Ghazi, haut commissaire du sultan.

Au département des Finances, qui englobe les directions

[1] Extrait du journal *le Temps* (18 avril 1894).

générales des contributions, des douanes, etc., se rattache le service de la « Dette » dont le fonctionnement est exercé, de concert, avec les délégués des six puissances ci-après : Autriche-Hongrie, Angleterre, France, Italie, Allemagne, empire Russe.

*
* *

Bien qu'ils représentent trois régions au point de vue physique, les États du khédive se réduisent à deux administrativement : Basse et Haute-Égypte. Ces deux régions sont divisées en gouvernorats et en provinces (ou moudirièhs).

Les gouvernorats comprennent les principales villes et leurs banlieues. Les moudirièhs (divisions territoriales) se subdivisent en districts et villages, ils forment ainsi des départements pourvus chacun d'un chef-lieu.

A la tête de ces circonscriptions sont placés des gouverneurs, des moudhirs (chefs de provinces), des nazir-kism (sous-fonctionnaires, qui régissent les districts), puis les cheiks, sortes de maires chargés de l'administration des communes ou villages.

Selon Marcel Dubois [1], l'Égypte compte présentement huit gouvernorats :

« Alexandrie, El-Arich, Rosette, Ismaïliah, Damiette Suez, Port-Saïd, Kosséir. »

Enfin, d'après de Vaujany et les renseignements person nels que nous devons à la haute bienveillance de M. Maspéro, les moudirièhs, au nombre de quatorze, se répartissent comme il suit :

[1] *Afrique, Asie, Océanie.* 1891, G. Masson, éditeur.

Six dans le Delta :

Le Béhéra, chef-lieu : Damanhour;
Le Gharbièh, chef-lieu : Tantah;
Le Dakhalièh, chef-lieu : Mansourah ;
Le Charkièh, chef-lieu : Zagazig;
Le Ménoufièh, chef-lieu : Chibin-el-Koum;
Le Kalioubièh, chef-lieu : Benah-el-Assah.

Les huit moudirièhs de l'Égypte-Supérieure sont ceux :

De Gisèh, chef-lieu : Gisèh ;
De Benisouef, chef-lieu : Benisouef ;
Du Fayoum, chef-lieu : Médinèh-el-Fayoum ;
De Minièh, chef-lieu : Minièh ;
D'Assiout (ou Syout), chef-lieu : Syout ;
De Girgèh, chef-lieu : Souhag ;
De Kénèh, chef-lieu : Kénèh ;
D'Esnèh, chef-lieu : Esnèh [1].

*
* *

Il existe en Égypte une Chambre de députés, dont les attributions sont, toutefois, fort différentes de celles des assemblées législatives d'Europe. Le mandat dévolu aux membres qui la composent se résume à des appréciations officieuses sur tel ou tel amendement à apporter, soit aux

[1] Eu égard aux modifications assez fréquemment apportées dans l'organisation administrative du pays, nous avons cru devoir ici baser nos indications sur les données les plus récentes et les sources les plus autorisées.

affaires administratives, soit dans les divers régimes intéressant les populations.

Vœux, avis et conseils sont émis par les députés pendant leur session annuelle, tenue d'ordinaire en décembre, et qui dure deux mois. Mais aucune loi, aucune innovation juridique, ne peuvent être élaborées. Le khédive a toute autorité sur cette assemblée, qu'il convoque à son gré et qui représente pour lui une sorte de chambre consultative.

Au nombre maximum de soixante-quinze, les députés sont éligibles à vingt-cinq ans, leurs électeurs ont la faculté de les choisir dans toutes les classes, à la condition qu'ils soient honorablement connus. Le suffrage universel élit les représentants des campagnes ; ceux des villes relèvent du suffrage restreint, que forment les notabilités marquantes.

Chaque ville a droit à un nombre de députés subordonné à son importance. On en compte trois au Caire, deux à Alexandrie ; les autres circonscriptions provinciales suivent une progression analogue.

Comme indemnités parlementaires, 5,250 francs sont alloués aux délégués de la capitale ; les représentants des provinces touchent 6,250 francs, plus leurs frais de voyage.

*
* *

Le recrutement militaire en Égypte est calqué d'après le système qui existait en France avant 1870, c'est-à-dire à l'aide de la conscription, avec faculté pour les familles de faire remplacer leurs fils reconnus propres au service. Grâce à une rétribution, généralement minime (20 guinées, soit 500 francs environ), tout indigène, âgé de vingt ans révolus, possédant quelques ressources, et dont la santé ou plutôt l'appréhension de l'enrôlement lui en fait souhaiter la dis-

pense, trouve, sans peine, un homme disposé à prendre ses lieu et place, pourvu que ce dernier réunisse les aptitudes physiques exigibles. On obtient ainsi des recrues bien constituées, capables de former d'excellentes troupes, malgré les critiques souvent émises, notamment par l'Angleterre, sur la valeur des contingents nationaux.

Pourquoi, à la vérité, l'Égyptien ne ferait-il pas un bon soldat, étant dressé à cette mission avec discernement? Ne possède-t-il point l'endurance, la force, l'esprit de discipline, autant de qualités maîtresses qu'on ne saurait toujours rencontrer chez beaucoup de nos soldats d'Europe, lesquels cependant, après une période d'instruction relativement courte, savent tenir leur place sur les champs de bataille? Les combattants du Nil n'ont-ils pas d'ailleurs fait leurs preuves, quand, sous la conduite d'Ibrahim-Pacha, ils terrifiaient la Sublime-Porte et l'Arabie entière!

« L'Égyptien, répétera-t-on, a horreur du métier des armes et recourra à tous les moyens afin de s'y soustraire ». Vieux cliché! aussi bien applicable à nombre de citoyens des Deux Mondes qui ne vont pas tous de gaité de cœur aliéner leur liberté pour le service de la patrie, mais qui néanmoins, lorsqu'ils ont revêtu l'uniforme, ne le cèdent point à leurs aînés par la discipline et le courage. Pourquoi, dès lors, paraitrait-il en être autrement aujourd'hui dans les rangs de l'armée khédiviale? Nous allons vous le dire :

Les préjugés, que certaines sources ont intérêt à répandre contre la valeur du soldat égyptien, revêtent un semblant d'exactitude, grâce à la façon dont la Grande-Bretagne entend militariser les régiments indigènes. Dans ces régiments, — d'où les représentants du Royaume-Uni s'efforcent d'éliminer du corps d'état-major les élèves de l'École militaire du Caire, — les hommes sont plutôt astreints au rôle de serviteurs et de corvéables à merci, vis-à-vis des

officiers anglais, investis des premiers grades, qu'utilement exercés au métier qui leur incombe. Telle est la vérité. En ce sens, comme en tant d'autres, l'Angleterre poursuit un but identique.

A part le mode de recrutement, tous les citoyens, à l'exception des étudiants et de ceux qui font partie de l'enseignement et du clergé, demeurent soumis au service obligatoire. Sa durée est ainsi établie : activité, six ans ; réserve, cinq ans ; arrière-ban, cinq ans. L'effectif de l'armée ne peut excéder 18,000 hommes (troupes de terre, marine, sections d'ouvriers).

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE



TROISIÈME PARTIE

DIFFUSION
DE LA
LANGUE FRANÇAISE EN ORIENT

CHAPITRE XVI

Sérieuse opportunité de la diffusion de notre langue en Égypte. — Observations faites à ce sujet par le R. P. Le Menant des Chesnaies, procureur des missions coptes. — « La Société française des Écoles coptes d'Égypte. » — Influence religieuse chez les Orientaux. — Nos institutions congréganistes sur le Nil. — Leur précieux concours.

C'est sur cette terre d'Égypte, désormais suffisamment connue du lecteur, que la langue française, qui y est déjà assez répandue, doit être propagée davantage encore. C'est par ce moyen, puisqu'il nous reste, que nous devons chercher à faire prévaloir dans le fief des khédives une salutaire influence, l'aidant à contre-balancer et, — qui sait, — à annihiler peut-être, dans une heure opportune, l'action d'Outre-Manche à laquelle il reste soumis.

Il n'y a point ici l'ombre d'une utopie, car, quand une contrée est déjà francisée par le langage, elle l'est de fait par les sentiments.

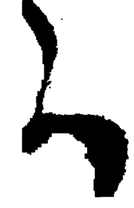
Or, si l'Égypte sait apprécier le prix de nos intentions, qu'avons-nous à perdre à cette conquête morale d'un pays où nous avons laissé tant de souvenirs et du bien-être duquel la France se préoccupa vaillamment naguère. Nous n'avons rien à perdre, et nous pouvons avoir beaucoup à gagner : ouverture de marchés nouveaux, expansion commerciale, développement de notre exportation industrielle, etc., seraient, *a priori*, les bénéfices certains qui en deviendraient le résultat.

A ces avantages s'ajoute, ne l'oublions pas, l'utilité de maintenir vis-à-vis des puissances rivales le prestige de l'action française. Ignore-t-on les progrès qu'acquiert chaque jour, en Orient, la diffusion des langues anglaise, allemande et italienne. De toutes parts, missionnaires et nationaux, préposés à cette tâche, déploient un zèle dont le succès est manifeste.

Sur le Nil, particulièrement dans le Saïd, les missions anglo-américaines répandent à profusion leurs doctrines et leur idiome. Maints indigènes, préalablement envoyés à Londres pour y être initiés à la langue britannique, en enseignent aujourd'hui les notions à leurs compatriotes.

Toutefois, malgré la situation prépondérante qu'occupe la Grande-Bretagne parmi les Égyptiens, malgré l'activité de ses prédicants, les moyens multiples qu'elle ne cesse d'employer afin de vulgariser, à travers les plaines nilotiques, le langage des Scots et des Shakspeare, c'est l'organe français qui est encore le préféré. Cette prédilection, que nos nombreuses écoles, — tant congréganistes que laïques, — existant d'ores et déjà dans le Delta, entretiennent et favorisent, n'est-elle pas faite pour stimuler notre ardeur?

Certes, à Alexandrie comme au Caire, le français se parle communément. A Rosette, Damiette, Port-Saïd, Suez, nous jouissons d'un privilège presque aussi réel. Mais, vers le haut Nil, nos institutions deviennent plus rares et



l'idiome anglais prend dès lors l'avantage. Donc, c'est là surtout qu'il est urgent d'agir. C'est là, que les Coptes, indépendamment de ce qu'ils sont aptes à faire pour la France dans l'Égypte entière, peuvent remplir un rôle soutenu au profit de leur pays et du nôtre, combattre avec fruit l'influence morale de l'Angleterre, qui, comme un philtre néfaste, s'y déverse goutte à goutte à l'heure actuelle.

*
* *

Ces considérations, dont le bien-fondé n'échappera à personne, qui furent envisagées par « l'Alliance française », société de laquelle nous reparlerons, surent particulièrement intéresser le R. P. Le Menant des Chesnaies, ancien secrétaire de Mgr Lavigerie et procureur des missions coptes.

Au cours de ses voyages en Orient, le vaillant ecclésiastique pressentit, avec l'esprit d'initiative qui l'anime, l'importante collaboration que les Coptes, — de lui bien connus, — étaient, dans l'espèce, capables de nous prêter. Il avait spontanément compris quels services des indigènes, intelligents et sympathiques à nos mœurs, étaient à même de rendre à la nation française, au sein d'une contrée où son nom est synonyme de loyauté, honneur et progrès !

Pour nous, dans l'avenir, songeait le P. des Chesnaies, quels précieux alliés serait cette fraction d'élite du peuple égyptien, si, chaque année, quelques-uns de ses fils avaient la faculté de venir en France, de s'assimiler l'instruction propre à propager chez eux nos idées et notre langue, de faire partager aux leurs l'impression qu'ils auraient remportée de cette terre hospitalière, sur laquelle les senti-

ments nobles, modernes et progressifs leur auront été inculqués sans réserve. Devenus Français par le cœur et par la pensée, les Coptes ne tarderaient pas à être, grâce aux aptitudes qu'ils possèdent, les premiers facteurs et clients de notre négoce, les meilleurs agents de la politique franco-égyptienne.

C'est dans cet esprit, et en s'inspirant de ces idées de l'éminent missionnaire, qu'avait été fondée, en 1889, l'association dite « Société française des Écoles coptes d'Égypte », qui a obtenu de remarquables résultats, mais qui a été obligée de se dissoudre, faute d'avoir été suffisamment soutenue.

*
* *

Il est un fait en Orient dont on doit tenir compte, qui restera toujours l'élément suprême propre à favoriser la conquête morale des Levantins. Ce fait, sur lequel doit s'appuyer la diplomatie des nations d'Occident et dont Gambetta lui-même sut, à son honneur, discerner la puissance, est l'esprit religieux qui règne en maître dans ces contrées.

La religion chez les Levantins forme la base fondamentale de toute chose. Elle absorbe la nationalité et se confond souvent avec elle. Son autorité est sans limite, son influence prédominante.

C'est, en effet, grâce au caractère mystique des maisons d'éducation fondées sur le Nil par les missions chrétiennes, que ces établissements jouissent d'un succès sans exemple. Libéraux autant que charitables, accueillant avec une égale sollicitude les écoliers catholiques ou schismatiques, israélites ou musulmans, nos religieux sont universelle-

ment vénérés des indigènes, leurs salles de classe deviennent trop étroites pour la quantité d'enfants qui s'y pressent.

Le catholicisme occupe en Orient, on aurait tort de l'oublier, une place prépondérante. Là, d'ordinaire, qui dit Chrétien dit « Français », et, comme le mysticisme du Levantin lui fait unir, en une seule pensée, le culte et la patrie, à ses yeux l'envoyé catholique est, en général, l'envoyé de la France. On trouve, à la vérité, l'explication de ce sentiment dans la protection qu'exerce notre gouvernement sur toutes les écoles chrétiennes du Levant, privilège exclusif que lui confèrent les traités internationaux.

Il y a quelques années, à Coléah, dans une conférence pleine d'intérêt et d'humour, M. Radet, professeur du lycée d'Alger, signalait la confiance qu'inspire cet appui, non seulement aux indigènes, mais encore aux congréganistes d'Orient.

« J'ai entendu, disait M. Radet, un supérieur lazariste faire l'éloge de Gambetta, qu'il était allé voir à l'époque du « Grand Ministère », et dont il avait reçu des subsides et des encouragements.

« A Athènes, poursuivait l'orateur, il y a une école des Sœurs de Saint-Joseph; le ministre plénipotentiaire de la République, en Grèce, est le protecteur naturel de cette école. De tous les ministres français qui se sont succédé à Athènes, c'est M. Jules Ferry qui, au dire des Sœurs, s'est montré le plus bienveillant, le plus généreux, le plus actif, le plus dévoué. Aussi, les Sœurs ont-elles gardé de lui un souvenir ému. Lors des affaires de l'article 7, on leur dit: « Vous savez, c'est votre ancien protecteur, M. Jules Ferry, qui persécute la religion ». La Supérieure répondit avec une conviction absolue : « Vous vous trompez, ce n'est pas lui. C'est sans doute son cousin. » S'attendrait-on, concluait le spirituel conférencier, à voir

Ferry et Gambetta populaires dans le monde clérical ? »

Certes, la réflexion de M. Radet était fort judicieuse, mais ce qu'il aurait pu ajouter, c'est que Jules Ferry et Gambetta, bien qu'ils eussent fait acte d'hostilité à l'égard du clergé, n'en restaient pas moins d'habiles diplomates prêts à employer, à soutenir même, pour les besoins d'une cause utile, des éléments opposés à leurs convictions personnelles.

L'attitude de ces hommes d'État, dont nous n'avons point à discuter ici la politique antireligieuse, implique dans la circonstance de grands préceptes à méditer.

*
* *

Deux associations, dignes d'éloges et de gratitude, ont jusqu'à présent concouru à activer la diffusion du français dans les cinq parties du Monde.

La première, l'*Œuvre des écoles d'Orient*, borne son action, comme l'indique le titre qu'elle s'est donné, aux pays du Levant. La seconde, plus jeune, mais qui embrasse une zone illimitée, puisque ses ramifications s'étendent d'ores et déjà sur presque tous les points du Globe, n'est autre que l'*Alliance française*.

L'Œuvre des écoles d'Orient reçut, dès son origine, une impulsion vigoureuse, grâce à l'appui que lui prêta alors le futur cardinal Lavigerie ; elle acquit bientôt, à travers les contrées où elle se proposait d'agir, une sérieuse autorité. Légalement constituée, vers 1858, son siège est demeuré à Paris et son conseil central avait naguère encore pour président le regretté amiral Jurien de la Gravière.

Cette œuvre, qui, sous les auspices de la religion, subventionne tour à tour écoles, asiles, crèches, orpheli-

nats et refuges, ne cesse de vulgariser et de répandre chez les Orientaux le nom et l'esprit français. Les services qu'elle rend ainsi à l'humanité, comme à la France ne se comptent plus. Elle réserva, notamment sur le Nil, une large part de subsides aux congrégations enseignantes de même qu'aux écoles laïques faisant appel à ses largesses.

En dépit des troubles insurrectionnels, des calamités qu'ils engendrèrent: massacres, pillages, incendies, qui, semblables aux plaies d'un autre âge, terrorisèrent les Égyptiens en plein XIX siècle, les établissements français bouleversés par la tempête, renaquirent de leurs débris, à la faveur de nouveaux secours.

***

Parmi les institutions de la Basse-Égypte auxquelles nous devons un concours précieux, le collège Saint-François-Xavier d'Alexandrie attire tout d'abord l'attention par l'étendue des études qu'il comporte.

Ce collège, que dirigent les Pères de la Compagnie de Jésus, remplace maintenant celui des Lazaristes, complètement détruit pendant l'insurrection. A la suite du désastre qui avait réduit en cendres leur établissement, les Lazaristes résolurent d'ériger un séminaire spécialement affecté au noviciat apostolique. Comme conséquence de cette décision, les Pères Jésuites ouvrirent, au mois de novembre 1882, le collège Saint-François, dans lequel, suivant entente entre les deux congrégations, des locaux durent être mis à la disposition des Lazaristes pour y installer leur séminaire.

Rapide fut le succès du nouveau collège, où les cours, essentiellement organisés à la française, attirèrent quantité d'élèves appartenant aux meilleures familles indigènes et

cosmopolites de la cité. D'année en année, l'extension de cet établissement d'enseignement secondaire ne cessa de s'accroître, et sa vogue de grandir. Les jeunes gens y sont préparés aux épreuves des baccalauréats ès sciences et ès lettres. Une vingtaine de professeurs assistés, pour les arts d'agrément, de quelques maîtres du dehors, composent le personnel enseignant. Du reste, presque tous les maîtres, à part ceux qui enseignent les langues orientales et l'allemand, sont Français ; aussi servent-ils en apôtres les intérêts de leur nation [1].

Le vaste établissement français des Frères des Écoles chrétiennes, ou collège Sainte-Catherine, n'a pas moins de notoriété à Alexandrie que celui des Pères Jésuites. Si l'instruction donnée y est plus restreinte, le nombre des élèves en est plus considérable. On doit dire aussi que la fondation de ce collège remonte à 1853, que sa popularité est immense, qu'enfin son programme d'études, qui se limite pour ainsi dire à un enseignement primaire supésieur. se trouve préférablement adopté par la grande masse de la population.

Le collège Sainte-Catherine, à la fois internat et externat, comme celui des Jésuites, renferme, en outre, une école gratuite où plus de 400 enfants de toutes les nationalités, de tous les cultes, viennent recevoir une instruction dont la langue française est la base.

On ne saurait s'éloigner d'Alexandrie sans rendre un

---

[1] La plupart des détails qui précèdent et qui suivent, relatifs aux institutions congréganistes, nous sont fournis par l'excellent ouvrage de M. Victor GUÉRIN, *La France catholique en Égypte* (édité, en 1887, par la maison Mame), travail qui peut faire autorité dans l'espèce. Chargé de diverses missions en Égypte, M. Guérin, agrégé et docteur ès lettres, eut, en effet, à plusieurs reprises, l'occasion de visiter ces établissements, d'apprécier leur importance et les services qu'ils rendent à notre pays.

hommage mérité aux maisons d'éducation et de bienfaisance dirigées par des Sœurs appartenant, pour la plupart, à notre nation, qu'elles font vénérer par leur dévouement inépuisable. Ces maisons, dites « des Filles de la Charité », portent dignement le nom de la congrégation des religieuses qui les administrent; elles représentent autant de lieux où s'exerce, sous une forme touchante, le prestige de notre patrie. Ici, c'est l'hôpital européen (ainsi appelé parce qu'il relève du triple patronage de la France, de l'Italie et de l'Autriche, hôpital dont la Supérieure, une Française, eut une attitude sublime au milieu des horreurs de l'insurrection. Là, c'est le grand établissement *de la Miséricorde*, pour l'édification duquel Méhémet-Ali concéda un vaste emplacement. A la fois pensionnat, dispensaire, orphelinat et ouvroir, *la Miséricorde* instruit et recueille près de mille fillettes, dont la moitié est gratuitement admise. Plusieurs centaines de malheureux, convient-il d'ajouter, se voient chaque jour secourus au dispensaire, où on ne leur mesure ni les remèdes ni les soins.

Plus loin enfin, l'orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul et l'asile des Enfants-Trouvés, que dirigent également les religieuses de la Charité, rendent aux jeunes abandonnés une berceau et une famille.

* * *

Près d'Alexandrie, la petite localité de Ramlèh possède aussi un collège des Frères des Écoles chrétiennes. Créé depuis une vingtaine d'années, l'établissement, auquel sont attachés plusieurs professeurs laïques, obtient, comme les autres, d'excellents résultats.

Non loin de ces collèges, s'élève dans une situation

admirable la maison des Sœurs de *Notre-Dame de Sion*, qui comprend un pensionnat, une école gratuite et un dispensaire. Très soignées, paraît-il, sont les études suivies au pensionnat, où les jeunes filles peuvent se préparer avec succès à tous les examens universitaires.

Si vous vous dirigez maintenant vers le Sud, vous trouvez à Tantah le collège Saint-Louis des *Missions africaines* de Lyon. Là, plus de cent cinquante écoliers, tant externes que pensionnaires, payants ou non, reçoivent l'instruction française ; l'arabe ne vient qu'en seconde ligne, comme un accessoire imposé. « Quand je pénétrai dans les classes, dit en substance, à ce sujet, M. Victor Guérin, je fus accueilli par les élèves au cri unanime de: « Vive la France ! » Quel autre éloge pourrait-on faire de telles institutions ? « Toutes les œuvres de la Société des Missions africaines en Égypte, ajoute le même auteur, ont été placées sous la direction générale du Supérieur du collège de Tantah.[1] .»

La ville du Caire renferme enfin plusieurs fondations analogues, notamment la magnifique installation des Frères des Écoles Chrétiennes, celle des Pères Jésuites, la maison des Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers et le pensionnat des religieuses dites « de la Mère de Dieu ».

Y compris ceux existant encore sur divers points du Delta et de l'Égypte-Moyenne, et les écoles laïques, dirigées avec non moins de zèle, par des maîtres français, tous ces établissements représentent là-bas, sachons-le, l'âme de notre Patrie. Nous avons donc le devoir d'en élargir le cercle lumineux d'où rayonne l'amour de la France, comme un disque aux reflets étincelants !

---

[1] *La France catholique en Égypte*, *op. cit.*, p. 100.



CHAPITRE XVII

L'*Alliance française.* — But et organisation. — Ressources financières. — Résultats acquis. — Comités de propagande. — Genèse de l'Association. — Ses actes sur le Nil. — Le lycée Tewfik. — Causes qui dirigèrent, *a priori*, vers le continent africain l'action de l'*Alliance française.* — Sa corrélation avec l'Œuvre des Écoles d'Orient.

Qu'est-ce que l'*Alliance française?* Simple question que trop de gens vous posent encore quelquefois aujourd'hui.

L'*Alliance française*, pourrait-on répliquer, est une œuvre magistrale dont aucun Français ne devrait ignorer l'existence, par cela seul qu'elle résout le problème, presque chimérique de nos jours : l'union de tous les partis dans une pensée commune de patriotisme et d'accord.

Elle s'inspire des idées les plus nobles ; son programme et son but commandent l'admiration.

Elle a pour objectif la conquête pacifique des peuples, par la propagation de notre langue sur tous les points du Globe. A cet effet, elle recherche de toutes parts les éléments capables de seconder ses efforts, d'affermir parmi nos compatriotes, disséminés dans les régions lointaines, le culte de la Patrie et de l'idiome national.

Faciliter les rapports sociaux, maintenir à la littérature française sa séculaire renommée, apporter à notre com-

merce une impulsion nouvelle, sont les traits de l'*Alliance*. Ses aspirations tendent notamment à *franciser* les naturels des colonies et des pays de protectorat, afin de permettre à ces indigènes d'entretenir avec la métropole des relations plus étroites, faites pour grandir la prospérité de nos possessions d'outre-mer.

Ainsi se résument, dans leur généralité, les vues de cette vaste association, qui compte à l'heure actuelle, plus de vingt-cinq mille adhérents français et étrangers. Fondée en 1883, reconnue d'utilité publique en 1886, les moyens d'action qu'elle applique comprennent: la création d'écoles, de cours d'adultes et de bibliothèques ; l'envoi de subsides, livres et fournitures classiques aux écoles laïques et congréganistes françaises, dont les ressources sont modestes ; le recrutement de professeurs et d'instituteurs, puis, surtout, la formation de comités appelés à vulgariser son œuvre.

*
* *

L'organisation générale de l'*Alliance* est des mieux combinées. En dehors du siège social, installé à Paris, rue de Grenelle, sous la direction d'un Conseil d'administration, les comités nombreux constamment institués, tant dans les arrondissements de la capitale que dans les départements et à l'étranger, représentent autant de groupes destinés à accroître la multitude des associés, par la propagande qu'ils exercent et le dévouement qui les anime. La formation de ces comités est confiée à l'initiative d'un délégué spécial désigné dans chaque ville.

Le Conseil d'administration a pour présidents d'honneur: MM. Victor Duruy, l'ancien ministre ; le général Février, grand-chancelier de la Légion d'honneur ; et Jules Simon.

Il offre comme dignitaires effectifs : MM. le général Parmentier, président; le baron d'Avril, Bardou, Le Myre de Vilers, Maspéro, vice-présidents; puis, M. l'Inspecteur de l'Instruction publique Foncin, secrétaire général et fondateur de l'*Alliance française*.

Le Conseil se réunit mensuellement, et, de plus, chaque année, en assemblée générale. Son mandat embrasse le fonctionnement universel de l'Association : examens, études, décisions, ayant trait aux rapports qui lui parviennent des quatre coins du Monde. Diverses sections, ou commissions consultatives, siègent auprès du Conseil, qu'elles éclairent « sur toutes les affaires qui les concernent spécialement ».

Les différentes sections sont celles :

De l'Europe orientale ;

De l'Europe occidentale ;

Du Levant;

D'Afrique ;

Du Canada et des États-Unis ;

De l'Amérique latine ;

De l'Extrême-Orient ;

De l'Océanie.

Ainsi constituée et à la faveur de ses comités, qui sans cesse se multiplient au dedans comme au dehors, sur le continent, comme au-delà des mers, l'*Alliance française* verra quadrupler avant peu le nombre de ses associés. Son influence, déjà grande, deviendra dès lors une puissance à laquelle les sceptiques des premières heures seront contraints de rendre hommage, en reconnaissant ses bienfaits. « Je ferai plus avec ma plume, disait un jour Talleyrand à Napoléon, que vous ne ferez, Sire, avec vos armées. » L'*Alliance française* fera peut-être plus pour la France, pour sa grandeur, pour son prestige, que ne parviendront à le faire les formidables engins de guerre dont celle-ci dispose.

D'un côté, en effet, c'est l'action morale, raisonnée, conciliatrice, issue de la Civilisation et du Progrès, ne pouvant qu'intéresser les peuples, qu'exciter chez eux des sentiments humains profitables à leur prospérité mutuelle. De l'autre, c'est la conflagration brutale qui laisse prévaloir la raison du plus fort, annihile l'idée sociale et escompte ses conquêtes au prix du sang versé.

Par malheur, ce dernier système restera militant, la politique des hommes en a sanctionné la suprématie, les événements l'imposent. Toutefois, il serait peu sage de négliger d'autres moyens, nettement définis, capables d'apporter dans un ordre opposé leur contingent d'avantages et de gloire.

* * *

Sans parler ici des membres bienfaiteurs, fondateurs et perpétuels, qui prêtent à l'*Alliance* leur appui généreux, tout citoyen français ou étranger, les jeunes gens, les femmes même, peuvent, moyennant une cotisation annuelle de six francs, devenir membres de la Société et contribuer ainsi à ses succès.

Cette cotisation, si minime qu'elle soit, ne laisse pas cependant, étant donnée la légion croissante des souscripteurs, de fournir un revenu assez fort pour permettre déjà d'agir avec fruit. Néanmoins, le chiffre d'environ 150,000 francs, que ce revenu représente aujourd'hui, est loin encore d'être suffisant, eu égard à l'importance d'une œuvre semblable; aussi incombe-t-il à notre nation d'y pourvoir avec largesse.

Dans un pays comme la France, pays aux idées vastes et fécondes, ce n'est pas cent mille, mais un million d'adeptes

que devrait compter bientôt l'Association, car, suivant une judicieuse parole de M. Victor Duruy, « étendre la langue française, c'est étendre la Patrie ».

L'*Alliance* puise surtout son crédit et sa force dans l'esprit d'indépendance qui la caractérise. Société privée, en dehors de toutes luttes politiques et religieuses, l'hétérogénéité d'opinion de ses adhérents confirme une fois de plus la logique qu'elle renferme. Le 22 mai 1893, elle ouvrait à Paris son premier congrès, qui avait non seulement pour objet la sanction de l'Œuvre, mais encore la recherche des moyens d'en parfaire l'essor.

Admirablement organisée par les soins de M. le Dr Chervin, membre du Conseil d'administration, cette assemblée eut un succès aussi éclatant qu'on pouvait le prévoir. L'affluence des délégués français et étrangers qui s'y rendirent, affirma hautement l'autorité de ses travaux et l'intérêt qu'ils inspiraient. Outre l'utilité pratique qui en résulta pour l'*Alliance*, son premier congrès lui valut 108,000 francs de dons, dus à la générosité du Gouvernement et à celle de divers bienfaiteurs, pénétrés des services qu'elle avait rendus jusqu'alors.

Depuis sa fondation, en effet, l'*Alliance Française* a accompli de grandes choses : d'une extrémité à l'autre de l'univers, ses jalons ont été placés avec discernement. Des régions polaires de la Norwège aux îles de l'Océan indien, à travers les contrées du Nouveau Monde, comme dans les pays de l'Ancien continent, son action s'est développée, semblable à une merveilleuse semence germant dans tous les sols et sous tous les climats.

Plus de deux cents écoles, bibliothèques, cercles littéraires, etc., ont été créés, subventionnés et soutenus sur nos territoires coloniaux, ainsi qu'au sein des États où l'urgence en paraissait notablement manifeste. Le Sénégal, l'Algérie, la Tunisie, l'Empire turc, l'Égypte, Madagascar

et l'Extrême-Orient furent les lieux où les premiers efforts de l'Association se portèrent, sans préjudice de ceux qui s'exerçaient, presque simultanément, sur l'Europe entière et aux États-Unis.

Lors du congrès de 1893, l'*Alliance* avait, en moins de dix ans, organisé dans les départements et en Algérie, cent vingt comités de propagande et d'action ; cinquante-huit étaient acquis dans les colonies et à l'Étranger. Ses délégués étaient au nombre de six cent soixante-cinq. Elle avait enfin dépensé 250,000 francs, au bas mot, en subsides, allocations, secours divers. Et ces dons furent distribués d'une manière intelligente, rationnelle, impartiale, à l'avantage des institutions aussi bien religieuses que laïques, aussi bien aux missionnaires chrétiens portant la parole sacrée et l'amour de la France chez les tribus barbares, qu'en faveur de n'importe quels pionniers concourant à universaliser notre langue, à contre-balancer les compétitions rivales, qui ont sur nous une avance à laquelle il est temps de mettre un frein.

Quoi qu'il en soit, malgré notre inertie passée, la partie reste encore belle ; notre langue, notre littérature jouissent d'un crédit incontesté parmi les peuples. Ceux d'entre eux, qui systématiquement osent nier cet ascendant auront, toujours mauvaise grâce à s'en défendre. Par suite, serait-il inhabile d'hésiter à tirer parti d'une influence charmeuse due au génie de nos littérateurs et de nos poètes.

*
* *

Les comités de l'*Alliance française* sont certainement les moyens les plus vrais pour activer l'entreprise. Leur organisation ne laisse à cet égard rien à désirer ; on sent

que des âmes expertes ont présidé aux règlements qui les régissent, dans la forme comme dans le fond. Composés d'ordinaire des notabilités locales, d'hommes compétents et instruits, ces groupes, dont on connaît le rôle, forment au-delà de nos frontières les grand'gardes de la ligue pacifique.

L'autonomie des comités est d'ailleurs à peu près complète. Ils peuvent prélever subventions et secours sur leur budget pour soutenir des écoles, auxquelles on les autorise d'accorder un patronage direct, après en avoir, toutefois, soumis le projet au Conseil d'administration, qui, assumant la responsabilité morale et financière des actes de l'*Alliance*, a le devoir d'en apprécier l'opportunité. De même, conformément à d'autres dispositions statutaires, les comités doivent chaque année adresser au siège social des rapports sur leurs opérations, desseins, situations budgétaires, chiffres de leurs adhérents, etc.

Mais, outre ces formalités, ils demeurent absolument libres d'agir suivant leurs inspirations pour mener à bien le mandat qui leur incombe. Conférences, soirées littéraires, concerts, peuvent être facultativement employés par les représentants de l'Œuvre, comme moyens de propagande vulgarisatrice. Les conférences sont surtout usitées dans nos départements, où elles obtiennent d'habitude d'excellents résultats; il est rare, à la vérité, qu'elles n'y donnent pas lieu à nombre d'adhésions nouvelles.

On trouvera ci-après, reproduite dans l'ordre alphabétique, la liste des principaux comités institués hors de France, liste qui permettra d'apprécier l'extension acquise sous l'effort de collaborateurs sérieux et convaincus:

« Aïvaly (Turquie d'Asie), Alexandrie, Alger, Bâle, Barcelone, Bucharest, Caracas, Constantinople, Copenhague, Ercilla (Chili), Göteborg, Hanoï, Helsingfors (Finlande), Iquique, La Canée, Karikal, La Havane, La Haye,

La Nouvelle-Orléans, Luntaro (Chili), le Caire, Lima, Lisbonne, Liverpool, Londres, Lund (Suède), Madrid, Mahé (Inde), Maurice, Melbourne, Montréal, New-York, Paramaribo (Guyane hollandaise), Porto-Novo, Prague, Rio-de-Janeïro, Saïgon, Saint-Louis (Sénégal), Salonique, San-Francisco, Santiago (Chili), Smyrne, Souk-el-Arba, Stockholm, Syra, Tanger, Téhéran, Tourane, Traiguen (Chili), Tunis, Upsal, Valence (Espagne), Valparaiso, Varna, Varsovie, Vasa, Victoria (Chili), Zurich. »

C'est grâce au zèle persévérant de ces groupes, à l'initiative des délégués qui les ont formés, qu'on peut constater à l'heure actuelle, sur presque tous les points du Globe, le développement d'une ligue qui, si nous le voulons, deviendra le palladium du nom français, la sauvegarde des intérêts qui s'y rattachent. Idée grande, s'il en fut! L'honneur en revient, au premier chef, à M. Pierre Foncin, Inspecteur général de l'Instruction publique, l'un des universitaires les plus distingués de notre époque.

Travailleur infatigable, à la fois historien et géographe, l'éminent érudit publia des ouvrages qui font autorité dans leur genre.

La plupart de ces œuvres, d'érudition magistrale, sont pour l'enseignement autant de monuments précieux. C'est à leur auteur, qu'en 1883, l'*Alliance française* dut sa création, bien que M. Foncin, d'une modestie égale à son patriotisme et à sa science, ne s'attribuât jamais d'autre titre que celui de secrétaire général de la Société dont il fut le ondateur, et dont il est l'âme.

*
* *

Quand, par une soirée de juillet 1883, le savant patriote

rassemblait au cercle Saint-Simon quelques amis pour leur soumettre, dans un entretien intime, l'idée de fonder une association appelée, par la diffusion de notre langue, à grandir l'influence française à travers le monde, son projet reçut l'approbation unanime des hommes distingués groupés autour de lui. Quiconque, en effet, s'intéressait aux choses de la politique étrangère, ne pouvait ignorer les efforts que tentaient déjà les puissances rivales, afin d'étendre ainsi leur action respective vers les pays du Levant. Le projet venait donc à son heure, c'est-à-dire à celle où l'utilité de son exécution s'imposait d'une manière impérieuse.

« Séance tenante, et sans perdre un instant, rapporte le Dr Chervin, ce petit noyau de patriotes éclairés constituait un bureau, rédigeait des statuts, faisait appel à l'appui du ministère de l'Instruction publique, pour fonder à Tunis un comité chargé d'organiser l'enseignement du français dans notre nouvelle colonie. Six mois après, grâce à l'activité des membres du bureau et du Conseil d'administration, grâce à leur ténacité qu'aucune difficulté n'avait pu décourager, à leur prudence, à leur habileté dans la direction des affaires, l'*Alliance française* avait seize cents adhérents, chiffre surprenant après un si court espace de temps ; elle en compte aujourd'hui vingt-cinq mille [1]. »

Telle fut la genèse de l'*Alliance*, dont M. Foncin peut dignement revendiquer la paternité.

* * *

[1] Extrait du Rapport de M. le Dr Chervin, commissaire général du Congrès de 1893.

En Égypte, comme ailleurs, les actes de l'Association sont tangibles. Sous le patronage de M. le Ministre plénipotentiaire de France, à la haute initiative de qui on doit rendre un respectueux hommage, deux comités représentent l'*Alliance* dans le bassin du Nil : l'un au Caire, l'autre à Alexandrie.

Celui du Caire possède cinq cents cinquante adhérents, il a pour principaux administrateurs : MM. Barois, ingénieur des ponts et chaussées, ex-secrétaire général au ministère des Travaux publics, *président ;* le comte de Rouville, agent supérieur du canal de Suez, *vice-président ;* Peltier-Bey, directeur du lycée Tewfik, *secrétaire.*

Le groupe d'Alexandrie (cent cinquante adhérents) est présidé par M. Padoa-Bey, l'un des plus brillants avocats du barreau de la ville, ancien bâtonnier de l'Ordre, député de la nation, qui a pour assesseurs : MM. Bédarides, *secrétaire*, également avocat ; et Escoffier, *trésorier*, directeur de l'agence du Crédit lyonnais.

Ces deux comités, que dirigent des hommes d'une valeur connue, exercent leur protection au sein du Delta et de la vallée, voire même sur quelques points du Saïd ; l'École de Syout, notamment, créée par la Société (qui affecte à son entretien une somme de 5,200 francs), est dans une situation très prospère, elle abrite environ cent vingt élèves, dont les succès au certificat d'études attestent les facultés et le travail.

A part les autres créations, nombre d'écoles, soit laïques, soit congréganistes, sont, chaque année, l'objet de maints bienfaits ; les subsides, livres classiques, fournitures diverses, prix, distribués généreusement par l'Association, montrent aux indigènes, comme à nos nationaux, combien la France s'intéresse à eux, combien elle songe à ses chers absents. Les premiers peuvent y voir l'attention tutélaire d'une nation amie ; les seconds, le témoignage d'une incessante sollicitude.

Pour ne citer que quelques-uns des établissements scolaires d'Égypte où on enseigne le français, et qu'alternativement l'*Alliance* subventionne, nous relevons : au Caire, différentes écoles, entre autres la maison des Sœurs du Bon-Pasteur ; à Alexandrie, plusieurs également, parmi lesquelles l'école gratuite de la Marine ; à Port-Saïd, celles des Frères des Écoles chrétiennes, des Sœurs du Bon-Pasteur, le pensionnat laïque de filles ; et, à Suez, l'institution des Pères de la Terre-Sainte. Sans parler des écoles de Mansourah, Zagazig, Ismaïliah, Ramlèh, Kénèh, Neggadèh, Louqsor, etc., pareillement secourues, il est facile d'estimer toute la vigilance déployée par la Société dans les États du khédive. On peut dire que là encore son initiative ne s'est pas démentie. En s'efforçant d'introduire sur le territoire égyptien l'usage de la langue française, de la rendre, en quelque sorte, partie intégrante des études, elle apporte à notre diplomatie un appui que sanctionnera l'avenir.

L'École normale du Caire ou « lycée Tewfik » constitue un encouragement manifeste à l'œuvre poursuivie. Cet établissement, érigé en 1880, sous les auspices du vice-roi Tewfik Ier, a été organisé dès son origine avec le concours spécial de maîtres français. Aussi, nous est-il permis d'être fiers du développement qu'a pris ce collège depuis qu'il existe.

D'essence toute française, le lycée Tewfik, qui eut d'heureux débuts, comporte aujourd'hui une école normale d'importance sérieuse, où neuf professeurs français, cinq anglais et vingt arabes instruisent plus de quatre cents élèves. Ses programmes, dressés d'après nos méthodes et dans lesquels notre langue entre en première ligne, servent de protocoles à toutes les maisons d'instruction relevant de l'autorité khédiviale. Le régime de l'externat est appliqué à l'établissement, qui n'abrite qu'une cinquantaine de

pensionnaires. La plupart des jeunes gens qu'on y admet appartiennent, du reste, aux plus honorables familles et quelques-uns d'entre eux deviennent professeurs, à leur tour, dans le collège même où ils ont été diplômés.

Le lycée Tewfik, autant par son caractère officiel que par l'enseignement franco-égyptien qu'il applique, affirme les préférences que notre pays inspire.

*
* *

Dans sa tâche, l'*Alliance française* a reconnu qu'il lui incombait d'agir avec une activité particulière sur certains points du Globe. Le continent africain fut celui qu'elle marqua d'une croix rouge, comme le plus urgent à explorer. Là, en effet, des intérêts multiples, inhérents aux destinées de notre chère Patrie, semblaient la convier, tout d'abord, à entrer en lice.

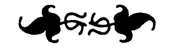
Outre le Congo, — que de Brazza s'évertuait à pacifiquement conquérir, — et le Sénégal, moins loin, existaient dans le bassin de la Méditerranée, aux luxuriants rivages, la terre algérienne, reine de nos possessions, la Tunisie, puis l'Égypte, l'abandonnée d'hier, dont le souvenir restait ineffaçable. L'émoi produit par l'abandon de cette dernière avait été si vif chez les vrais Français, qu'un instant ils se refusèrent à y croire. En soi, l'acte paraissait, il faut l'avouer, tellement incompatible avec nos intérêts, notre caractère, nos sentiments chevaleresques, qu'il pouvait provoquer l'incrédulité. Hélas ! les feuilles officielles eurent vite confirmé l'événement. La faute était commise, sans espoir de retour.

Dix-huit mois plus tard, l'*Alliance française* se constituait. Soudain, des centaines de patriotes prenaient part

au tournoi moral ouvert sous ses auspices, pour défendre, pied à pied et partout, notre antique renommée. Comme un défi porté au contre-temps que nous y avions subi la veille, ce fut vers cet Orient que se livrèrent les premiers engagements, ce fut dans le bassin de cette mer azurée qu'on dut voir l'entreprise naître, vivre et grandir.

L'espérance et la foi, deux vertus sans lesquelles l'humanité ne saurait rien accomplir, soutinrent toujours l'association dans les difficultés, qui souvent, *a priori*, limitèrent ses efforts. Mais, faite pour la lutte, non moins persévérante que courageuse, jamais l'échec n'eut le don d'émousser son zèle. Par suite, les auxiliaires découverts çà et là dans les régions lointaines, les coopérateurs providentiellement rencontrés sur la route qu'elle cotoie, doivent-ils prétendre à sa gratitude, à une réciprocité d'égards et d'attachement.

L'*Alliance*, précédée en Égypte, ainsi que nous l'avons dit, par l'*Œuvre des Écoles d'Orient*, a rencontré, en cette dernière, une collaboratrice, dont les efforts tendent, en réalité, aux mêmes résultats et intéressent, au même titre, notre patriotisme. Ces deux sociétés, agissant de concert et dans un but commun, ne pourront que voir leur puissance s'accroître à mesure que leur solidarité morale s'accentuera davantage. Là-bas, tout au moins, elles montreront que les Français savent s'apprécier, s'unir, se comprendre quand la Patrie l'exige, quand le devoir l'ordonne. Ensemble, elles accéléreront sur le sol égyptien le retour d'une influence sérieusement compromise, trait qui leur méritera droit de cité dans notre Histoire.





CHAPITRE XVIII

L'École coloniale. — Notre langue à travers les âges. — Sa prédominance en Orient au XIXe siècle. — *Sursum corda pro Patria!*

Fidèle au programme que nous nous sommes tracé dans la dernière partie de cet ouvrage, programme qui implique une étude succincte des différentes innovations introduites en France et activement développées, depuis dix ans, pour propager chez les Orientaux l'usage de la langue et des mœurs françaises, il nous reste à signale l'*École coloniale*, instituée à Paris, et qui mérite aussi d'attirer l'attention.

L'établissement qu'on appelle aujourd'hui *École coloniale*, prit naissance en 1886. Au mois d'octobre de l'année précédente, en effet, un de nos éminents compatriotes, M. Pavie, sous-directeur, à l'époque, du service télégraphique au Cambodge, avait ramené de ce pays une douzaine de jeunes indigènes, qu'à l'instigation du général Bégin, gouverneur intérimaire de Cochinchine, il s'était chargé d'accompagner à Paris afin de les initier à notre langue, à nos coutumes, et de leur fournir enfin une idée exacte de la France, dont ils étaient les protégés.

La pensée du général-gouverneur se basait sur un rai-

sonnement plein de justesse : l'éducation française de ces jeunes Asiatiques, — parmi lesquels se trouvaient « deux lettrés » et huit ou dix fils des plus hauts personnages du pays (ministres, mandarins, gouverneurs de province, etc.), tous issus d'ailleurs des premières familles cambodgiennes, —, pouvait, dans l'avenir, assurer à la France autant de sincères partisans sur les bords du Mékong.

Les conjectures du général Bégin s'accréditèrent à bon droit, car elles émanaient de quelqu'un dont l'expérience était connue. M. de la Porte, alors sous-secrétaire d'État aux Colonies, abonda dans ce sens. Les jeunes Kmers furent accueillis par lui avec beaucoup d'aménité. M. Le Myre de Vilers, ex-gouverneur de la Cochinchine, qui avait bien voulu diriger la *Mission*, sut s'entourer, à cet effet, d'un comité d'initiative auquel MM. Foncin, Fuchs et Goldscheider, sous-directeurs de l'administration des colonies, prêtèrent notamment leur concours précieux.

Peu de temps après, grâce aux démarches et à l'esprit d'organisation de M. Le Myre de Vilers et de ses distingués coopérateurs, la Mission indo-chinoise se voyait confortablement installée dans un local situé, 73, rue Ampère, non loin du parc Monceau, et, guidée par des maîtres dévoués, s'y livrait avec fruit à l'étude de la langue et de la civilisation françaises. Dès lors, l'hôtel de la rue Ampère reçut le nom d'*École cambodgienne*, établissement qu'eu égard à ses premiers succès, ainsi qu'à un projet depuis longtemps conçu, l'administration des colonies transforma plus tard en *École coloniale*.

Après plusieurs remaniements dans ses dispositions organiques, l'institution, par décrets du 23 novembre 1889, fut officiellement érigée, et désormais son cadre, sous une forme plus vaste, comprit deux sections fort distinctes : la *section indigène* et la *section française*.

La section indigène eut pour objectif, comme l'École

cambodgienne en avait innové le système, l'éducation de jeunes indigènes amenés des colonies et connaissant déjà assez le français, afin de pouvoir rapidement acquérir un enseignement primaire supérieur dans la métropole.

Pour les élèves de cette catégorie, la durée normale des études fut fixée à deux ans, avec faculté de rester une troisième année dans l'établissement pour suivre; au dehors, des cours techniques propres aux carrières qu'ils voudraient embrasser. Leurs études terminées, ces jeunes gens retourneraient dans leur pays et seraient aptes, non seulement à y propager la langue et les idées françaises, mais encore à occuper des emplois où ils rendraient des services réels.

La Mission cambodgienne avait, du reste, justifié de semblables prévisions. A vrai dire, presque tous les élèves des premières promotions surent mettre à profit leur savoir. La plupart d'entre eux sont devenus d'utiles collaborateurs, soit comme interprètes, secrétaires ou agents commerciaux. Aux Cambodgiens, arrivés en 1885 (auxquels s'était adjoint un jeune nègre d'Afrique), succédèrent six nouveaux Cambodgiens et un Cochinchinois. Plus tard, enfin, d'autres Cambodgiens, Tonkinois et Annamites formèrent les promotions suivantes [1].

Quant à la *section française*, elle représente, pour ainsi dire, la contre-partie de la *section indigène ;* l'accès en est réservé à nos jeunes compatriotes, qui briguent des fonctions administratives dans les colonies, « ou désirent se préparer à la vie coloniale ». Ils y sont initiés aux dialectes et coutumes usités dans nos possessions d'outremer et utilement préparés au mandat qu'ils ambitionnent.

[1] Nous avons puisé les principaux renseignements qui ont trait à l'École coloniale dans le rapport général sur le fonctionnement de l'institution, présenté au sous-secrétaire d'État des colonies, en 1892, par M. Foncin, vice-président du Conseil d'administration de ladite Ecole.

C'est d'ailleurs à cette section, véritable école d'administration d'État, dont la création était depuis longtemps projetée, que l'établissement doit son nom. Pépinière où maintenant se recrute d'ordinaire le personnel dirigeant de nos services extérieurs ; le programme en est déterminé à l'exemple d'institutions analogues, fondées, avant la nôtre, par l'Angleterre, l'Allemagne et autres puissances. Il était donc sage d'expérimenter chez nous ce système, qui donne, du reste, les meilleurs résultats.

Le Gouvernement l'a d'autant mieux compris qu'il a su réunir sous une même dénomination deux éléments hétérogènes très aptes, respectivement, à favoriser la bonne administration de nos colonies et à y implanter l'usage courant de la langue française. On ne peut qu'applaudir à une pareille initiative.

Depuis sa réorganisation, l'*École coloniale* a été transférée boulevard Montparnasse, 129. Toutefois, elle doit être, dit-on, prochainement réinstallée dans un local plus vaste et mieux approprié à l'importance qu'elle comporte. Son Conseil d'administration, que présidait jusqu'ici le sous-secrétaire d'État aux Colonies, a pour vice-président M. Foncin.

*
* *

Comme on doit s'en convaincre, les pouvoirs publics sont loin d'oublier l'opportunité qui s'impose d'imprimer au développement de notre langue une impulsion nouvelle.

La fin d'un siècle qui vit éclore tant de merveilles, où la science atteignit des sommets restés jusqu'alors inaccessibles, durant lequel la civilisation s'accentue de toutes

parts, durant lequel nos rivaux, avides de suprématie, entassent sacrifices sur sacrifices pour multiplier leurs conquêtes morales ; la fin de ce siècle, en effet, ne rappelle-t-elle pas à la France, qu'après avoir pris part à la lutte scientifique, il lui appartient d'affirmer sa souveraineté littéraire.

En certains cas, le passé est la consécration de l'avenir. Le passé de la langue et de la littérature françaises les oblige à maintenir leur autorité séculaire, qui constitue pour la nation le plus brillant héritage qu'ait pu lui léguer la postérité.

D'essence néo-latine, que le *celte* et le *germain* concoururent successivement à former, notre idiome, dès le Moyen Age, revêt un caractère poétique. Deux dialectes se disputent son influence par la voix des troubadours et des trouvères, qui répandent au sein de l'ancienne Gaule fabliaux, romans, chansons et virelais. Les langues d'*oc* et d'*oïl* agissent concurremment.

La première, celle des Méridionaux, que célèbrent les troubadours, charme, en Provence, les châtelaines de l'ère féodale. Alors, apparaissent les *Cours d'amour*, où les poètes du Sud rivalisent d'éloquence devant les nobles dames qui président ces délicates assises, et qui décerneront la palme à l'heureux triomphateur.

Les *Cours d'amour* statuent sur les galants litiges, car c'est l'époque où la galanterie s'allie à la vaillance ; il n'est point de chevalier qui ne cultive la muse, qui ne cherche à faire vibrer de sa lyre des accords à la fois tendres et belliqueux. Les Bernard de Ventadour, les Bertrand de Born, enchantent tout le Midi de leurs mâles accents.

Bientôt aux *Cours d'amour* succède, à Toulouse, le collège du *Gai savoir*, lequel deviendra l'Académie des Jeux Floraux, tournois poétiques que, vers l'an 1500, la belle Clémence Isaure immortalisera par ses bienfaits.



Mais la langue d'*oïl*, qu'interprètent les trouvères (poètes du nord de la Loire), devait prévaloir sur le dialecte des Méridionaux.

Sous Louis VII, la guerre contre les Albigeois étouffa la voix des troubadours, et l'*oïl* fut définitivement appelé à constituer la langue française.

Dès lors, notre idiome se dégage peu à peu de l'acception latine, que les savants lui avaient jusque-là scrupuleusement conservée dans la littérature comme dans le discours. Admis au XIIIe siècle par les gens instruits, on voit le français s'infiltrer au dehors et obtenir une notoriété prédominante. Il convient d'observer qu'entre temps, les croisades contribuèrent beaucoup à son extension. Nos chevaliers l'introduisirent en Orient, et les *assises* du royaume de Jérusalem furent libellées d'après le dialecte des conquérants.

En 1275, rapporte l'*Histoire populaire de la France*, « un Vénitien, traduisant en français une chronique de son pays, s'excusait de le faire en disant : que la langue française *court parmi le monde et est plus délectable à ouïr que nul autre*. Dix ans plus tôt, ajoute le même ouvrage, Brunetto Latini, le maître du Dante, écrivait en français son *Trésor* parce que *la parlure de France* est la plus commune à toutes gens [1]. »

L'Université, qu'avait instituée Philippe-Auguste sous le titre d'*Étude de Paris,* attira en foule les écoliers des provinces et des cours voisines. L'Angleterre se montra surtout avide de participer à nos progrès. Maints jeunes insulaires d'Outre-Manche, prédestinés à devenir des hommes d'un

[1] V. *Histoire populaire de la France, op. cit.*, t. Ier, p. 306, col. 2. Publication Ch. Lahure, librairie Hachette.

certain renom, vinrent puiser à l'*Étude de Paris* des enseignements nouveaux pleins d'intérêt et de charme.

L'*Histoire de la quatrième croisade*, écrite par Geoffroy de Villehardouin puis, les *Mémoires* du sire de Joinville, avaient donné à la prose épique sa première impulsion. Notre Paris devenait déjà la capitale intellectuelle du Monde, les étrangers y affluaient, non pas, comme aujourd'hui, pour savourer ses plaisirs voluptueux, mais pour s'imprégner l'esprit de la science qui semblait jaillir de son sein.

Tandis que la langue nouvelle s'universalisait à travers l'Europe, qu'en Angleterre la législation, les actes publics, les édits royaux, avaient emprunté à notre organe son harmonie, la chanson de Roland continuait d'émerveiller les peuples, qui goûtaient, avec un égal plaisir, le style original et les vers satiriques du roman *du Renard* et de celui *de la Rose*.

Vainement l'Italie et l'Espagne contestent la suprématie des lettres françaises, vainement ces deux nations vont-elles jusqu'à prétendre qu'elles nous ont inspirés, nombre de leurs écrivains viennent néanmoins chercher à Paris un complément d'érudition. Les Italiens ne se bornent plus à traduire leurs chroniques en français, ils usent aussi de cet idiome pour composer quantité d'ouvrages. En 1300, Nicolo de Véronne l'avoue lui-même dans un de ses poèmes par le distique suivant :

« Seignour, je vous ay jà pour vers et pour sentence
Contié maintes istoires en la langue de France [1]. »

Auparavant, le français avait d'ailleurs pénétré, grâce à

[1] V. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 546.

la fondation de l'Empire latin, en Grèce comme en Turquie, et la septième croisade favorisa son apparition dans le Delta égyptien.

Mais le XIVᵉ siècle devait, hélas! arrêter momentanément l'essor de nos progrès littéraires, et permettre ainsi à l'Italie d'inaugurer avant nous l'ère de la Renaissance.

*
* *

La période qui s'ouvre ici, en effet, sera pour la France des plus agitées ; elle stimulera peu les productions intellectuelles. La guerre de Cent Ans, implacable et désastreuse, alternativement, suspendue par des trêves sans durée, jettera sur les esprits une sorte de compression, à laquelle les controverses religieuses de l'époque ne seront pas absolument étrangères.

Toutefois, les érudits travaillent encore, ils travaillent même avec un redoublement d'ardeur, mais leurs plumes ne produisent rien de saillant, rien qui puisse provoquer une attention soutenue.

Les deux siècles précédents ont fourni des hommes remarquables, à la fois théologiens, philosophes, alchimistes, poètes et historiens. Les noms d'Abeillard, d'Albert le Grand, des Guillaume de Lorris, des de Mungs, passeront à la postérité. D'autres savants subsistent, à vrai dire, mais ils se trouvent accaparés par les rivalités survenues entre la papauté et les pouvoirs royaux.

« L'Université de Paris, formule l'*Histoire littéraire*, envoie ses grands docteurs séculiers, Jean Gerson, Nicolas Clamanges, Gilles Deschamps, Pierre d'Alli, se mêler aux affaires du monde, et, par eux, elle domine pendant plus

de cinquante ans dans les cours des princes, dans les négociations, dans les conciles.

« Les écrivains en langue vulgaire sont presque tous du parti français : le *Songe du verger,* le *Songe du vieux pèlerin,* le *Défenseur de la paix,* font circuler dans tous les rang les doctrines gallicanes et les poèmes qui attaquent les abus de la toute-puissance ecclésiastique : comme la suite de l'ancien Renard, Baudouin de Sabour, Fauvel, sont aussi les plus populaires. Dès lors, les théologiens, qui prétendaient régner seuls et n'admettaient, comme ont dit les bénédictins (t. XI, p. 602), que l'Évangile commenté par les décrétales, durent prévoir que la suprématie pourrait un jour leur échapper.

« Ainsi toute la littérature du siècle, soit religieuse, soit profane, est vraiment l'image de cette crise qui a préparé les temps modernes [1]. »

Le chroniqueur Froissard laisse cependant de cette époque des récits gracieux et des descriptions d'une réelle beauté. Plus tard, Philippe de Comine et le poète Villon furent également les précurseurs de notre Renaissance, qui ne commença, en réalité, qu'au xvie siècle.

***

L'Italie, on doit le reconnaître, avait ouvert la voie d'une façon magistrale ; Dante, Pétrarque, le Pogge, et autres auteurs non moins fameux, avaient successivement réveillé le génie littéraire de l'antiquité dans la péninsule, où les arts poursuivaient une progression analogue. Enfin,

---

[1] *Histoire littéraire de la France, op. cit.*, t. XXIV (avertissement, p. vj).

le Tasse, né à Sorrente, vers 1544, s'illustra par la production de sa *Jérusalem délivrée.*

Cependant, les lettres françaises viennent de ressentir, à leur tour, l'influence des œuvres antiques. L'étude du grec, fort négligée au Moyen Age, s'ajoute à la culture du latin, qui n'avait cessé d'être en honneur; elles détermineront ensemble une révolution dans l'enseignement français et ennobliront notre langue, en lui apportant un fonctionnement nouveau. Des hommes d'un rare génie allaient sortir de cette rénovation classique. En France, l'étoile du progrès intellectuel est sur le point de remonter à l'horizon, pour y briller d'un incomparable éclat.

Des années s'écoulent et les hommes célèbres se succèdent : c'est Rabelais, dont la verve, pleine d'originalité et d'humour, constitue, malgré sa crudité, une satire mordante, mais empreinte d'humanité et de justice. C'est Ronsard, le poète favori de Charles IX, auquel ce prince écrivait dans un instant d'enthousiasme :

« Tous deux également nous portons des couronnes:
Mais, roi, je la reçois ; poëte, tu la donnes [1]. »

C'est Montaigne, admirateur de Socrate et de Caton, qui, par ses *Essais*, révéla une philosophie spéciale, issue d'un esprit profondément scrutateur. *Enfin Malherbe vint* (selon l'expression de Boileau), « pour ouvrir le grand siècle de notre littérature, le dix-septième [2] ». Le siècle du cardinal Richelieu, le siècle du Roi-Soleil !

[1] V. *Histoire populaire de la France, op. cit.*, t. II, p. 239, col. 2.
[2] V. *Histoire populaire de la France, op. cit.*, t. II, p. 241, col. 1.

*
* *

On sait que Richelieu créa l'Académie française, restaura la Sorbonne, fonda l'imprimerie royale et qu'il sut offrir à cette régénérescence des lettres de salutaires encouragements. Le ministre de Louis XIII, en dépit de ses préoccupations politiques, aimait à versifier et à écrire; il se piquait même d'une supériorité, d'ailleurs fort contestable, sur les écrivains de son temps.

Quelques années après l'avènement du grand cardinal, Corneille commença à faire parler de lui. Les succès du jeune Rouennais, qui devait être l'un des premiers maîtres de notre École, intéressèrent tout d'abord vivement Richelieu, mais ses sentiments se modifièrent quand apparut le *Cid* :

« ... Le Cid, une merveille !
Tout soleil et tout or: on dit même à la Cour:
« C'est beau comme le Cid. » Mirame attend son tour[1]. »

Le *Cid*, en effet, ces vers sublimes de Corneille que toute l'Europe voulut applaudir, portèrent ombrage au cardinal, qui avait non sans peine enfanté *Mirame*, tragédie médiocre, qu'un chef-d'œuvre venait d'anéantir. Richelieu, paraît-il, fut longtemps à se consoler de cet échec littéraire, bien que l'Académie, entièrement à sa

[1] Arsène Houssaye, *Une larme de Richelieu.*

dévotion, crut devoir critiquer le *Cid*, qui néanmoins immortalisa son auteur.

La Renaissance avait brillé comme un météore. Elle restitua à notre langue l'autorité suprême que celle-ci avait exercée jadis sur le continent. Les XVIIe et XVIIIe siècles en couronnèrent la souveraineté.

Le français devient l'organe diplomatique, le langage des cours, des sociétés savantes et policées. Sa vogue reparaît, comme au Moyen Age, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, dans les États scandinaves, partout où l'on s'associe au mouvement d'une civilisation progressive. L'Europe entière célèbre nos grands hommes, souhaite entendre Molière, Boileau, Racine; on se dispute leurs œuvres.

Pendant que Bossuet, Bourdaloue, Massillon, fascinent par leur éloquence des auditoires d'élite, d'autres génies seront l'objet de munificences princières. Les monarques étrangers chercheront à attirer chez eux quelques-uns des grands maitres, qui valurent à Louis XIV le titre de Roi-Soleil, et qui concoururent si puissamment sous son règne et sous celui de son successeur, à universaliser notre langue, notre littérature, quintessences de nos gloires nationales!

Ainsi, le français lutta victorieusement à travers les âges. Après l'avoir vu atteindre l'apogée de sa prépondérance, saurait-on le voir décliner ou, du moins, relégué à la seconde place, quand son passé, de même que son présent, lui assigne la première sur la carte du Monde.

* * *

Cette suprématie incontestable s'est maintenue jusqu'à la fin du XIXe siècle. N'est-il pas superflu de parler de nos

génies modernes. Leur célébrité, nous l'avons présente à l'esprit.

La Révolution engendra des tribuns, qui portèrent l'éloquence politique à son comble. Les lettres eurent, à cette époque troublée, en la personne des Ducis, Chénier et Roucher des amants dignes d'elles. Quoi de plus touchant dans leur noble simplicité que ces vers adressés à sa famille, avec son portrait, par le poète Roucher, peu d'heures avant sa mort :

« Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse assombrit mon visage,
Quand un savant crayon dessinait cette image
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous [1]. »

Et cette strophe de la *Jeune Captive*, élégie non moins émouvante qu'André Chénier écrivit en prison, la veille peut-être de marcher au supplice, et où son âme de poète semble adjurer le destin d'épargner sa jeunesse, de ne pas lui ravir ses beaux jours :

« O mort, tu peux attendre ; éloigne, éloigne-toi ;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore ;
Pour moi, Palès encore a des asiles verts,
Les amours des baisers, les Muses des concerts ;
Je ne veux pas mourir encore [2] ! »

Puis, vient Bernardin de Saint-Pierre, puis Chateaubriand,

[1] V. *Histoire populaire de la France, op. cit.*, t. IV, p. 235, col. 1.
[2] V. *Histoire populaire de la France, op. cit.*, t. IV, p. 235, col. 1.

deux maîtres, deux prosateurs admirables, s'il en fut. Le premier, dans un style à la fois sobre et exquis, pathétique et enchanteur, fait naître les sentiments les plus tendres, les plus délicats. Le second, peintre incomparable, ajoute à l'exactitude du coloris la puissance descriptive, la sensibilité et la noblesse. De toutes parts, les productions de ces deux écrivains sont traduites, lues et relues avec une admiration toujours nouvelle, aussi bien au château que sous le toit rustique, aussi bien chez le prince que chez l'artisan.

Sans citer d'autres esprits plus jeunes, — auxquels la postérité saura rendre hommage, — la même popularité, le même enthousiasme, s'attachent aux noms de Lamartine et d'Hugo, qui ont si souvent, en atteignant les sommets du sublime, divinisé la langue française.

***

Chateaubriand et Lamartine aimèrent à nous peindre l'Orient. Les souvenirs qu'ils avaient rapportés de ces contrées, merveilleusement suggestives, étaient restés dans leur âme, comme une source de charmes et d'inspirations.

A part cette influence, qui agit d'ordinaire sur les Européens d'une façon plus ou moins saisissante, suivant le degré de sensibilité dont ils sont doués, l'auteur de l'*Itinéraire* et des *Martyrs* raconte, qu'en explorant les montagnes de la Judée, il fut aussi ému que surpris de voir de jeunes Arabes s'évertuer à prononcer quelques mots de français, à répéter nos commandements militaires, à mimer les exercices de nos soldats. Vraisemblablement, ainsi que le fait remarquer M. Dussouchet, qui rapporte dans la *Revue Pédagogique* le récit de Chateaubriand, « ces

petits Bédouins avaient, sans doute, entendu conter sous les tentes la légende merveilleuse du sultan kébir (« le sultan du feu »), Bonaparte, qui avait pris en quinze jours El-Arich, Gaza, Jaffa, et écrasé au mont Thabor 25,000 Turcs avec 6,000 Français [1]. » Toutefois, était-il permis de constater, par là, d'heureux présages d'avenir. Les empreintes que laissèrent en Orient nos vaillantes demi-brigades restèrent ineflaçables à jamais.

* * *

Parmi les peuples, à vrai dire, sur lesquels la France continue d'exercer moralement une prépondérance prestigieuse, les Levantins sont les plus enthousiastes. En Orient, l'idiome français est considéré comme une science, sans rivale, que tout homme bien né doit connaître.

A Athènes ainsi qu'à Constantinople, à Smyrne, Salonique, Jaffa, c'est à qui se montrera fier de parler français; quelques mots même, placés au cours d'une conversation, suffisent parfois pour accréditer quelqu'un. Notre langue représente volontiers, chez les Orientaux, le meilleur des titres universitaires. Vous savez le français, vous êtes un sujet accompli, un savant, un homme supérieur. Les salons vous sont ouverts, la considération vous entoure. On n'hésite pas à vous confier les missions les plus délicates, ou l'initiative d'importants travaux.

C'est d'ailleurs un genre, au sein des villes, de professer des idées occidentales. Revues, opuscules et journaux

[1] *Revue pédagogique*, octobre 1890, p. 357 (*La langue et la littérature françaises à l'Étranger*).

parisiens se trouvent dans tous les cercles. Les dames du monde se piquent d'interpréter nos auteurs à la mode ; il n'est pas rare de leur voir en main quelque ouvrage d'Ohnet ou de Léon de Tinseau; elles se passionnent beaucoup aussi pour les récits chevaleresques de Dumas père ou de Paul Féval. Les Levantines de qualité parlent, du reste, le français avec élégance; elles aiment à s'entretenir dans ce langage, qui met leur esprit en relief et prouve en faveur de leur éducation.

Inutile de dire que les théâtres sont envahis quand une troupe française vient y jouer. L'élite des sociétés musulmanes s'y donne rendez-vous pour applaudir nos artistes. Les théâtres français que possède Constantinople jouissent, on le sait, d'une vogue particulière.

Dans les services publics, régie, banques, postes et télégraphes, etc., la Turquie emploie également notre idiome. Eu égard à ses rapports internationaux, la Porte a depuis longtemps reconnu que le français, — langue diplomatique des puissances d'Europe, — s'imposait à la connaissance de ses fonctionnaires; par suite, la plupart d'entre eux y sont-ils initiés, ce qui favorise d'autant mieux les négociations.

***

L'enseignement français est maintenant presque obligatoire dans les écoles d'Orient. Nous sommes dès lors très en honneur au milieu de ces contrées, où la France a tant d'intérêts à défendre; c'est donc le moment ou jamais d'assurer leur sauvegarde en sachant mettre à profit la prédominance dont nous jouissons.

Pour maintenir cette prédominance, sans cesse combattue par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, il faut soute-

nir et multiplier là-bas nos établissements scolaires, qui y stimulent le culte du français et y tiennent en respect les compétiteurs.

L'*Alliance française* et l'*Œuvre des Écoles d'Orient* se sont vouées à pareille tâche. Les associations qui consacrent à leur patrie tout ce qu'elles recèlent d'activité, de courage et de force, qui n'épargnent pour sa gloire et sa fortune ni sacrifices ni labeurs, ont droit aux suffrages, à la reconnaissance, comme à l'appui de la nation entière. Tout patriote, quel que soit son parti, a le devoir de concourir à de telles entreprises, s'il s'intéresse vraiment aux destinées du pays.

C'est aux jeunes, — auxquels ce livre est dédié, — qu'il convient, enfin, d'écouter semblable appel. Les élèves qui peuplent nos collèges et nos écoles, et qui seront les hommes du xx[e] siècle, ne sauraient être trop incités à s'enrôler dans les rangs de l'*Alliance*, mouvement généreux dont ils auront lieu de s'enorgueillir.

Pour eux, comme pour tous, nous rappelons la belle et noble devise : *Sursum corda pro Patria !*

FIN





TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'EMPIRE ÉGYPTIEN

CHAPITRE PREMIER

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 A 1881

CHAPITRE II

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 A 1881

CHAPITRE III

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 à 1881 (*suite*)

CHAPITRE IV

ÉVÉNEMENTS DE 1881-1882

CHAPITRE V

ÉVÉNEMENTS DE 1881-1882 (*suite*). — DOMINATION ANGLAISE

CHAPITRE VI

DOMINATION ANGLAISE (*suite*)

CHAPITRE VII

DOMINATION ANGLAISE (*suite*)



DEUXIÈME PARTIE

EXPOSÉ GÉOGRAPHIQUE

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

TROISIÈME PARTIE

DIFFUSION

DE LA

LANGUE FRANÇAISE EN ORIENT

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

Tours. — Imprimerie Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

TROISIÈME PARTIE

DIFFUSION

DE LA

LANGUE FRANÇAISE EN ORIENT

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

Tours. — Imprimerie Deslis Frères, 6, rue Gambetta.



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'EMPIRE ÉGYPTIEN

CHAPITRE PREMIER

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 A 1881

CHAPITRE II

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 A 1881

CHAPITRE III

DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ÉGYPTE. 1798 à 1881 (*suite*)

CHAPITRE IV

ÉVÉNEMENTS DE 1881-1882

CHAPITRE V

ÉVÉNEMENTS DE 1881-1882 (*suite*). — DOMINATION ANGLAISE

CHAPITRE XIV

ERRATA DE L'EXPOSÉ GÉOGRAPHIQUE

Page 110 (18e ligne), *au lieu de :* « 3°35' »; *lisez* « 31°35' ».

Page 124 (21e ligne), *au lieu de :* « lac Albert-Édouard »; *lisez* « lac Tsana ».

Page 124 (28e ligne), *au lieu de :* « et le Bahr-el-Arab; *lisez* « grossie du Bahr-el-Arab ».

Page 124, au bas de la page, a été omise la note suivante : « La question des sources du Nil est considérée, il est vrai, comme en grande partie résolue, depuis surtout les dernières explorations de Stanley (1875, 1888-89). Mais, les grands lacs qui alimentent le Nil Blanc (lacs Victoria, Albert, Albert-Édouard) recevant eux-mêmes un certain nombre d'affluents, on en est encore à se demander lequel mérite, par son importance, d'être regardé comme la branche maîtresse du fleuve. »

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

TROISIÈME PARTIE

DIFFUSION

DE LA

LANGUE FRANÇAISE EN ORIENT

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

Tours. — Imprimerie Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

ALF ... RS

HISTOI ... de l'In ... es, orne ... on-tispi ... fr. Six ... de l'e ... fr.

LE LI ... prof ... ieu élèv ... n-4 de 4 ... ne préf ... fr. Le r ... fr.

LA FR ... 89-1889 ... rès les ... Un beau ... fr. Reli ... fr.

UN PRÊTRE DÉPORTÉ EN 1792, par Son Éminence le Cardinal Meignan, archevêque de Tours. Un beau vol. in-4 de 400 pages, illustré de 11 gravures.............. 4 fr.
Relié percaline, or et noir, tranches dorées...... 6 fr.

LES PIONNIERS DE L'INCONNU. Essai sur les explorateurs modernes : Livingstone, Stanley, Nordenskiold, Crevaux, Savorgnan de Brazza, par A. Sainval, chef d'institution. Un beau vol. in-4 .... 4 fr.
Relié percaline, or et noir, tranches dorées..... 6 fr.

DANS L'ISTHME DE PANAMA. Scènes de la vie indienne. Souvenirs et impressions de voyage, par Albert Larthe. Un vol. in-8, illustré de nombreuses gravures. 2 fr. »
Relié percaline, tranches dorées.............. 3 fr. 50

Tours. — Imprimerie Deslis Frères, 6, rue Gambetta.



